

Aicardiana

N° 8

Octobre 2014

**Jean Aicard
et
Solliès-Ville**



Aicardiana

revue numérique

publiée sur le site Internet www.jean-aicard.com

Directeur de la publication : **Jacques PAPIN**

Secrétaire de la rédaction, éditeur : **Dominique AMANN**

Aicardiana publie des travaux originaux consacrés à la vie et à l'œuvre de l'écrivain varois Jean Aicard.

Les opinions émises dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Il est interdit de modifier ce fichier numérique, de le vendre ou de l'utiliser à des fins commerciales.

Droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle, dans l'article L122-5, alinéa 2, autorise « les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, dans l'alinéa 3a, « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ».

L'article L122-4 du même Code prévoit que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

La couverture de la revue a été composée avec des motifs dessinés par Jean Aicard (*Livre d'or*, musée Jean-Aicard).

© Jacques PAPIN - Dominique AMANN, 2013.

ISSN 2265-7703.

SOMMAIRE

Éditorial. Jacques Papin 5

Jean Aicard et Solliès-Ville

Dominique AMANN

Introduction	7
Chapitre premier : Jean Aicard découvre Solliès-Ville	17
Chapitre II : <i>L'Oustaou de Maurin des Maures</i>	29
Chapitre III : Jean Aicard maire de Solliès-Ville	83
Chapitre IV : Les fêtes de Solliès-Ville	93
Chapitre V : Antonius Arena	133
Chapitre VI : Forbin de Solliès	163
Épilogue-bilan	199
Bibliographie	205
Annexe 1 : le combat de Solliès, texte arénaïque	211
Annexe 2 : le combat de Solliès, texte provençal	215
Annexe 3 : la succession de Provence	218

ÉDITORIAL

Ce numéro huit d'*Aicardiana*, qui paraît avec quelque retard, présente un dossier longuement mûri par Dominique Amann sur les rapports entre Jean Aicard et Solliès-Ville.

Disons-le tout net : alors que nous n'avions jusqu'ici que des éléments dispersés et de seconde main, l'auteur, non content d'avoir dépouillé la presse locale, régionale ou nationale, a su « faire parler » les archives du Fonds Jean Aicard, mais aussi celles, restées non inventoriées jusqu'à une période récente, de la ville d'Hyères.

C'est donc une synthèse rigoureuse, qui est destinée à faire autorité, sauf découvertes ultérieures, que nous avons le plaisir d'offrir à nos lecteurs, sans cesse plus nombreux à nous suivre.

Jacques PAPIN



*Armes de Solliès-Ville.
(Pierre ancienne scellée sur la façade de la mairie).*

INTRODUCTION

Au début du XIX^e siècle, Solliès-Ville était une modeste bourgade varoise dont la population ne cessa ensuite de décliner et qui, en 1901, avait perdu plus de quarante pour cent de son effectif de 1836 ainsi que l'établissent les recensements quinquennaux¹ :

Années	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866
Effectif	844	841	814	804	802	759	763
années	1871	1876	1881	1886	1891	1896	1901
Effectifs	739	712	653	610	536	575	486

D'après le recensement de 1901, le village lui-même était formé de douze venelles ou placettes regroupant quatre-vingt-une maisons où vivaient deux cent trente-cinq habitants, d'une moyenne d'âge plutôt élevée :

de 0 à 9 ans	: 22	de 40 à 49 ans	: 30	
de 10 à 19 ans	: 33	de 50 à 59 ans	: 43	102 43,4 %
de 20 à 29 ans	: 21	de 60 à 69 ans	: 30	
de 30 à 39 ans	: 27	70 ans et plus	: 29	

À la périphérie, quatorze hameaux – dont certains, comme La Castille, fort éloignés – réunissaient soixante-quinze maisons

¹ Archives départementales du Var, 11 M 2/307, « Solliès-Ville. Recensements de population », quatorze registres, années 1836 à 1901.

abritant deux cent cinquante et un occupants.

En raison de la dépopulation progressive, des demeures avaient été d'abord désertées puis peu à peu abandonnées : en 1916, Jean Aicard arriva dans une cité à moitié ruinée !

Le bourg perché était desservi essentiellement par un chemin prenant naissance à hauteur du cimetière de La Farlède et, selon les historiographes locaux, c'est Émile Ruamps, percepteur-receveur à La Valette-du-Var et féru d'exploits automobiles, qui, le premier, en 1911, rallia Solliès-Ville au volant de son véhicule. Quant au chemin venant de Solliès-Pont, il ne pouvait être emprunté que par des marcheurs.

*

8 La localité resta longtemps ignorée de tous. *Le Petit Var* lui concéda une chronique en 1889 :

UN TOUR DANS LE VAR

(*D'un de nos correspondants particuliers*).

SOLLIÈS-VILLE

Le village de Solliès-Ville s'élève à mi-côte d'une colline. On y aboutit en voiture par le chemin charretier ; on peut encore y arriver à pied par Solliès-Pont, après vingt minutes d'une ascension pénible.

Sur cette dernière route se trouve une chapelle en ruines, Sainte-Anne. Des micocouliers aux troncs creux menacent d'écraser les passants.

À chaque pas, le coup d'œil sur la plaine est des plus intéressants.

Le village n'a rien de très remarquable ; on est surpris d'y trouver une grande place et un charmant boulevard, qui constituent les lieux de promenade habituels de la population.

Il est aussi intéressant de visiter l'hôtel de ville, sur la porte d'entrée duquel on voit gravées sur la pierre les armoiries de Solliès-Ville : deux soleils attachés (*sol ligatus*).

Après avoir traversé un dédale de ruelles, on arrive à l'église, monument historique, bâtie, dit-on, par les Templiers sur l'emplacement d'un temple dédié au soleil. La construction semble défier l'œuvre du temps. La porte principale est latérale ; des piliers énormes s'élèvent jusqu'aux voûtes. Les orgues, qui sont les plus anciennes de France, sont assez curieuses : outre les tuyaux perpendiculaires, qui en forment les jeux, comme partout, il en est d'autres qui ont un énorme pavillon dirigé en avant et constituant autant de trombones, qui semblent menacer l'autel et qui doivent donner un avant-goût des trompettes du jugement dernier.

En faisant le tour extérieur de l'église, on remarque un effet curieux de foudre, qui a déplacé de plusieurs centimètres la clef de voûte d'une ouverture, sans que le reste en ait souffert.

À quelques pas de là sont les ruines d'un château. Des pans de muraille, entre autres la *Montjoie*, s'élèvent encore à une assez grande hauteur. On y trouve une vaste cour appelée la *cour des Seigneurs*, qui domine la plaine de Solliès-Pont ; des redans, des demi-lunes sont en parfait état de conservation.

On s'y arrêterait plus longtemps, si l'on n'avait hâte de monter à *Notre-Dame-des-Vents*.

La montée, pour arriver à cette chapelle si bien dénommée, est plus pénible que celle qui donne accès au village ; mais on est amplement dédommagé de la fatigue par le grandiose du panorama qui s'offre aux regards de ce point culminant.

D'un seul côté de l'horizon la vue est bornée ; c'est Coudon qui en est cause ; mais, à côté, bien loin, on aperçoit la vallée du Gapeau avec ses prairies d'un vert tendre ; et, plus loin encore, on distingue la Sainte-Baume, couverte de neige. Un

peu à l'Est, c'est le *Lachen* et sa voisine *Brouis*, puis le Cheiron. Enfin, tout au fond, le *col de Tende*. Tout est neige sur ces montagnes, de la cime à la base ; tout est linceul pendant une grande partie de l'année.

Mais les yeux, qui se portent d'abord sur les points éloignés, sont bientôt fatigués par la réverbération, et les regards se rapprochent. On embrasse alors d'un seul coup la plaine, depuis La Garde jusqu'à Carnoules, cette riche plaine tout ensoleillée et tout en mouvement.

Dans les jardins qui s'étalent aux pieds du spectateur, et parmi les oliviers, des points s'agitent ; ce sont des agriculteurs qui se livrent à la culture des oliviers, de la vigne, des fruits et des fleurs.

La Crau et Pierrefeu marquent les deux extrémités de la riche vallée de Sauvebonne qui apparaît avec ses châteaux ; les Salins, les îles d'Hyères, la presqu'île de Giens, la rade de Toulon défilent devant les yeux comme des tableaux tournants.

De cette hauteur, Solliès-Pont semble ne plus former avec Solliès-Ville qu'un seul nid de richesse et de bonheur au milieu d'une des plaines les plus riches de la Provence par l'abondance et la beauté de ses fruits, de ses légumes et de ses fleurs².

En 1903, Solliès-Ville eut les honneurs de la presse parisienne et régionale... pour le cambriolage de son presbytère : les voleurs y dérobèrent pour treize mille francs d'argent et d'œuvres d'art³. Nouvelle célébrité nationale en 1908 pour une

² *Le Petit Var*, 10^e année, n° 3024, jeudi 24 janvier 1889, page 2, colonnes 4-5 ; article non signé.

³ *Le Matin*, 20^e année, n° 7018, jeudi 14 mai 1903, page 3, colonne 6, « Faits divers » ; *La Justice*, 24^e année, n° 9614, jeudi 14 mai 1903, page 3, colonne 4, « Départements ». Et, pour la presse locale : *Le Petit Var*, 24^e année, n° 8244, jeudi 14 mai 1903, page 3, colonne 6, « Un vol de 13.000

raison identique : cette fois-ci, c'est le trésor de l'église qui avait été pillé⁴ !

Le peintre Marcel Lainé-Lamford a délicieusement décrit le village tel qu'il était en 1923, quand il le fit visiter à deux jeunes Américains, étudiants de l'université d'Oxford :

Le sol coloré de violet rouge annonce la présence de minerai de bauxite. Voici en effet une carrière que la route traverse. Déjà on devine à un tournant éloigné, la vieille Solliès historique car émergeant d'entre les oliviers séculaires la Tour carrée de l'antique église des Templiers met un éclat de lumière dans le gris des feuillages. Et voici la chapelle déserte, en sentinelle avancée, toute couverte de mousse ridée par l'âge, charmante sous la parure du lierre vivace qui l'enlace et l'envahit, et Solliès enfin qui peu à peu monte au-dessus des branches et s'offre à nos regards, coquettement, toit par toit et s'étale devant nous éblouissante de lumière entre deux cyprès héraldiques et austères qui lui font sur le bleu du ciel comme un encadrement stylisé. Charmés, mes compagnons se sont arrêtés. Pour eux dont la Patrie lointaine est jeune et dont l'histoire n'a que peu de pages encore, la vision de cette vénérable contemporaine du roi René est une sensation nouvelle pleine d'intérêt. Ils sont

francs » ; n° 8245, vendredi 15 mai 1903, page 2, colonne 5, « Le vol de 13.000 francs » ; et n° 8246, samedi 16 mai 1903, page 2, colonne 6, « Le vol de 13.000 francs ».

⁴ *Le Gaulois*, 43^e année, 3^e série, n° 11097, lundi 2 mars 1908, page 3, colonne 2, « Dernière heure » ; *Gil Blas*, 29^e année, n° 10358, mercredi 4 mars 1908, page 3, colonne 4, « Faits divers » ; *La Croix*, 29^e année, n° 7647, mercredi 4 mars 1908, page 2, colonne 6, « Dernières nouvelles » ; *Le Rappel*, n° 13873, jeudi 5 mars 1908, page 3, colonne 5, « Départements » ; *La Lanterne*, 31^e année, n° 11274, jeudi 5 mars 1908, page 3, colonne 6, « Départements » ; *La Justice*, 31^e année, vendredi 6 mars 1908, page 3, colonne 2, « Faits divers ».

visiblement émus et puissamment intéressés en effet. Pénétrés déjà de notre littérature, connaissant et aimant la France par l'esprit et l'intelligence, cette apparition de la vieille France « en chair et en os » si j'ose dire, a l'attrait d'une évocation. Moi-même, infatigable visiteur de nos vieux sites du Var, je contemple avec le même plaisir à chacune de mes visites, cette ville de jadis où notre grand poète fut maire, qui fut l'élue choisie par lui dans ses derniers jours et qu'il aimait tant. Les maisons étagées, semblent s'épauler l'une l'autre pour hisser d'un même effort, au pavois leur vénérable église, comme jadis les guerriers Francs y mettaient leurs chefs. Les murs patinés par les siècles, dorés et cuits, et craquelés par l'action du soleil, ont des tons et des reflets de poteries anciennes.

Les ruines s'y adossent aux foyers encore debout et le figuier sauvage poussant vigoureux dans ce qui fut l'âtre joyeux d'une puissante demeure porte ombre aujourd'hui sur le seuil de la maison voisine encore vivante et habitée.

Pour un citoyen du Kentucky ou de Nebraska, où les cités nées d'hier sur un sol vierge ont la vie et la force d'un organisme neuf, c'est une chose étrange que cette ville qui meurt en beauté, écrasée par le temps, à deux pas de grands centres modernes, d'activité et au milieu d'une nature riche et forte, pleine de sève débordante et où le travail de l'homme apparaît partout. Des ruines dans de la vie, c'est ce qui les étonne et ils me l'expriment. Ils ont peine à concevoir que nous vivons, peuples de l'Europe, sur les ruines du passé et que nous, en France, marchons partout et sans cesse sur les cendres et sur le squelette de la vieille France.

Nous pénétrons dans l'ombre des rues désertes presque avec respect, eux de par la nouveauté de ce contact direct avec l'Histoire, moi parce que le moindre village en ruine me charme et me paraît respectable.

Aussi, par l'afflux des souvenirs, je revois, j'entends mon illustre ami. Et puis ces demi-teintes de ruelles créant leur ombre sous le soleil ardent, ces vieilles pierres aux tons délicats, cette invasion des plantes parasites et triomphantes dans les logis éventrés, cette ambiance de recueillement pareil à celui d'une église déserte, tout cela m'enchanté. S'arrêter ici, peindre, oublier quelque temps le travail tarifé de la ville, laisser bien loin, affiches, dessins, publicité et causer avec ces vieux murs, quelle joie. Je pense à cela. Mes deux amis pensent à ce que devait être Solliès en 1600 et nous cheminons sur les pavés arrondis des ruelles, sans causer. Bien des portes massives, hermétiquement closes, ornées de plaques de serrures en fer ouvragé, ne protègent plus que du vide et des décombres pourrissants sous les cascades de tuiles de toits effondrés. Voici, au fond d'une petite place et sous les bras étendus d'un platane gigantesque, le lavoir public, massif, imposant, carré comme une tour et planté sur quatre piliers formant arcades. C'était là l'ancienne poissonnerie, lorsque Solliès était un centre actif et vivant et que Solliès-Pont n'existait pas encore ; une bonne vieille, très ratatinée, y lave ses hardes en les tapant à tour de bras et le coup sec de son battoir, claquant sur le linge mouillé, est le seul bruit que nous ayons saisi jusqu'alors dans la ville morte. De tous côtés, serpentent des ruelles, qui grimpent ou dégringolent. Une minuscule épicerie se cache dans l'ombre du grand lavoir ; cet indice de vie, de commerce, étonne, tant il paraît malgré sa grande modestie, peu à sa place. Les rares habitants sont aux champs et Solliès est un désert. Au travers d'une voute à demi-écroulée, la Tour de l'église s'affirme, nous touchons au but et déjà, comme blottie tout contre et faisant corps avec elle, la maison du Maître : l'« Oustaou de Maurin » s'aperçoit à travers les branches verdoyantes des mûriers qui l'encadrent de leurs bras nouveaux. Et

d'un seul coup, l'immense panorama s'étale, toute la plaine est là sous nos yeux avec les damiers de ses cultures, les serpentements des chemins, le fin linéament de la route Nationale où d'infimes points se meuvent, et Solliès-Pont l'usurpatrice, dont le plan se détaille avec précision et qui semble un nid de guêpes aggloméré sur un roseau⁵.

*

Dès sa première visite à Solliès-Ville, Jean Aicard a éprouvé pour cette modeste bourgade à demi-ruinée un très grand attachement (chapitre I). Il y acheta aussitôt une maison dans laquelle il regroupa les premiers éléments d'un musée provençal (chapitre II). Les habitants, surpris qu'un écrivain en renom, et de plus académicien, puisse porter quelque intérêt à leur pauvre cité, lui offrirent la charge de maire (chapitre III). Très honoré de cette marque de haute estime, le nouveau premier magistrat eut l'idée de fêtes artistiques et littéraires (chapitre IV) qui porteraient au loin la renommée historique du village, notamment grâce au poète macaronique Antonius Arena (chapitre V) et au seigneur Palamède de Forbin⁶ (chapitre VI).

Mais tout cela ne s'est pas fait selon ce qui a été trop souvent colporté. Grâce à des documents inédits de première main, j'ai essayé de mieux appréhender cette période de la vie de Jean

⁵ *La Provence illustrée, organe du syndicat d'initiative de Toulon*, 3^e année, n° 4, avril 1923, pages 135-137, « Une visite à l'oustau de Maurin » ; article illustré de dessins de l'auteur. — Marcel-Victor-Ernest Lainé, dit Lainé-Lamford (1888-1955), fut artiste peintre, homme de lettres, poète et chansonnier ; membre de l'académie du Var de 1925 à 1955.

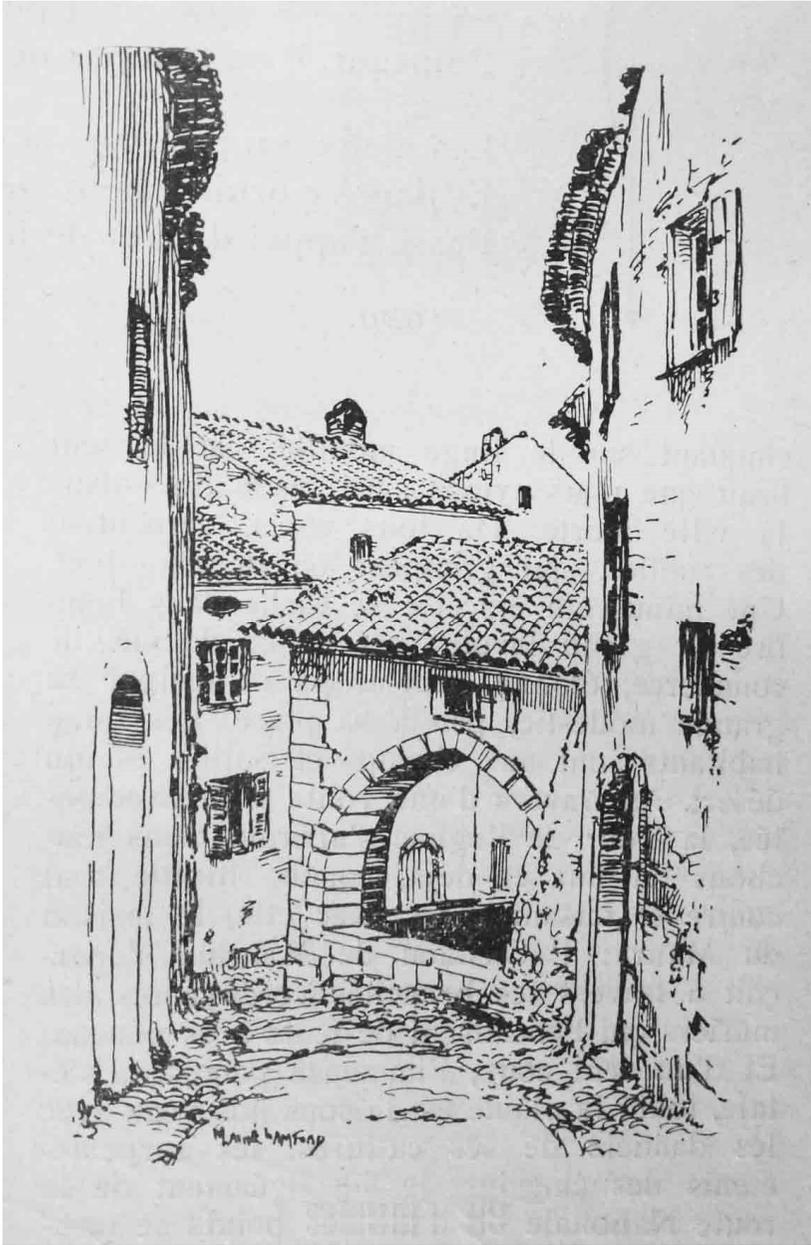
⁶ Palamède s'est toujours appelé « Palamède Forbin » et il a été anobli comme seigneur de Soliers, mais les historiographes et historiens l'ont nommé Palamède de Forbin, ce qui est formellement fautif. J'ai toutefois sacrifié à cet usage puisqu'il est le plus constant.

Aicard, fort mal connue, sur laquelle nous n'avions jusqu'ici que des témoignages contradictoires et parfois marqués par la passion ; or, celle-ci – on le sait – fait mauvais ménage avec l'histoire littéraire, soucieuse d'exactitude. Établir ?... rétablir ? ... la vérité, pour autant que l'on puisse l'approcher, quant à la présence et à l'action de Jean Aicard à Solliès-Ville, tel a été mon fil conducteur⁷.



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Vue générale de Solliès-Ville*.

⁷ Le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon offre à ce propos de nombreuses ressources. Voir principalement : 1° dans le carton 1 S 4, le dossier XVII/4 « Fêtes de Solliès-Ville » et la chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville » ; 2° dans le carton 1 S 10, l'enveloppe n° 89 « Factures des fêtes de Solliès-Ville », la chemise n° 101 « Notes diverses et dessins » et l'enveloppe n° 101 « Divers » ; 3° dans le carton 1 S 24, les ébauches, manuscrits et mises au net de *Forbin de Solliès* ; 4° dans le carton 1 S 40, les chemises n° 413 « Manuscrits XXIII » et 435 « Discours à l'occasion des fêtes de Solliès-Ville » ; 5° dans le carton 1 S 64, le volumineux dossier 135. Les pièces éparses dans d'autres dossiers seront signalées par ailleurs.



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Solliès-Ville, le lavoir.*

Chapitre Premier

JEAN AICARD DÉCOUVRE SOLLIÈS-VILLE

Une passion subite

Jean Aicard a lui-même indiqué les circonstances de sa découverte du petit village de Solliès-Ville, dans la préface de son *Forbin* :

DANS LES RUINES DE SOLLIÈS-VILLE

Un amoureux des beaux paysages va vous dire comment naquit en lui sa dernière grande passion.

Si le lecteur consent à croire que je n'apporte ici aucune vanité, je lui ferai un récit détaillé de mon amoureuse aventure ; mais il faut me permettre d'y paraître en personne. Retrancher les détails personnels, ce serait enlever à ma petite histoire toute la portée que je désire lui donner, la réduire à n'être qu'une sèche notice, une information géographique, archéologique... Ce doit être autre chose : une histoire d'amour, vous dis-je.

Je me rappelle qu'au temps de ma jeunesse, un ami vint me dire, enthousiaste : « — Connaissez-vous madame N... ? — Quelle question ! voilà plus de deux ans que vous me rencontrez chez elle toutes les semaines ! C'est la plus belle personne du monde et la plus séduisante ; mais mon admiration ne vous a jamais paru très justifiée. — J'avoue qu'elle me semblait exagérée... Eh bien, j'avais tort. — Ah ? — Imaginez que je ne l'avais jamais

vue que de face... Hier, par hasard, chez elle, je fus placé de telle sorte que, pendant une heure, je ne pus la voir que de profil... Ce fut une révélation... Me voilà amoureux fou. Je le lui ai dit... et je l'épouse. »

Le cas m'avait toujours semblé bizarre ; je le comprends tout à fait aujourd'hui. J'ai, de tout temps, admiré ma Provence avec passion ; je ne pensais pas qu'il me serait possible de la voir un jour sous un aspect brusquement nouveau, et révélateur de je ne sais quel charme qui porte au comble un enthousiasme déjà extrême. Voici comment cela m'advint.

Solliès-Pont, dans le Var, à vingt kilomètres de Toulon, est une aimable cité traversée par le Gapeau. L'abondance des irrigations fait, de la campagne environnante, un verger merveilleux, qu'il faut voir au printemps, quand les arbres fruitiers, innombrables, étalent sur la plaine leur floraison, comme un voile féérique d'une candeur émouvante.

Passant par là un beau matin, en auto, au retour d'une visite à Signes, je m'arrêtai pour revoir certains beaux arbres de ma connaissance. Un vieil ami m'accosta : — Connaissez-vous Solliès-Ville, la cité-mère des trois autres Solliès ?... Non ? Eh bien, allez-y... Elle en vaut la peine. »

Je gagnai la Farlède (Solliès-Farlède), car, de Solliès-Pont, le chemin qui grimpe à Solliès-Ville n'est guère accessible qu'aux ânes et aux piétons.

De la Farlède, l'auto, en quelques minutes, gravit la pente. On allait assez rapidement, avec une sensation d'envol. La plaine, à notre droite, sous les escarpements rocheux auxquels s'agrippent des oliviers, s'abaissait subitement, semblait nous apporter ses lointains. Les sinueuses collines de la côte, là-bas, s'abaissaient aussi, mais avec lenteur, — comme un décor qui rentrerait sous terre ; — et nous dévoilaient enfin un étincellement bleu : la mer, et, comme un joyau posé sur un rayonnant

plateau d'argent azuré, une des îles d'or : Porquerolles... Dans le Sud-Est, toute la chaîne des Maures semblait grandir, monter avec nous, parce que les plus hautes collines du massif émergeaient à nos yeux par-dessus les moindres... Tous les sommets caressaient le ciel de leurs ondulations très douces ; tous les profils se juxtaposaient sur un ciel de triomphe, resplendissant... Au bord de notre route ascendante, des genêts d'or abondaient, luxueux, en touffes de flammes parfumées... Et, tout au loin, dans ce Sud-Est, vers Nice, surgissaient des blancheurs qu'on eût prises pour des nuées éclatantes : les neiges des sommets alpins.

Brusquement, devant nous, après un dernier ressaut de montée : SOLLIÈS-VILLE ; des toitures roussies, mordorées, qui s'étagent, dominées par l'église ; contre l'église qui se profile en plein ciel, une maison se presse, qui semble lui appartenir, et, du plus haut point de la vieille petite cité, éternellement admire les radieux horizons.

Voici qu'on entre dans la ville, à la fois morte et vivante. Dans les sous-sols béants des maisons écroulées, on aperçoit des entrecroisements d'arceaux inexplicables ; des meules de moulins, abandonnées ; des pierres mortes qu'ensevelissent des verdure, qu'étreignent des fleurs. Au bout d'une placette, sur laquelle règne un platane puissant, une voûte antique semble faite pour encadrer un horizon lointain, et un oranger qui, tout proche, et voisin d'une fenêtre Renaissance, penche, par-dessus un mur, ses feuillages durs, lisses, d'un vert sombre.

Du silence. Tous les habitants sont aux travaux des champs. Une vieille femme, assise devant sa porte, regarde l'étranger avec bienveillance. Un ânon, attaché à l'anneau du seuil, frappe du sabot le caladage⁸ de la rue étroite.

⁸ NDLR : en provençal, une *calado* est une rue ou un chemin pavé. Ce mot, ainsi que le verbe *calada*, « paver », ou le substantif *caladage*, « pavement », sont aujourd'hui couramment francisés dans la langue populaire : calade, calader.

Achevons à pied l'ascension. Nous voilà devant la porte de la vieille église. Ainsi vus du dehors, les murs gris, nus, ne disent que solidité indéfectible. Les joints des pierres, bien réguliers, n'offrent aucune prise aux « ravenelles. » On entre. Rien de plus émouvant que ces deux nefs portées sur de hauts piliers élancés. Cette église (XII^e siècle) est classée comme monument historique. Une atmosphère de passé, recueillie, y flotte dans des pénombres. Un rai de clarté, venu de la porte restée ouverte, fait surgir de l'obscurité, au-dessus de nos têtes et suspendu contre un pilier, un Christ en croix, taillé dans le bois par un imagier ingénu, véhément, barbare ; un buffet d'orgue porte cette date : 1499 ; ici dorment les restes des plus anciennes orgues consacrées en France⁹... L'église n'est desservie que de loin en loin... Des femmes, des jeunes filles y viennent chaque soir prier, la garder de la solitude définitive.

Il faut aller voir maintenant la petite maison qui, tantôt, aperçue d'en bas, semblait se blottir contre l'église, comme une âme attardée aux belles croyances, et toute pleine d'un regret des siècles de foi.

La porte de cette maison pensive s'ouvre sur une terrasse, balcon naturel d'où, au sortir des ombres de l'église, tout le ciel nous apparaît, velum immense au-dessus de l'immense paysage que nous dévoilait tantôt, peu à peu, la montée, la magique montée... Les voyageurs n'ont qu'un même cri : « C'est beau. » Et nul poète ne saurait traduire la valeur de ce cri, les émotions

⁹ NDLR : dans cette affirmation, Jean Aicard s'est quelque peu aventuré... Il n'a, certes, fait que répéter – et on ne saurait le lui reprocher – ce que les historiographes de l'époque avaient cru devoir écrire sur cet instrument. J'ai rectifié les erreurs manifestes et une étude plus approfondie des textes pertinents m'a permis d'apporter des informations nouvelles : voir AMANN (Dominique), *Orgue de Solliès-Ville... ou de Valréas ?*, La Maurinière éditions numériques, novembre 2012, 49 pages (ouvrage consultable sur le site Internet www.la-mauriniere.com).

qui le provoquent : « C'est ici la Provence. Cela est de France ! » Un orgueil vous prend d'avoir à soi, pour une part, tant de beauté, ou plutôt cette beauté tout entière, car, d'ici, on l'a toute.

Et l'on voudrait, comme ce sot de roi Candaule, la montrer à tous, entendre ses louanges, tout en la gardant pour soi.

Qui aime ardemment rêve aussitôt de possession.

Et moi aussi je n'avais jamais vu que de face le visage rayonnant de ma Provence. Comme l'ami dont je vous ai conté l'aventure, je peux dire à mon tour : « J'ignorais encore le prestigieux profil de l'aimée ; » j'ignorais d'elle certaines de ces inexpriables lignes qui font les grands amours :

Comment fais-tu les grands amours,
Petite ligne de la bouche¹⁰ ?

L'amour souffle où il veut. J'étais pris. Il me fallait posséder quelque chose de tant de beauté. Peu de temps après, m'appartenait la petite maison si tendrement blottie contre l'église, contre la Grande Maison des idéals anciens, des plus doux idéals humains¹¹.

¹⁰ NDLR : ces deux vers sont de Sully Prudhomme (*Œuvres de Sully Prudhomme*, première partie « Stances. La vie intérieure », le poème « L'Âme », pages 50-51).

¹¹ AICARD (Jean), *Forbin de Solliès*, pages XI-XIX. — Le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon renferme deux manuscrits et un imprimé de ce texte : carton 1 S 24, pièce n° 117, manuscrit autographe, 10 pages détachées d'un cahier manifold, copie originale, paginée 78-87, comportant quelques directives de composition typographique ; carton 1 S 31, pièce n° 220 : calque du précédent ; carton 1 S 35, pièce n° 353 : autre manuscrit autographe, 5 pages ; carton 1 S 45 : épreuves imprimées, 7 pages. Toutes ces versions sont très identiques à la publication finale comme préface de *Forbin de Solliès*.

La date de la découverte n'est pas indiquée précisément mais trois éléments du texte offrent des repères : « des genêts d'or abondaient », « les neiges des sommets alpins » et « peu de temps après m'appartenait la petite maison ». La vente de la maison ayant été conclue le 14 septembre 1916, la première visite de Jean Aicard à Solliès-Ville peut donc être située au mois de mai ou dans la première quinzaine de juin de la même année¹². Né en 1848, notre écrivain a donc découvert tardivement le village : il était déjà âgé de soixante-huit ans et n'avait plus que cinq années à vivre.

L'achat de la maison

Séduit par le site qu'il venait de découvrir, le poète résolu d'y posséder un petit bien : il acquit aussitôt la maison jouxtant l'église et la baptisa *Oustaou de Maurin des Maures*. Cette propriété avait été remembrée par le commandant Arthur Quin¹³ au moyen de cinq acquisitions faites auprès des divers propriétaires de l'époque : sa fille Célestine en hérita et la vendit à Jean Aicard par acte passé en l'étude de M^e Ferdinand Mouttet, notaire à Signes, le 14 septembre 1916¹⁴. L'acte de

¹² L'année 1914 a été parfois supposée... mais sans aucune justification, et je n'ai trouvé aucun document dans le vaste Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon qui conforterait cette allégation.

¹³ Paul-Arthur Quin est né le 13 novembre 1849 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Engagé volontaire, il fit une belle carrière militaire qu'il acheva comme chef d'escadron en août 1897. Il épousa, le 21 juillet 1885, à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), Marie-Augustine Dufour et de leur union naquirent deux enfants : Célestine et Charles. Le recensement de 1901 atteste que les parents et leur fille Célestine habitaient alors Solliès-Ville ; selon le recensement de 1906, ils avaient quitté le village. Arthur Quin est décédé le 20 mai 1927. Le couple possédait deux maisons à Solliès-Ville et encore quelques autres biens de moindre importance.

¹⁴ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville », étude de M^e Ferdinand

vente précise que l'immeuble était « composé de plusieurs bâtiments contigus, de diverses dépendances, tour, terrain, cour et patecq attenant et non attenant » et formait, au cadastre de la commune, les lots 786, 789, 790, 791 et 794 de la section B. La vente fut conclue sur le prix de douze cents francs.

Contrairement à ce qui a été souvent affirmé, Jean Aicard n'a jamais habité cette maison, du moins de façon permanente. En effet, il n'y a jamais déménagé ses outils de travail – livres, dossiers et archives – et il a toujours donné comme adresse celle des *Lauriers-Roses*¹⁵ ; de plus, la maison n'avait ni l'électricité ni le téléphone. Et puis l'écrivain était souffrant et avait besoin de soins quotidiens : « D'un accident d'auto survenu en 1915, Jean Aicard avait gardé une blessure ouverte au bas-ventre qui exigeait des soins incessants et minutieux ; pendant la guerre, il ne se trouvait plus d'infirmières pour les civils ; [...]. Je l'ai donc soigné pendant six années, lui servant en même temps de secrétaire¹⁶. » Or, les Paulin-Bertrand¹⁷ habitaient La

Mouttet notaire à Signes (Var), acte notarié du 14 septembre 1916 « Achat de l'oustaou de Maurin des Maures à Solliès-Ville Var », acte manuscrit, 14 pages, titres à l'encre rouge. — « L'an mil neuf cent seize et le quatorze septembre, pardevant nous Louis Joseph Ferdinand Mouttet notaire à Signes (Var) soussigné a comparu : Mademoiselle Célestine Louise Marie Quin, sans profession, demeurant à Solliès-Ville. Laquelle a, par les présentes, vendu sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Jean Aicard de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de la couronne d'Italie, chevalier de sainte Anne de Russie, demeurant à La Garde (Var) villa « Les Lauriers-Roses », présent et acceptant [...] ».

¹⁵ Par exemple, dans les listes de leurs membres, l'académie du Var (bulletins 1917, 1919, 1920, membres d'honneur) et l'académie d'Aix-en-Provence (bulletins 1916-1920, membres d'honneur) le domiciliaient à La Garde.

¹⁶ ANONYME, *Jean Aicard und die Provence*. À la page 7, l'auteur allemand cite une lettre du 7 juillet 1931 qui lui a été adressée par M^{me} Paulin-Bertrand.

¹⁷ Les Paulin-Bertrand furent les plus proches amis de Jean Aicard dans les dernières années de sa vie. — André-Paulin Bertrand, né à Toulon en

Garde et, n'ayant pas de voiture, devaient prendre le train jusqu'à Solliès-Pont pour se rendre ensuite à Solliès-Ville... à pieds !

Pour expliquer les raisons de cet achat immobilier, plusieurs motifs peuvent être invoqués.

1. En cette année 1916, Jean Aicard se sentait très seul : sa sœur Jacqueline était décédée le 12 juin de l'année précédente et la grande maison des *Lauriers-Roses*, dont elle était l'âme, devait paraître bien triste et bien vide, d'autant plus qu'elle était isolée sur l'immense *plan* de La Garde, sans voisinage immédiat. L'écrivain y vivait donc quasiment retiré, avec l'assistance du couple Paulin-Bertrand. En raison de la guerre et de problèmes de santé, il ne se déplaçait guère et il se réfugia dans une grande activité intellectuelle, publiant, entre autres, deux ouvrages : *Le Témoin* et *Des cris dans la mêlée*.

2. Par ailleurs, notre écrivain recherchait le calme et la tranquillité. Aux *Lauriers-Roses*, la grande proximité de la voie ferrée était source de nombreux désagréments que le poète avait mentionnés en 1885 :

Quand même

J'écoutais, dans le soir, chanter ce rossignol,
Et j'entendis, lancé comme flèche à plein vol,
Siffler le train de feu, de fumée et de flamme.
Et je dis à l'oiseau : « Ma pauvre petite âme,

1852 et décédé à La Garde en 1940, étudia d'abord avec Décoreis avant d'entrer aux Beaux-Arts de Toulouse puis de Paris. Il épousa, en 1900 Julia Pillore (1924-1960), écrivain et critique d'art, en littérature *Léon de Saint-Valéry*. Ils se rapprochèrent de Jean Aicard et l'assistèrent dans les dernières années de sa vie. En témoignage de reconnaissance, le poète leur légua les *Lauriers-Roses* et ils y vécurent jusqu'à la fin de leur vie ; ils transformèrent la propriété en Musée Jean-Aicard.

Mon jardin est trop près de l'effrayant chemin
Où roule sur du fer le nouveau Genre Humain.
C'est la première fois que tu viens là, sans doute,
Sur cet arbre, si près de l'effroyable route !
Peut-être as-tu choisi ta branche pour ton nid,
Mais entends ce fracas dont l'espace frémit :
C'est le Siècle emporté qui fait trembler la terre !
D'un coup d'aile va-t'en, fuis, cherche du mystère...
Tes petits auraient peur, et ton beau chant d'amour
Veut, avec de la nuit, du silence alentour... »

Et j'écoutais venir le bruit du Train en marche.
Il vient ; il siffle au disque ; il s'engouffre sous l'arche,
Il accourt, mais, de loin, tout le fracas du fer
Ressemble encore au bruit sourd de la grosse mer,
Et, sans trouble, l'oiseau, qui piétine sa branche,
Chante, gosier gonflé, dans la lumière blanche.

Et je lui dis : « Hélas ! tu vas fuir, malgré toi,
Pour toujours, d'un coup d'aile, avec un cri d'effroi,
Loin du jardin chéri dont je te croyais l'hôte ! »

Mais tandis que le bruit approche, — à voix plus haute,
L'oiseau, — qui cependant paraît n'entendre rien, —
Seulement occupé de chanter fort et bien,
Le bec tout frémissant, la plume hérissée,
Chante toujours, perdu dans sa seule pensée !...
Le Train qui luit et gronde, accourt en soulevant
La terre et les cailloux, — éclair, tonnerre et vent !
Aux marges du chemin, les arbres, quand il passe,
Le saluent, — entraînés avec l'air qu'il déplace !
L'air s'engouffre à sa suite en trombe, — et, sur le pont,

Au tonnerre qui roule un tonnerre répond
Dont retentit la plaine et que le mont répète !...
Mais, plus haut que les bruits, l'oiseau chante à tue-tête !
Un lion s'enfuirait... Lui, reste, — et je le vois ;
J'entends toujours l'éclat pétillant de sa voix ;
Plus haut que tout un monde il chante, il rêve, il aime !
En donnant sa musique, il l'écoute en lui-même,
Et, pour être entendu de ses chères amours,
Plus haut que la mort même il chanterait toujours !

Oh ! je t'ai reconnu, toi que rien ne dérange,
Petit oiseau, grand cœur, faiblesse et force étrange !
Pardonne-moi d'avoir un seul moment douté
De ta force, immortel appel vers la Beauté,
Cri d'amour, Art divin, Poésie éternelle,
Que l'éternelle Vie à jamais porte en elle¹⁸ !

Et durant la première guerre mondiale, en raison de la nécessité de protéger nos frontières puis de soutenir les Italiens contre les Austro-Hongrois, le trafic ferroviaire s'accrut, augmentant encore les nuisances.

3. Enfin, à l'homme de la ville et de la plaine, cet endroit retiré et perché offrait une autre vision de sa Provence, et la présence d'un château et d'une église du Moyen-Âge invitait le lettré à la redécouverte de cette période de l'histoire de France, en écho de ce qu'il avait déjà écrit, par exemple, sur le troubadour Cabestaing ou sur Jeanne d'Arc.

¹⁸ AICARD (Jean), *Le Dieu dans l'homme*, poème « Quand même », 2^e édition, pages 195-197. — La ligne Paris-Marseille fut achevée en 1856 et confiée à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (P.-L.-M.), créée le 11 avril 1857. Le tronçon Marseille-Toulon fut réceptionné officiellement le 1^{er} mai 1859. La prolongation Toulon-Nice, traversant le plan de La Garde, entra progressivement en service de 1862 à 1864.

*

Par cet achat, Jean Aicard s'offrit une villégiature dans un site historique aux souvenirs médiévaux, un voisinage de braves gens sympathiques, un lieu de repos en retrait de la ville et du fracas des trains, un havre où se réfugier quelques jours de temps en temps — et surtout, nous le verrons au chapitre suivant, un bâtiment propice pour héberger un musée d'histoire et d'archéologie locales.



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Solliès-Ville, une chapelle.*



L'Oustaou de Maurin des Maures, état primitif.

Chapitre II

L'OUSTAOU DE MAURIN DES MAURES

Un musée provençal

Dès l'achat de la maison, Jean Aicard eut pour projet d'y créer un musée provençal, venant compléter son œuvre littéraire... un peu à la manière du *Museon arlaten* de Frédéric Mistral... mais avec des moyens plus modestes. Une lettre de Jean Calvet, du 26 septembre 1916 – et donc postérieure de quelques jours seulement à l'achat de la maison – le mentionne très clairement :

Samedi soir ¹⁹

Mon cher ami,

Nous quitterons St Raphaël lundi par le rapide de trois heures, les yeux remplis de beaux spectacles et le cœur plein de sentiments qui ne s'analysent pas et se résument dans une grande affection pour vous. Je suis content de voir que dans vos ennuis physiques votre santé reste excellente, que vous êtes soigné, veillé et entouré de dévouement affectueux. Vous pouvez vivre et travailler et produire encore beaucoup, grâce à cela, « le cœur plein de pitié, mais un peu loin des hommes. »

¹⁹ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, 1 S 9, enveloppe 72 « Monseigneur Calvet ». Cette lettre, restée inconnue car non classée dans la correspondance reçue par Jean Aicard, est publiée ici pour la première fois. Elle est accompagnée d'une copie datée précisément « St Raphaël. Samedi soir 24 sept. 1916 ».

La demeure de Solliès nous a charmés au-delà de toute expression. Le panorama qu'on découvre de là est plus que beau, il est émouvant ; mais ce qui émeut encore plus peut-être, c'est le symbolisme du lieu, admirablement choisi pour le soir calme de la vie. Il me semble que quand on a voulu aimer et croire, il vient une heure dans la vie où il faut monter assez haut pour ne plus voir les vilénies qui risqueraient d'entamer l'amour et la foi – qu'il faut garder intacts pour l'heure du passage. Ce point d'où on ne voit plus que les lignes générales qui sont belles, d'où on n'entend plus ce que siffle la méchanceté mais seulement la chanson claire de l'espérance, ce point est soudé à une vieille église du XII^e siècle qui reste seule debout au milieu d'un village en ruines.

Montons, le vent se meurt au pied du roc immense ;
Le doute ne saurait flotter sur ce haut lieu ;
Montons, enveloppé de calme et de silence :
Sur ce large sommet j'entendrai parler Dieu.

(je vous ai dit ces vers de Laprade ²⁰.)

J'ai rêvé – depuis mercredi je revois constamment Solliès – que vous écririez là-haut une sorte de testament spirituel, en vers émus et détachés des contingences. Vos *Poèmes de Provence* et la moitié des pages de tous les autres livres, racontent en détail le visage de la Provence ; de là-haut les détails vous échappent, mais vous pouvez mieux saisir l'âme du pays, son paganisme mystique, sa grâce robuste, vous pouvez mieux saisir les idées générales qui font le grand art. Vous avez écrit *Les Jeunes Croyances*. À Solliès vous pouvez retrouver les *vieilles croyances*,

²⁰ NDLR : ces vers sont extraits de LAPRADE (Victor de), *Œuvres poétiques*, volume I « Odes et Poèmes », livre deuxième, poème III « Alma parens », page 195 ; le texte de Victor de Laprade est plus précisément : Montons ! le vent se meurt au pied du roc immense. / Le doute ne saurait flotter sur ce haut lieu ; / Montons ! enveloppé de calme et de silence, / Sur ces larges trépiés j'entendrai parler Dieu.

celles qui positives et fermes ou indécises mais émues bercent et consolent de tout : le temple du soleil²¹, l'église des Templiers, la vieille grand-mère qui rêve du Paradis. Pourquoi ne pas dire ce que vous avez voulu faire et que malgré les accidents ce que vous avez aimé est éternel ? Mais voilà que je vous trace des programmes.

Si vous réalisez à Solliès d'autres projets qui ont un lien très étroit avec une œuvre poétique, ne vous occupez pas, je vous en prie, de l'opinion de la foule. Justement on est là-haut pour en être indépendant. Si vous dédiez votre maison carrée à la Provence, on ne pourra pas vous accuser d'avoir élevé votre monument ; et, s'il vous plaît de vous reposer dans ce lieu, le jour où vous dormirez, les jugements de la foule vous seront indifférents. Un petit musée provençal, sur ce belvédère et sur ces pierres saturées d'histoire sera une très belle chose. L'idée est bonne et belle ; réalisez-la patiemment, prudemment, mais sans crainte. S'il arrive que je vous survive, il me semble que j'aimerai aller quelquefois visiter ces souvenirs et prier dans cette église.

Je m'aperçois que j'ai fait une longue lettre avec beaucoup de mots alors que je voulais vous envoyer en partant un merci affectueux. Veuillez dire je vous prie nos meilleurs souvenirs d'affectueux respect à M^{me} Bertrand.

Je vous embrasse bien
JCalvet

²¹ NDLR. « La ville s'éveillait quand, sous un soleil déjà chaud, j'ai pris la route des Solliès. Il y a en effet trois bourgs de Solliès ; ils doivent leur nom à un temple du Soleil sur lequel on a bâti l'église de Solliès-Ville. » (ARDOUIN-DUMAZET, *La Provence maritime*, page 196). — JOANNE (Adolphe), *Géographie du département du Var*, page 59 : « Solliès-Ville, [...]. Église (mon. hist.) bâtie sur les fondements d'un temple du Soleil dont il reste un pilastre et un fragment de cintre. »

Et le projet a, de nouveau, été mentionné à la fin de l'année 1916 :

Solliès-Pont. — M. Jean Aicard, de l'Académie Française, nous a donné, dimanche dernier, une magnifique conférence dans la salle de l'école maternelle.

Tout d'abord, l'orateur déclare qu'il est devenu notre concitoyen de par l'achat d'une maison à Solliès-Ville, dans laquelle il va fonder un musée d'antiquités provençales de la région, à côté de l'antique église qui sera comme la gardienne de ces reliques. Puis, prenant occasion de ce passé que ce musée va évoquer, il montre la civilisation française s'imprégnant, à travers dix siècles de christianisme, des sentiments de droit, de bonté, de solidarité, d'héroïsme, dont elle donne un étonnant et merveilleux exemple et qu'on croyait éteints en elle, et l'oppose à la civilisation teutonne ne reposant que sur la rapine, la dévastation, la force et la barbarie. À l'appui de son argumentation il lit, avec une sincérité d'émotion qu'il communique à l'assistance, quelques épisodes de son dernier poème « *Le Témoin* » où des scènes de brutalités, d'atrocités, de sauvagerie allemandes dans la guerre sont rendues avec une intensité d'expression, une vigueur de style, qui accuse la touche d'un maître. La conséquence vint naturellement : élever notre patriotisme, notre dévouement à la France, à la hauteur de la situation présente, verser notre or pour assurer la victoire finale.

De longs applaudissements soulignèrent cette magnifique conférence et c'est au milieu d'une ovation générale que M. Jean Aicard regagna son auto, promettant de revenir souvent dans son pays d'adoption ²².

²² Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 47, dossier 44 « Sur la guerre », pièce n° 15. Article extrait d'un périodique non

Jean Aicard se mit à rassembler tout ce qu'il pouvait trouver sur place pour constituer ce musée : il ramassa des vieilles pierres dans les ruines, acheta meubles et objets, apporta ce qu'il avait et un premier inventaire fut esquissé, après sa mort :

Jean Aicard s'était accoutumé à la vieille petite ville de Solliès, où les hommes de son pays habitent depuis des temps immémoriaux, comme le centre mystique de la Provence du Var. Elle était pour lui la figure de l'ancienne Provence indépendante et de la Provence moderne unie aux destinées françaises. Aussi après avoir élevé deux petits monuments aux fils célèbres de l'antique bourgade : Palamède de Forbin, seigneur de Solliès qui fit la réunion de la Provence à la France et Antonius Arena poète macaronique et soldat qui défendit sa ville contre les Impériaux de Charles Quint, il entreprit de constituer dans sa maisonnette adossée à l'église du XII^e siècle un musée où seraient rassemblés et gardés les débris du long passé de Solliès : pierres sculptées des vieilles demeures, meubles, objets culturels, tableaux fixant les aspects de la ville qui meurt. Dans ce musée qui sera développé et complété sont déjà nombre de pièces intéressantes. Au rez-de-chaussée, dans le cabinet de travail où furent écrits le *Témoin*, *Forbin de Solliès* ou le *Testament du roi René* et le dernier ouvrage du poète le *Pèlerin*, un drame provençal en vers qu'il destinait au théâtre de la Montjoie sur les ruines du château de Forbin, on peut voir : une banquette Louis XIV provençal ; un bahut Louis XIII acquis à Solliès même ; une table Louis XIII ; un petit bureau Louis XVI ayant appartenu au grand-père de Jean Aicard, ce grand-père que le poète a si pieusement fait revivre dans

identifié, mais la citation du *Témoin*, publié en mars 1916, et de l'achat de la maison de Solliès-Ville (14 septembre suivant), permet de dater cette conférence de la fin de l'année 1916.

« l'Âme d'un enfant » ; un tambourin Louis XVI ; une statuette d'ange adorateur du XIII^e siècle ; une statuette de Vierge patronne des marins, en bois polychrome du XVIII^e siècle ; une vitrine contenant une collection de « santons » ; des pierres sculptées provenant des ruines de Solliès ; une croix en bois doré ayant au centre le soleil blason de Solliès et des lanternes processionnelles venant de la confrérie des Pénitents solliésins. Un grand portrait de Jean Aicard esquissé en pied par Vidale ; un médaillon de J. A. par le sculpteur Maubert.

Dans la salle à manger sont un buffet, un bahut, une commode Louis XIV achetés à Solliès même ; deux lanternes processionnelles ; un rouet, une « dourgue » ancienne en cuivre, une statuette de la Vierge en plâtre ayant servi au décor de ... La cheminée supporte une très curieuse pierre de fronton dont la sculpture figure un chevalier combattant un lion cornu. Des tableaux et des fusains, des aquarelles du peintre-sculpteur Paulin Bertrand et de l'architecte toulonnais Roustan représentent des coins de Solliès, rues étroites et « caladées », vieux logis que le temps émiette, grandes ruines déchiquetées du château.

Dans le vestibule : un médaillon en plâtre *La Mort* épreuve unique, par Préaut, une commode Louis XIV provenant de Solliès.

Dans la grande chambre du premier, qui était la chambre de Jean Aicard se trouvent une armoire et une bergère, une chaise Louis XVI, une petite poudreuse dont le couvercle porte à l'intérieur à la place du miroir, une vue, par Paulin Bertrand, du jardin de Jean Aicard à La Garde ; un portrait de l'arrière grand-père du poète ; un groupe en bois sculpté du 12^e siècle, donné par Lamartine à Jean Aicard.

Dans la petite chambre voisine, une commode Louis XVI, un Christ à la colonne en bois du XVI^e siècle.

Dans la courette, les deux modèles en plâtre des médaillons de Palamède de Forbin et d'Antonius Arena par Paulin Bertrand ²³.

Le legs à la ville d'Hyères

Par son testament olographe ²⁴ du 29 mars 1921 déposé en l'étude de M^e Mouttet notaire à Signes, Jean Aicard légua à la ville d'Hyères ²⁵ sa maison de Solliès-Ville et la première collection qu'il avait réunie :

Je lègue à la ville d'Hyères ma petite propriété de Solliès-Ville.

Cette maison de Solliès-Ville contient des tableaux de M. Paulin Bertrand. Ils sont sa propriété, il sera donc libre de les reprendre ou de les laisser à la Ville d'Hyères si elle accepte mon legs et consent à prendre soin de ce petit musée local à peine commencé.

Les papiers qui s'y peuvent trouver appartiennent naturellement à Mad. Paulin Bertrand et à MM. Jean Calvet et Paul Gaultier ²⁶.

²³ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 55, dossier 17 « Léon de Saint-Valéry, Jean Aicard à Solliès-Ville et sa maison de Solliès », manuscrit au crayon, ébauche écrite au verso ou dans les marges d'épreuves imprimées, d'une lecture difficile.

²⁴ Il s'agit du second testament de Jean Aicard. Le 12 juin 1915, alors qu'il était hospitalisé et en fort mauvais point, notre écrivain avait rédigé, dans l'urgence, un premier testament où il instituait M^{lle} Violette Bouyer-Karr sa légataire, à l'exception de quelques biens cédés à diverses personnes ou institutions.

²⁵ Voir aux archives municipales d'Hyères, dans la série R « Instruction publique, sciences, lettres et arts », sous-série 2 R « Sciences, lettres et arts », le carton 2 R 6 « Musée Jean-Aicard à Solliès-Ville » contenant cinq dossiers regroupant au total plus de quatre cents pièces parfaitement classées et inventoriées.

²⁶ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièces n° 52-54, copie partielle du testament de Jean Aicard établie par M^e Ferdinand

Le poète, qui connaissait les finances du village qu'il administrait, savait pertinemment que la petite cité n'aurait pas les moyens d'entretenir et de faire prospérer un musée, si modeste fût-il ; il devait également tenir compte de l'opposition qu'il rencontrait au sein de son propre conseil municipal qui ne lui était pas entièrement acquis. Aussi résolut-il de faire appel à une ville riche, tournée vers le tourisme, et qui trouverait là un fleuron de plus pour occuper ses visiteurs oisifs. Cette décision paraît lui avoir été suggérée notamment par Félix Descroix, président du syndicat d'initiative et vice-président de la Chambre thermale et climatique d'Hyères :

Vous vous rappellerez, Monsieur le Sous-Préfet, que Jean Aicard, avant de partir pour Paris, fit un séjour à Hyères. Au cours de ce séjour je le vis souvent, il venait passer chez moi quelques après-midi, me faisait la lecture du son "Pèlerin". Nous causions de beaucoup de choses, et surtout de Solliès-Ville.

À de sombres pressentiments, le Maître mêlait pourtant ses espoirs d'une représentation du "Pèlerin" à Solliès-Ville, que déjà nous préparions. Mais Jean Aicard se désolait des difficultés d'accès, du délaissement de la petite cité, du désintéressement général à l'égard de ces vieilles pierres qu'il avait ranimées dans une apothéose, enfin de l'oubli où pourrait bientôt tomber tout cela qui avait été son rêve de poète.

Je le réconfortais en lui donnant confiance dans le Syndicat d'Initiative d'Hyères, dont la fonction touristique était précisément de veiller à la conservation des sites et des vieilles pierres,

Mouffet, notaire à Signes. Par ce second testament, l'écrivain instituait trois héritiers : 1° M^{me} Julia Pillore épouse du peintre Paulin Bertrand ; 2° l'abbé Jean Calvet, professeur de rhétorique et directeur des études au collège Stanislas à Paris ; 3° M. Paul Gaultier, directeur de la *Revue bleue*.

de les faire connaître par la propagande et d'empêcher de toute façon qu'on les oubliât. Je lui montrais Hyères centre touristique de la région des Maures, naturellement préoccupée de mettre en relief tout ce qui concourt à la prospérité de sa principale industrie, attirant par sa publicité tout un monde d'étrangers, les dirigeant sur Solliès-Ville et les intéressant à la poétique histoire de "L'Oustaou de Maurin". Et je lui disais : "Si Hyères possédait la Terrasse de la Montjoye avec l'Amour du Poète, soyez assuré, mon Cher Maître, que le "Pèlerin" connaîtrait tantôt un beau succès."

Trois jours plus tard, Jean Aicard rédigeait son testament et partait pour Paris²⁷.

Mais cette disposition testamentaire ne pouvait qu'être source de conflits ultérieurs :

1° Jean Aicard n'avait pas consulté préalablement la municipalité hyéroise et celle-ci apprit même le legs par la presse²⁸ ;

2° certains membres du conseil municipal de Solliès-Ville furent vexés que l'écrivain n'eût rien offert à la cité dont il avait été le maire ; et ce d'autant plus que les objets constituant « son » musée et offerts à la ville d'Hyères provenaient en grande partie des ruines mêmes du village et des dons de ses habitants ;

²⁷ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, enveloppe n° 23 « Souvenir de Jean Aicard », extrait d'une lettre dactylographiée recto et verso du 2 décembre 1921 envoyée par Félix Descroix au sous-préfet de Toulon pour attirer son attention sur le sort de la maison de Solliès-Ville léguée par Jean Aicard à la ville d'Hyères. — Paul Maurel a confirmé que c'est Félix Descroix, alors président du syndicat d'initiative d'Hyères, qui aurait conseillé à Jean Aicard de faire don de sa maison et du musée à la ville d'Hyères (Voir *La République*, samedi 19 janvier 1952).

²⁸ Voir, par exemple, *Le Petit Parisien*, n° 16151 du jeudi 19 mai 1921, page 2, colonne 4, « Le testament de Jean Aicard ».

3° il avait enfin réduit la part d'héritage de son fils au minimum légal et en avait exclu, conformément à une promesse faite à sa sœur, tous les biens lui venant de la famille André ; Jacques Aicard ne pouvait donc revendiquer que l'argent liquide, les titres ou les acquisitions personnelles de son père.

La municipalité hyéroise, alors dirigée par Pierre Moulis, fut officiellement informée du legs par une lettre de M^e Mouttet en date du 19 mai 1921, puis de l'inventaire de la maison effectué le 17 juin ²⁹. Une délégation de sa commission des beaux-arts se rendit à Solliès-Ville le 1^{er} décembre 1921 d'afin d'examiner l'opportunité d'accepter ou non le legs et les élus furent saisis de l'affaire lors de leur réunion du 2 décembre 1921 ; le colonel en retraite Maurice-Alexandre de Poitevin de Maureillan, rapporteur de la commission, estima que la charge pour la ville serait minime : « Le gardien choisi dans la localité peut être logé confortablement dans l'immeuble. Une rémunération payée par les visiteurs du musée compensera un traitement qui sera peu élevé et supporté par les deux communes dont celle de Solliès qui aura le bénéfice d'une prospérité nouvelle qu'elle n'a plus connue depuis des siècles ³⁰. »

Après que le notaire eût fixé le montant des frais de succession, le conseil municipal hyérois fut invité, dans sa séance du 25 janvier 1922, à accepter ou refuser le legs : des seize membres présents, huit seulement prirent part au vote et se partagèrent également entre l'acceptation et le refus ; c'est donc la voix prépondérante du maire, M. Moulis, qui l'emporta et la ville

²⁹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 56, lettre de M^e Mouttet en date du 19 mai 1921 ; et pièce n° 60, lettre du même en date du 28 juin 1921.

³⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce dactylographiée n° 62-63, « Legs Jean Aicard. Rapport au conseil municipal ».

accepta la donation³¹. Ces quelques chiffres soulignent suffisamment le faible enthousiasme que suscita l'initiative de Jean Aicard : peu de conseillers municipaux hyérois étaient véritablement amis de notre écrivain et les gestionnaires rigoureux redoutaient d'avoir à payer des dépenses importantes qui profiteraient *in fine* à Solliès-Ville.

Et, pour compliquer le tout, l'héritier naturel joua son va-tout :

Jean Aicard avait un fils Jacques. Des différends assez sérieux avaient dû opposer le père et le fils, car on trouvera des exécuteurs testamentaires qui connaissaient bien les sentiments du père pour s'opposer farouchement à ce que la maison de Solliès-Ville puisse revenir au fils.

Il y eut à l'époque, le désir de Jacques Aicard de se voir attribuer cette maison, mais il ne pouvait passer outre du testament. Il crut tourner la difficulté, connaissant le peu d'empressement de la Ville d'Hyères à accepter le legs, en faisant, le 22 Février 1922, l'offre d'un versement de 10.000 Francs si la maison n'était pas acceptée ³².

Ce vote consterna les milieux acquis à l'écrivain décédé, comme le souligne très explicitement une lettre de M^{me} Paulin Bertrand :

28 Avril 22

Monsieur le Maire,

³¹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce dactylographiée n° 64, « Extrait des registres des délibérations du conseil municipal, séance du 25 janvier 1822 ».

³² Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 5-11, page 1. La lettre autographe de Jacques Aicard au maire d'Hyères forme la pièce n° 65 du même dossier.

Mon mari m'a écrit qu'il a eu le plaisir de vous être présenté par son ami, Monsieur Félix Colomb, et que vous avez causé assez longuement du legs de Solliès.

Vous savez sans doute le sens profond que Jean Aicard attribuait à ce petit musée, fondé en hommage à la Provence, sur cette colline de Solliès, qui est comme « la colline inspirée » de la Provence du Var ?

Jean Aicard aimait la Provence et les Provençaux de cet amour qui implique la confiance entière ; il a compté que Hyères, ville moderne d'intelligence et de luxe, tiendrait à honneur de conserver le musée d'histoire locale, dans la vieille petite ville en ruines. Tous ses amis espèrent encore que la confiance du poète ne sera pas déçue ; et personne, à Paris, après le premier étonnement causé par le vote du conseil municipal hyérois, ne peut croire que ce vote soit l'expression d'une décision définitive.

Voici les deux solutions qu'un groupe d'amis de Jean Aicard – MM. Gaston Bonnier, de l'Institut ; Paul Gaultier, directeur de la Revue bleue et de la Revue scientifique ; Jean Calvet, directeur des études au collège Stanislas ; l'écrivain Ed. Schuré ; le poète André Lamandé ; les peintres F. Bouchor et Paulin Bertrand ; le docteur Gastinel, médecin en chef de la Marine – offre à la ville d'Hyères, si elle ne peut supporter les frais d'entretien du musée de Solliès. L'une consiste à obtenir que l'État dès que la ville aura accepté le legs, se substitue à elle et prenne charge de la petite maison historique. L'autre, en cas où l'État ne pourrait répondre à notre instance, est la constitution d'un consortium d'amis de Jean Aicard qui, ayant réuni un petit capital, se ferait reconnaître la personnalité civile, louerait le musée pour un prix infime (un franc par an) et pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, et en assurerait l'entretien, la conservation, le développement.

La ville d'Hyères garderait donc ainsi ce témoignage de la prédilection que lui vouait le grand Provençal ; ses syndicats d'initiative et des hôteliers pourraient y conduire fièrement ses hôtes français et étrangers ; et son budget resterait indemne de tous frais.

Le monde littéraire, les amis de Jean Aicard, les Provençaux fervents de leur pays et du poète qui l'a chanté ne peuvent envisager de voir disparaître le sanctuaire de pensée et d'art où furent évoquées toutes les beautés du passé provençal, rêvées les destinées de « Provence unie à France », et ils attendent avec confiance de la ville d'Hyères le geste d'acceptation.

Veillez agréer [...] ³³.

Chacun s'évertuait donc à trouver une solution pour garantir la pérennité du musée que la ville d'Hyères n'était pas empressée d'accepter quand le préfet du département rappela que les formalités légales n'ayant pas été respectées, la décision du conseil municipal était au minimum hâtive ³⁴ !

M^{me} Paulin-Bertrand poursuivit néanmoins ses bonnes œuvres :

4 Juillet 22

Monsieur le Maire,

Un certain nombre d'amis de Jean Aicard, faisant partie d'un même groupement, ont constitué, pour contribuer à l'entretien du musée de Solliès, un capital, dont le revenu, 400 fr. environ, sera chaque année mis à la disposition du conservateur du musée.

³³ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 69-70, lettre autographe de Julia Paulin-Bertrand au maire d'Hyères, écrite le 28 avril 1922 de Courbevoie (Seine), 56 avenue Gambetta.

³⁴ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 66, lettre du préfet du Var au maire d'Hyères du 14 avril 1922.

Une demande de consentement à la délivrance du legs, venue de la Préfecture du Var, me fait espérer que la ville d'Hyères a accepté de recevoir et d'entretenir la petite maison du poète. Les amis de Jean Aicard vous prient de vouloir bien leur dire si vous acceptez leur concours, afin que soit immédiatement versée et placée la somme qu'ils ont promise.

Voici les noms des membres du groupe qui se sont cotisés pour le musée de Solliès : M. J. Arnavon, ministre plénipotentiaire ; M^{me} et M. Paulin-Bertrand, peintre ; M. Gaston Bonnier, de l'Institut ; M. Félix Bouchor, peintre ; M. l'abbé Calvet, professeur à l'Institut catholique ; M. Colomb, conseiller à la cour d'Aix ; M. A. Droin, homme de lettres ; M. le doct^r Gastinel, médecin en chef de la Marine ; M. Paul Gaultier, directeur de la Revue bleue et de la Revue scientifique ; M. le doct^r Godin ; M. André Lamandé, homme de lettres ; M^{me} Eugène Lambert ; M^{me} Paul Poirson ; M. Charles Richet, de l'Institut ; M. et M^{me} Robert ; M. Édouard Schuré, homme de lettres ; M. Tassy, homme de lettres ; M. Valayer, banquier.

M. Jules Roustan, architecte à Toulon, promet son concours bénévole chaque fois qu'il lui sera demandé.

M. Paulin Bertrand donnera au musée les tableaux qui y figurent actuellement, et achèvera gracieusement la série qu'il a promise à Jean Aicard.

Veuillez [...] ³⁵.

³⁵ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 78, lettre autographe de Julia Paulin-Bertrand au maire d'Hyères, écrite le 4 juillet 1922 de Courbevoie (Seine), 56 avenue Gambetta. — Quelques précisions sur certains de ces donateurs : Jacques Arnavon est le fils de Louis Arnavon, industriel marseillais, et de son épouse Valentine, décédée accidentellement en mars 1882 et pour qui Jean Aicard avait composé *L'Épreuve galante*, une comédie inédite en un acte et en vers créée en janvier 1881 ; le commandant et poète Alfred Droin ; le médecin en chef de la Marine Barthélemy-Alfred Gastinel, spécialiste d'épidémiologie ; épouse

Les choses paraissaient avancer, mais une analyse très fine du maire d'Hyères en dévoile les non-dits :

Mme Paulin-Bertrand, Femme de lettres, domiciliée à La Garde, est exécutrice testamentaire, elle s'inquiète des lenteurs apportées à la création du Musée. Elle collecte des souscriptions parmi les amis de Jean Aicard et le 4 juillet 1922, elle informe le Maire qu'elle a constitué une rente de 400 frs qui sera chaque année mise à la disposition du Conservateur pour les travaux d'entretien du Musée.

(Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue cette rente ?)

Monsieur Paulin Bertrand artiste peintre, fait don à la Ville d'Hyères de tableaux lui appartenant qui sont déposés au Musée de Solliès. Il indique qu'il terminera la série promise à Jean Aicard, série qui fait l'objet du même don à la Ville d'Hyères.

Dans cette donation, on devine le désaccord qui existe déjà entre les fervents du Maître et les administrateurs de Solliès-Ville³⁶.

de l'auteur dramatique Paul Poirson (1836-1895), Seymourina Poirson était écrivain et organiste. — Les Paulin-Bertrand réunirent un capital de 7 070 francs qu'ils placèrent à la *Banque privée* à Toulon, devant rapporter des intérêts de 424 francs par an (archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 88, extrait des délibérations du conseil municipal d'Hyères en date du 27 février 1923).

³⁶ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 5-11, page 2. Ce document dactylographié de sept pages, daté à la fin « 22 octobre 1950 », a été rédigé par le maire M. Joseph Clotis qui, étant confronté au problème de la reconstruction de l'immeuble, eut à cœur de prendre tout d'abord une vue générale de la question : il fit rechercher dans les différents services de sa mairie les pièces concernées, les regroupa dans un dossier unique et fit une synthèse concernant l'historique du legs et les relations avec Solliès-Ville. Le désaccord évoqué dans le dernier paragraphe cité a connu plusieurs formes : au départ, il s'agissait d'une opposition au sein du conseil municipal de Solliès-Ville, souvent présenté par les panégyristes comme totalement acquis à son maire-académicien, mais qui, dans la réalité, était fort divisé ainsi que l'a révélé Paul Maurel dans une lettre déjà citée ; il y eut ensuite des dissensions entre les Paulin-Bertrand et Maurel à

Dans sa séance du 3 août 1922, le conseil municipal eut lecture de ces deux lettres : probablement impressionnée par la qualité des contributeurs – essentiellement des personnalités parisiennes – et rassurée par ce concours financier, l'édilité hyéroise, quoique non encore autorisée par le préfet à accepter officiellement le legs, s'engagea à poursuivre l'œuvre de Jean Aicard, décision avalisée par la préfecture le 13 octobre suivant, au terme du délai légal accordé aux héritiers pour formuler leurs réclamations.

Le 21 novembre 1922, toutes les formalités légales ayant été accomplies, le maire prit les dispositions préparatoires à l'ouverture et nomma : 1° conservateur du musée de Solliès-Ville, le colonel en retraite de Poitevin de Maureillan, conservateur du musée d'Hyères ; 2° conservateur adjoint, Paulin Bertrand ; 3° gardien-concierge, Jules Satony, ex-cantonnier militaire, avec obligation de résider sur place³⁷.

Après avoir visité la maison le 23 novembre 1922, le conservateur dressa deux états de ce qu'elle contenait. Le premier est l' « Inventaire des objets d'art et de curiosité du musée » :

REZ-DE-CHAUSSÉE

Couloir-vestibule : 1° 4 tableaux divers XVIIIe ; 2° un bateau sur étagère (trois-mâts) ; 3° un plâtre *Le Silence* (reproduction) par Proust.

Bureau de Jean Aicard : 1° deux pierres sculptées provenant d'une colonne ou d'une frise antique et présentant la marque du sculpteur sur la tranche (sur l'une, un marteau de maçon ;

propos d'initiatives brouillonnes que celui-ci prit dans sa profession d'instituteur en pensant servir la mémoire de Jean Aicard.

³⁷ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 85, arrêté municipal en date du 21 novembre 1922.

sur l'autre, un fer de lance) ; 2° un chapiteau antique en granit ; 3° une Vierge à l'enfant, en bois sculpté et peint, XVIIe siècle ; 4° une sainte à genoux, en bois très vermoulu (provient d'un groupe Pieta) ; 5° deux bois portant sculptées les armes de Solliès-Ville ; 6° un buis sculpté (saint Pierre et saint Paul) ; 7° un christ en cuivre, époque Louis XIII ; 8° un angelot (tête ailée) en bois sculpté, époque Louis XIV ; 9° deux lanternes dorées provenant de la Confrérie des pénitents de Solliès, XVIIe siècle ; 10° une croix processionnelle en bois sculpté et doré avec soleil rayonnant au centre (confrérie des pénitents), XVIIe siècle ; 11° deux cloches en bronze pour usage urbain, anciennes ; 12° tuyaux d'orgues de l'église (on sait que les orgues de Solliès sont les plus anciennes de France) ; 13° une petite chapelle en albâtre (travail italien du XVe siècle) ; 14° un tambourin provençal avec baguette et galoubet (XVIIIe siècle) ; 15° trois sabres modernes ; 16° trois porte-fleurs en faïence du XVIIIe siècle ; 17° une vitrine avec santons provençaux anciens (style Louis XV) ; 18° une vierge en bois sculpté des îles (travail moderne) ; 19° cinq tableaux (deux vues de Solliès) – 2 portraits par Paulin Bertrand, un petit tableautin ; 20° un meuble avec rayons contenant des livres anciens, Histoire de Provence, style Henri II ; 21° une table bureau de Jean Aicard, style Henri II.

Salle à manger (à gauche en entrant) : 1° une frise en pierre sculptée tenant tout le dessus de la cheminée (sujet homme combattant un animal) très ancienne ; 2° une base de colonne en pierre (ancienne) ; 3° un rouet époque Louis XVI ; 4° une cruche en cuivre provençale ; 5° une amphore en grès ; 6° deux étriers en fer forgé ; 7° une vierge, moulage qui a figuré aux fêtes du plateau de Mont Joie ; 8° une statue de saint Joseph, XVIIIe ; 9° sept tableaux (cinq à l'huile, deux au fusain) signés Paulin Bertrand ; 10° une longue-vue avec son pied ; 11° deux



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Oustaou de Maurin des Maures, le bureau.*

chandeliers kabyles ; 12° une balance ancienne provençale ; 13° trois calens provençaux.

1^{er} ÉTAGE

Pièce à côté de la terrasse : 1° une commode ancienne avec des cuivres ; 2° une balancelle.

Terrasse : 1° un plâtre *Palamède de Forbin* ; 2° un plâtre *Antonius Arena*.

1^{re} chambre : 1° copie d'un pleureur de Klots Shuther ; 2° un lit Directoire ; 3° une commode Louis XVI ; 4° deux chaises provençales Louis XVI.

2^e chambre (celle de Jean Aicard) : 1° un lit style Louis XVI ; 2° une table de nuit Louis XVI ; 3° une armoire Louis XVI ; 4° une commode Louis XVI ; 5° une bergère Louis XVI ; 6° une chaise provençale Louis XVI ; 7° deux porte-bouquets (vieux Moustiers) ; 8° un pot de pharmacie ancien ; 9° un portrait de M. Isnard, arrière-grand-père de Jean Aicard ; 10° une table Louis XVI décorée à l'intérieur d'une peinture de Paulin Bertrand ; 11° un grand coffret en palissandre (Restauration).

Chambre au-dessus de la salle à manger : 1° un lit époque du Directoire ; 2° une table à jeu Louis XVI ; 3° une commode Louis XVI ; 4° deux chaises anciennes (art anglais) ; 5° groupe faïence ancienne (Adam et Ève)³⁸.

Le colonel de Poitevin lui adjoignit un « Inventaire du mobilier et du matériel de la maison de Jean Aicard à Solliès-Ville », dans lequel les meubles et objets déjà mentionnés dans l'inventaire du musée sont signalés par un astérisque :

³⁸ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 2, pièce n° 10, manuscrit autographe, 5 pages, daté à la fin « Hyères, le 10 janvier 1923 », signé par le conservateur du musée et approuvé par le maire d'Hyères ; sous les n°s 6-7-8-9, copie dactylographiée, 3 pages.

REZ-DE-CHAUSSÉE

Couloir vestibule (néant).

Bureau de Jean Aicard : 1° un canapé ; 2° six chaises ; 3° un meuble bibliothèque* ; 4° un bureau avec vitrine* ; 5° une chaise percée ; 6° une table* ; 7° une paire de chenets.

Vestibule : 1° une glace ; 2° une pendule octogonale ; 3° une épée moderne ; 4° une caisse bouteilles ; 5° une armoire ; 6° deux porte-manteaux.

Salle à manger : 1° deux chandeliers kabyles* ; 2° une table ronde à rallonges ; 3° un buffet (contenu du buffet : voir à la fin) ; 4° une commode (contenu de la commode : voir à la fin) ; 5° six chaises paille ; 6° une desserte ; 7° un guéridon ovale ; 8° un rouet ancien* ; 9° une fileuse ; 10° une cruche en cuivre* ; 11° une amphore grès* ; 12° un plateau cuivre avec cinq verres et un cendrier ; 13° une balance* ; 14° trois calens provençaux*.

Escalier : 1° une chaise pliante ; 2° une urne.

Pièce donnant sur la terrasse : 1° une table ; 2° quatre tabourets ; 3° une commode ancienne* ; 4° deux chaises rustiques ; 5° une balancelle*.

1^{ER} ÉTAGE

1^{re} chambre : 1° une glace ; 2° deux flambeaux (fer tordu) ; 3° un lit avec sommier et matelas* ; 4° une couverture coton tricotée ; 5° une table marqueterie* ; 6° une table marbre pied en fer ; 7° une commode* ; 8° deux chaises provençales*.

2^e chambre (celle de Jean Aicard) : 1° un grand lit ; 2° un sommier, un matelas, un traversin, deux oreillers, une couverture coton tricotée ; 3° une table de nuit* ; 4° une armoire* ; 5° une commode* ; 6° une bergère* ; 7° une chaise* ; 8° deux porte-bouquets* ; 9° un vase à pharmacie* ; 10° un portrait à l'huile* ; 11° une table avec peinture de P. Bertrand* ; 12° un grand coffret* ; 13° une glace (médaillon).

Cabinet de toilette : 1° une table en marbre, pied en fer.

3^e chambre (au-dessus de la salle à manger) : 1° un lit* ; 2° un sommier, un matelas, un traversin, un oreiller ; 3° une table de jeu* ; 4° une commode* ; 5° une table en fer ; 6° deux chaises (anglaises)* ; 7° un groupe en faïence*.

Objets contenus dans le buffet de la salle à manger : 1° douze assiettes à soupe ; 2° vingt-deux assiettes plates ; 3° douze assiettes à dessert ; 4° une soupière ; 5° un saladier ; 6° trois plats ; 7° deux tasses à déjeuner ; 8° dix tasses à café ; 9° douze tasses à thé ; 10° un sucrier ; 11° un pot à lait ; 12° quatre coquetiers ; 13° une saucière ; 14° quatre ravers ; 15° quatre salières ; 16° une corbeille à fruits faïence.

Dans la commode de la même pièce : 1° deux pavillons tricolores³⁹.

Tout ce matériel, il faut le reconnaître, n'avait guère que le mérite d'avoir été réuni par Jean Aicard ; car, hormis cette valeur affective, il formait une collection bien hétéroclite dans laquelle il est difficile de reconnaître un véritable « musée provençal » !

Quoi qu'il en soit, au début de l'année 1923, le musée de Solliès-Ville avait trouvé une existence officielle, non point comme mémorial de la personne et de l'œuvre de Jean Aicard, mais sous la forme d'un « musée local », simplement dédié par notre poète à la gloire de la Provence. Il était ainsi administré :

Règlement du Musée Jean Aicard à Solliès-Ville

Art. I^{er}. Les salles sont ouvertes au public le dimanche et le jeudi de 13^h 30^{mn} à 17 heures.

³⁹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 2, pièce n° 12, manuscrit autographe, 4 pages, daté à la fin « Hyères 19 janvier 1923 », signé par le conservateur du musée et approuvé par le maire d'Hyères ; sous le n° 13, copie dactylographiée, 2 pages.

Art. II. Il est absolument interdit d'entrer avec des cannes, ombrelles ou parapluies. Ces objets devront être déposés au vestiaire moyennant une redevance de vingt centimes.

Art. III. Les enfants ne peuvent être admis qu'accompagnés.

Art. IV. L'introduction des chiens est formellement interdite.

Art. V. Il est défendu de fumer, de parler haut dans les salles, et de toucher aux objets.

Art. VI. Tout dégât commis par un visiteur reste à sa charge.

Art. VII. Il est interdit de jeter des papiers ou autres débris sur les terrasses qui entourent l'immeuble du Musée.

Art. VIII. Le Gardien du Musée est chargé de l'exécution du présent Règlement et le Public est tenu de se conformer à ses observations.

Art. IX. Le présent Règlement est affiché dans le corridor d'entrée du Musée ⁴⁰.

50

La presse parisienne accorda quelque attention à cette modeste collection : « Le poète réunit dans sa maison de Solliès tous les objets d'art, tous les bibelots de Provence qu'il put acquérir ⁴¹ » ; « la petite maison que Jean Aicard possédait à Solliès-le-Vieux et qui est devenue un musée, tout rempli de bibelots locaux, de meubles provençaux ⁴² ».

Un seul don est ensuite signalé : « Monsieur Fontan de Toulon a rendu au musée le portrait de la grand-mère de Jean Aicard ⁴³ ».

⁴⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 4, pièce n° 1, manuscrit, une page. Ce règlement n'est pas daté mais, étant signé du maire Moulis, date des années 1923-1924.

⁴¹ *Le Gaulois*, 58^e année, 3^e série, n° 16634, vendredi 20 avril 1923, page 1, colonne 5, « La maison de Jean Aicard » ; texte quasiment identique dans le *Journal des débats politiques et littéraires*, n° 109, vendredi 20 avril 1923, page 1, colonnes 2-3, « Au jour le jour. La maison de Jean Aicard ».

⁴² *Les Annales politiques et littéraires*, n° 2133, dimanche 11 mai 1924, page 540, colonne 1, « Autour des livres ».

⁴³ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 3, pièce n° 1, lettre du gardien, Jules Satony, du 4 juin 1926, au maire de Solliès-Ville. —

L'établissement fonctionna ainsi vaille que vaille jusqu'en 1938 :

De 1923 à 1938 aucun événement important à relater.

Solliès-Ville bénéficie du Musée.

Hyères fait les frais d'entretien qui lui sont demandés. L'éclairage électrique est installé, une plaque est apposée sur l'immeuble, etc...

Les administrateurs de Solliès-Ville augmentent chaque année leurs prétentions sur les besoins d'entretien. L'immeuble est une vieille construction, au sommet de la colline, dominant la vallée du Gapeau, exposé à toutes les intempéries qui nécessiteront de très grosses réparations.

Les administrateurs d'Hyères se montraient plus réticents au fur et à mesure que les notes à payer devenaient plus importantes.

Dans diverses correspondances échangées, on relève ces rivalités déjà signalées entre les amis de Jean Aicard. Le Conseil Municipal de Solliès veut monopoliser à son profit le souvenir du Maître et la légataire universelle Mme Paulin-Bertrand semble marquer une hostilité particulière contre M. Paul Maurel, alors adjoint au maire de Solliès, qui se montre le plus agissant dans le Conseil Municipal de cette Commune.

À Hyères la question se pose du transfert du Musée de Solliès dans le Musée de la Ville qui a déjà une Salle Jean Aicard.

Mme Paulin-Bertrand est entièrement acquise à cette idée ⁴⁴.

Mais, en mars de cette année, la municipalité, conduite par Léopold Jaubert, fit un triste constat :

Le médecin général Jules Fontan, ami de Jean Aicard et de M^{me} Paulin-Bertrand, avait probablement reçu de celle-ci ce tableau.

⁴⁴ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 5-11, pages 2-3.

51

La situation du musée Jean Aicard est la suivante : Valeur insignifiante – Immeuble en très mauvais état – Charges certaines et très prochaines pour la commune si nous ne prenons bientôt une décision.

J'ai l'intention, en accord avec mes collègues de la Commission, de voir la semaine prochaine M^{me} Paulin-Bertrand, légataire universelle, et je lui demanderai si elle accepterait de reprendre le tout, sauf à nous laisser quelques souvenirs de Jean Aicard pour notre Musée d'Hyères.

Ainsi nous éviterions les lourdes réparations que nous sommes menacés de faire à Solliès et nous conserverions quelque chose.

Voulez-vous me dire si vous considérez la chose juridiquement possible et sous quelle forme ⁴⁵.

52 Le conseiller municipal délégué aux Beaux-Arts proposa d'installer les collections dans une salle du musée hyérois qui serait dédiée à Jean Aicard et, dans sa séance du 7 mars 1938, le conseil municipal vota le transfert. Toutefois, pour que la ville puisse se dégager, les autorisations écrites de la légataire universelle et du fils naturel étaient nécessaires.

M^{me} Paulin-Bertrand donna très vite son accord : « MM. l'abbé Calvet et Paul Gaultier acceptent, comme moi, que le musée soit transféré à Hyères. Ils demandent que trois petites pièces reconstituent, tels qu'ils sont à Solliès, le cabinet de travail, la salle à manger et la chambre de Jean Aicard ; que le surplus des meubles et objets provenant de l'Oustaou de Maurin des Maures ne soit ni rendu ni remis à M. Jacques Aicard. La ville d'Hyères déménagerait donc entièrement la maison de

⁴⁵ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 96. Lettre dactylographiée écrite le 11 mars 1938 à M^e Palenc, notaire et conseiller municipal.

Jean Aicard et me remettrait ensuite ce qu'elle ne placerait pas dans son musée. Cette remise pourrait, s'il était nécessaire de la justifier, être présentée comme faite en échange des tableaux et fusains de mon mari, que nous offrons, comme je vous l'ai dit, à la ville ⁴⁶. »

Dans une lettre adressée à Jacques Aicard, le maire précisa ses intentions :

53 Vous n'ignorez pas que la Ville d'Hyères est propriétaire, à Solliès-Ville, du Musée Jean Aicard légué par votre père. Cet immeuble est en très mauvais état et son entretien constitue pour la Ville une charge annuelle qu'elle ne peut pas continuer à supporter. Les quelques objets mobiliers entreposés dans ce Musée ont souffert eux-mêmes de l'humidité de la maison. Enfin, le gardien que nous avons mis dans l'immeuble et qui ne touchait aucun traitement vient de décéder et nous ne pouvons pas le remplacer.

C'est vous dire que la Ville d'Hyères ne peut pas conserver cette charge et elle vous propose, par mon intermédiaire, de vouloir bien accepter le transfert des quelques objets qui se trouvent dans le Musée dans une salle du nouveau Musée d'Hyères qui va être installé dans l'ancien Hôtel du Parc et qui portera le nom de Salle Jean Aicard. La maison serait vendue et le produit de la vente servirait à entretenir le Legs Jean Aicard ⁴⁷.

Après trois lettres de rappel, Jacques Aicard finit par répondre, le 7 juillet, qu'il allait venir visiter la maison de Solliès-

⁴⁶ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 103, extrait de lettre autographe de M^{me} Paulin-Bertrand au D^r Jaubert maire d'Hyères, en date du 9 avril 1938.

⁴⁷ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 106, extrait de la lettre dactylographiée du maire d'Hyères à Jacques Aicard en date du 6 mai 1938.

Ville. Son déplacement eut lieu début août : il consentait au déménagement des collections mais demandait la maison. Aussitôt, M^{me} Paulin-Bertrand réclama la part lui revenant.

Restant dans le projet du transfert à Hyères, le couple Paulin-Bertrand décida de léguer à la ville les objets leur appartenant dans le musée ; un acte notarié, établi en l'étude de M^e Paul Chambeiron, notaire à La Garde, le 30 novembre 1938⁴⁸, en donne la liste :

1° Un portrait de Jean Aicard par Vidal et un mural (crèche) de seize centimètres sur quinze.

2° Quatre gravures en couleur de Gazer, de quarante centimètres sur trente-deux.

3° Un Christ flagellé à la colonne en bois de dix centimètres sur dix et sur quarante.

4° Un tableau à l'huile de Paulin Bertrand représentant la Rue Marseillaise à Solliès de soixante-quatre centimètres sur soixante et onze.

5° Un tableau à l'huile de Paulin Bertrand représentant à Solliès-Ville le départ de la Route de Solliès-Pont de soixante-huit centimètres sur soixante-dix-sept.

6° Un tableau à l'huile représentant l'Avenue de la Montjoie à Solliès de soixante-deux centimètres sur soixante-quinze.

7° Un tableau à l'huile de Paulin Bertrand chemin de La Garde de soixante-quatorze centimètres sur cinquante-six.

8° Une vue générale de Solliès donnant la maison de Jean Aicard.

9° Un fusain ruines du Château de Solliès de soixante-neuf centimètres sur cinquante-deux.

⁴⁸ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 147-148-149. « Du 30 novembre 1938, Donation par Monsieur et Madame Paulin Bertrand à la Ville d'Hyères », étude de M^e Paul Chambeiron notaire à La Garde, acte dactylographié, 7 pages.

10° Un fusain, arrivée à Solliès mêmes dimensions que le précédent.

11° Un groupe en bois Vierge au pied de la croix, de trente-cinq centimètres sur douze et sur quarante-quatre, don de Lamartine à Jean Aicard.

12° Un coffret en bois sculpté soixante-cinq centimètres sur vingt-huit et sur vingt-huit.

le tout estimé à 5 930 francs. Et dans sa séance du 14 décembre 1938, le conseil municipal accepta cette donation.

Jacques Aicard, de son côté, ne se manifesta que le 19 décembre, arguant d'un accident de chasse qui l'avait privé de l'œil gauche. Un projet de convention entre la ville et lui stipulait :

La Ville d'Hyères ayant accepté ledit legs, mais se voyant dans la nécessité, à ce jour, d'envisager le transfert, à Hyères, du Musée Jean Aicard,

M. Jacques Aicard déclare ne pas s'y opposer en ce qui le concerne, sous réserve que ledit Musée sera réinstallé, à Hyères, dans l'esprit où il a été conçu.

D'autre part, M. Jacques Aicard déclare également ne pas s'opposer à la vente, par la Ville, de la maison qu'elle possède à Solliès-Ville. Cette vente devant être poursuivie dans les formes administratives d'usage et sous réserve que la moitié du produit net à revenir à la Ville, tous frais déduits, lui soit versée en mains propres⁴⁹.

Jacques Aicard n'ayant pas répondu malgré plusieurs relances, la ville abandonna son projet de transfert : « Je crois

⁴⁹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 158, extrait d'un projet dactylographié de convention.

que nous avons trouvé une solution pour le Musée, qui doit vous donner satisfaction. Le dit Musée sera conservé et géré par la Ville comme par le passé. Nous allons prélever maintenant quelques éléments pour faire à Hyères une exposition Jean Aicard, au moment de l'inauguration de notre nouveau Musée. Le Musée de Solliès n'en restera pas moins une source d'attraits pour votre petit village⁵⁰. »

La plus grande partie de la collection fut transportée à Hyères pour l'exposition : « Monsieur Simon n'ose plus faire visiter la maison de Jean Aicard parce qu'elle est presque vide⁵¹ ». Et la ville manifesta l'intention de conserver les objets :

Il ne faut pas compter que nous remeublerons la salle où nous avons fait nos prélèvements, désirant conserver assez longtemps l'exposition Jean Aicard.

Toutefois, je ferai en sorte que quelques objets soient rapportés dès à présent. Par contre, votre rôle, en l'espèce, doit consister à compléter l'aménagement du Musée avec des objets et des curiosités qui vous appartiendraient ou qui vous seraient prêtés, étant bien spécifié qu'un inventaire précis serait dressé qui attribuerait à chacun son bien.

Je vous engage donc à vous mettre en campagne, vous et Maurel, pour rechercher des objets dans cet ordre d'idée : vieux meubles, vieux matériel, curiosités de toutes sortes.

D'autre part, je ne crois pas que la Commission voie un inconvénient quelconque, pas plus d'ailleurs que les héritiers à

⁵⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 171, extrait d'une lettre dactylographiée du maire d'Hyères au maire de Solliès-Ville en date du 20 mars 1939.

⁵¹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 175, extrait d'une lettre manuscrite du maire de Solliès-Ville au maire d'Hyères en date du 26 mai 1939.

ce que le musée prenne le nom de Musée Jean Aicard et du Vieux Solliès⁵².

Cette lettre fort habile, qui ne laissait pas un espoir prochain de retour et invitait la municipalité de Solliès-Ville à reconstituer elle-même le musée en en modifiant l'appellation, suscita une grosse émotion dans le petit village et le conseil municipal, qui jusque-là avait toujours mis en avant son impécuniosité, proposa de reprendre l'établissement :

[Le Conseil]

A été douloureusement ému en constatant que la plus grande partie des objets qui constituaient cet embryon de Musée dont beaucoup fournis par les habitants de Solliès-Ville, ont été transportés à Hyères d'où, en dépit des promesses faites par Monsieur le Maire d'Hyères, verbalement et par écrit, ces objets n'ont pas été rapportés ;

Constata avec regret que, si depuis l'acceptation du legs, les Municipalités d'Hyères ont entretenu la maison du Poète, cette bonne volonté s'est relâchée depuis quelques temps et qu'alors que les ruines si nombreuses qui se trouvaient dans le Vieux-Solliès ont toutes disparu, seule la maison, devenue sacrée, du Poète menace de tomber en ruine et de s'écrouler.

[...].

Se déclare toujours prêt [...] à se substituer à la Municipalité d'Hyères pour l'entretien et la conservation de la maison du Poète et du Musée qu'elle contient⁵³.

⁵² Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 176, extrait d'une lettre dactylographiée du maire de Solliès-Ville au maire d'Hyères en date du 31 mai 1939.

⁵³ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 179, extrait d'une délibération du conseil municipal de Solliès-Ville, séance du 15 août 1939, texte dactylographié.

La nouvelle municipalité hyéroise⁵⁴ traita en novembre 1941 avec Lucien Castel, maçon à Solliès-Ville, pour des travaux dans la maison ; mais des dégâts furent causés par les envahisseurs italiens à la fin de l'année 1942 :

Monsieur le Maire, et cher collègue,

Ainsi que vous le savez, comme nous avons un bataillon du 57^e d'infanterie italienne à héberger dans notre tout petit village, nous avons dû en loger au Musée Jean Aicard.

Nous espérions que ces soldats respecteraient le Musée. Il n'en a rien été, hélas ! Comme leurs collègues hébergés dans les maisons de notre cité, ils se sont livrés à toutes sortes de dégradations : volets brûlés, carreaux brisés, chaises et vaisselle cassées, etc.

Ils ont même détruit une partie de la toiture et même tenté de mettre le feu à l'immeuble.

Tous ces méfaits, y compris la tentative d'incendie, ont été reconnus par l'officier chargé d'indemniser les victimes de ces dégâts.

Cet officier a déclaré ne pouvoir rien nous allouer manquant de disponibilités. Le régiment est parti pour l'Italie et doit s'embarquer, m'a dit cet officier, pour la terre africaine.

Alors, je m'adresse à la Commission d'armistice italienne. Je ne chiffre pas les dégradations, car on ne peut les exprimer en francs actuels.

Je demande au Président de la Commission d'armistice d'envoyer un mandataire qui se rendra sur les lieux.

Si, comme je l'espère, nous obtenons une indemnité je ferai procéder aux réparations les plus urgentes avec le montant de cette indemnité.

⁵⁴ Les élections municipales avaient été supprimées au cours de la seconde guerre mondiale : c'est par des arrêtés préfectoraux que les municipalités furent nommées en mai 1941. Le nouveau maire d'Hyères fut M. Stanislas de David-Beauregard.

Et nous tâcherons de trouver un gardien pour éviter que, le cas échéant, la maison du poète ne soit plus occupée⁵⁵.

Le 12 novembre 1943, le conseil municipal d'Hyères approuva le bail par lequel la ville louait à Solliès-Ville, pour une période de neuf années et pour le franc symbolique, la maison de Jean Aicard et les objets qui avaient été légués par l'écrivain, avec obligation d'effectuer les travaux locatifs, d'assurer la conservation de la collection et de maintenir le musée⁵⁶.

Au début de l'année 1944, quelques objets furent rapportés :

Solliès-Ville demande la restitution de divers tableaux et objets qui sont au Musée d'Hyères. La nouvelle Municipalité semble ignorer les dispositions du legs Paulin Bertrand. Maître Vérignon, Adjoint aux Beaux-Arts, satisfait à la demande du Maire de Solliès pour certains objets malgré la protestation du Conservateur du Musée d'Hyères.

Une liste des objets restitués est établie le 26 mai 1944⁵⁷.

La restitution n'a concerné que trois objets :

Par les présentes, suivant l'ordre de Monsieur le Maire de la Ville d'Hyères donné en date du 7 janvier 1944 à Monsieur le Conservateur du Musée d'Hyères, celui-ci fait remise à Monsieur le Maire de Solliès-Ville de trois objets ci-après désignés

⁵⁵ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 190, extrait d'une lettre manuscrite du maire de Solliès-Ville au maire d'Hyères en date du 6 janvier 1943.

⁵⁶ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 194, délibération du conseil municipal, séance du 12 novembre 1943, texte dactylographié.

⁵⁷ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 5-11, page 4.

faisant partie de la donation des époux Paulin-Bertrand, faite en 1939, et figurant à l'inventaire du Musée d'Hyères, sous les numéros 384-385-386 savoir :

N° 384 : Un portrait de Jean Aicard peinture à l'huile par Vidal.

N° 385 : Un groupe en bois sculpté : Vierge auprès de la Croix, sculpture du XV^e siècle de l'école de Bourgogne, provenant du château de Milly et donné par Lamartine à Jean Aicard.

N° 386 : Un Christ flagellé à la colonne, bois, sculpture rustique et ancienne.

À partir de la date de remise des objets, Monsieur le Maire de Solliès-Ville les prend sous son entière responsabilité. Ils doivent être exposés dans le Musée Jean Aicard à Solliès-Ville, il doit de ce fait en assurer la conservation.

Hyères, le 29 mai 1944

Reconnu exact et approuvé

Le Conservateur du Musée d'Hyères

Reconnu exact et approuvé

Le Maire de Solliès-Ville

(avec cette réserve que ces trois objets ne peuvent faire partie d'une donation Paulin-Bertrand puisqu'ils appartenaient au Musée et qu'ils étaient en conséquence compris dans la liste des objets constituant le Musée légué par son testament par Jean Aicard à la Ville d'Hyères) Ramel⁵⁸

Le musée fut à nouveau endommagé lors des combats de la Libération les 20 et 21 août 1944 : l'édifice, transformé en forteresse par les Allemands qui y avaient installé plusieurs mortiers afin de canonner la route de Toulon, reçut un grand nombre

⁵⁸ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 208, attestation dactylographiée de remise des trois objets au maire de Solliès-Ville.

d'obus tirés par les troupes françaises, occasionnant de grands ravages. La maison menaçant de s'écrouler, les réparations extérieures les plus urgentes furent effectuées à la fin de l'année, notamment en étayant le mur est par trois contreforts.

Ces bombardements détruisirent partiellement la collection et des vols aggravèrent sa dilapidation. Des voleurs s'emparèrent même de vêtements et chaussures appartenant à la gardienne, M^{me} E. Bonnafoux⁵⁹ !

En décembre 1946, la ville d'Hyères – municipalité Édouard Cordier – revint à son projet d'abandonner le legs et de remettre le tout à M^{me} Paulin-Bertrand, qui répondit qu'elle n'était pas en état d'assurer la pérennité de ce musée⁶⁰.

Paul Maurel⁶¹, élu maire de Solliès-Ville à la Libération, s'activa en faveur du musée puisque l'inventaire du 5 juin 1947 établit que la collection s'était enrichie :

⁵⁹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 216, lettre autographe de M^{me} Bonnafoux au maire d'Hyères en date du 31 décembre 1915.

⁶⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 218, lettre dactylographiée du maire d'Hyères à M^{me} Paulin-Bertrand en date du 4 décembre 1946 ; et pièce n° 221, réponse de cette dernière, lettre autographe en date du 18 décembre suivant.

⁶¹ Paul-Eugène-Jean-Marie Maurel est né à Gonfaron le 11 décembre 1883 d'un père boulanger originaire de Barjols. À sa sortie de l'école normale d'instituteurs, il épousa une jeune couturière niçoise dont la famille était originaire de Gonfaron. Nommé instituteur aux Mayons, il y fit trois années scolaires ; également secrétaire de la mairie, il eut l'occasion de faire la connaissance de Jean Aicard. Il poursuivit ensuite sa carrière à La Seyne et à Toulon, où il est décédé le 19 juin 1975. En 1927, il acheta une maison à Solliès-Ville et s'intéressa à la vie du village, d'abord comme conseiller municipal puis comme maire de 1949 à 1959. Il est inhumé à Solliès-Ville.

BIBLIOGRAPHIE : *Monographie de la commune des Mayons, département du Var*, Draguignan, imprimerie Olivier-Joulian, 1913, in-8°, 43 pages. *Histoire de Solliès, la vie tourmentée d'une commune à travers les âges*, 1936, in-16, 260 pages, bois originaux d'André Filippi. *La mort de Gautier*,

VESTIBULE : 1. un plâtre Préault, 0,40 ; 2. un chapeau de paille, \varnothing 0,52, saillie 0,18 ; 3. une glace murale, 0,80 \times 0,50 ; 5. une pendule murale, \varnothing 0,50 ; 6. une commode, 1,30 \times 0,70 \times 0,90 ; 8. une glace murale, 0,42 \times 0,47 ; 9. un plâtre Forbin, 0,60 \times 0,75 ; 10. un plâtre Jean Aicard ; 0,60 \times 0,70.

BUREAU : 12. une pierre, 0,47 \times 0,25 \times 0,20 ; 13. une pierre, 0,40 \times 0,20 \times 0,18 ; 14. une sainte, 0,21 \times 0,21 \times 0,52 ; 15. une vierge, 0,18 \times 0,18 \times 0,48 ; 19. un christ, 0,16 \times 0,35 ; 20. un mural, 0,57 \times 0,24 ; 21. une lanterne, 0,30 \times 0,30 \times 2,10 ; 23. cloches, \varnothing 0,12 \times 0,27 ; 24. tuyaux d'orgue mural, 0,25 \times 0,23 ; 25. chapelle murale, 0,18 \times 0,23 ; 28. deux porte-fleurs décor bleu sur blanc, 0,15 \times 0,15, cassés ; 29. un porte-fleurs décor vert et blanc sur blanc ; 30. une vitrine comprenant trente-sept santons, 0,81 \times 0,27 \times 0,70 ; 35. un meuble en deux parties, le bas 1,25 \times 0,60 \times 1,00, le haut avec rayon bibliothèque ; 36. une vierge, 0,04 \times 0,04 \times 0,13 ; 37. une table bureau sur laquelle se trouvent une photographie de Jean Aicard, un cendrier en cuivre, un cendrier en faïence, un encrier, un encrier céramique, un porte-plume, un parchemin Gensollen ; 38. un bureau- commode, 0,90 \times 0,60 \times 0,95 ; 39. quatre gravures en couleurs de Jazet, 0,40 \times 0,32, intéressant ; 41. un matériel de fileuse comprenant sept pièces ; 42. une panoplie d'épées, 1,35 \times 0,60 ; 43. banquette Louis XVI, 1,90 \times 0,60 ; 44. une table de jeu, 0,85 \times 0,40 ;

roman, Toulon, Société nouvelle des imprimeries toulonnaises, collection « Notre Provence », 1938, in-16, 231 pages. *Histoire de Toulon*, Toulon, E. Montbarbon, 1943, in-8°, 191 pages, figure, plan, planches. — « Jean Aicard par un témoin de sa vie », *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, n° 71, 1^{er} trimestre 1942, pages 61-80. « La vie véridique de Gaspard de Besse », *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, n° 83, 1961, pages 25-41. « Souvenirs sur Jean Aicard », *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, n° 84, 1962, pages 55-76. « Au fil de l'Argens », *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, n° 85, 1963, pages 115-136. « Un procès juridique entre deux grands Provençaux à la veille de la Révolution : Mirabeau et Portalis », *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, n° 88, 1966, pages 60-75.

46. un fauteuil de bureau paille ; 47. six chaises semblables paille décor paniers fleurs ; 48. deux étrières en fer ; 49. deux petits chandeliers en fer ; 51. un bocal pharmacie apostola ; 52. un christ flagellé à la colonne en bois, 0,10 \times 0,10 \times 0,40 ; 53. une étagère, 0,50 \times 0,30 \times 0,20 ; 57. un bateau dans une bouteille, 0,30 ; 58. une étagère double, 0,32 \times 0,13 \times 0,23 ; 59. une boîte à sel, 0,20 \times 0,18 \times 0,35 ; 60. un saint Joseph à l'enfant, 0,50 \times 0,40 \times 1,10 ; 61. une gravure consul, 0,17 \times 0,26 ; 62. deux balances romaines ; 63. trois calens ; 64. une hache ; 65. un grand calen ; 69. deux clefs ; 70. un petit médaillon de Aicard de Maubert, cassé ; 71. un plat d'étain ; 73. une étoile dorée, 0,20 \times 0,27 ; 74. plume d'oie de Jean Aicard ; 75. un linteau en pierre avec frise, 0,25 \times 0,20 \times 0,55 ; 76. une base de colonne en pierre ; 77. un rouet.

SALLE À MANGER : 78. une cruche en cuivre, 0,25 \times 0,20 \times 0,30 ; 80. une vierge en plâtre, 0,40 \times 0,17 \times 0,75 ; 89. une longue vue avec pied, 0,50 \times 0,30 \times 0,40 ; 90. une aquarelle sous verre de Frémont représentant J. Aicard sur le hamac, 0,42 \times 0,35 ; 91. une aquarelle sous verre de Romain Jouveu représentant la croix Sainte-Anne à Solliès, 0,47 \times 0,39 ; 92. une aquarelle de F. Roustan (1917) sous verre, l'Oustaou de Maurin des Maures, dédicacée à Jean Aicard, 0,26 \times 0,17 ; 93. deux lanternes à procession, hauteur 1,85 ; 96. une cruche en terre, \varnothing 0,15 \times 0,29 ; 97. un plateau ovale en fer, 0,77 \times 0,60 ; 98. un plateau en cuivre rond, \varnothing 0,40 ; 99. une cruche en terre, 0,25 \times 0,33 ; 100. une corbeille en faïence ovale, 0,30 \times 0,24 ; 101. un guéridon ovale quatre pieds, 0,75 \times 0,58 \times 0,68 ; 102. une table ronde de salle à manger côtés rabattus, largeur 0,70, \varnothing 1,38 ; 103. une commode trois tiroirs, 1,15 \times 0,60 \times 0,90 ; 104. une desserte ancienne, 1,12 \times 0,60 \times 0,91, réparée ; 105. un buffet ancien à deux corps contenant de la vaisselle et les couverts, 1,20 \times 0,65 \times 1,45, intéressant ; 106. une petite table



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Oustaou de Maurin des Maures, la salle à manger.*

marqueterie motif perroquet avec tiroir, 0,60 × 0,40 × 0,75 ; 107. deux chaises Louis XVI paillées dont une paillée ancienne ; 109. un lit fonte (reste deux morceaux).

CHAMBRE DU MAÎTRE : 110. un lit en bois, à réparer ; 111. un sommier, 2,00 × 1,60 ; 112. un matelas, 1,85 × 1,15 ; 114. un couvre-lit blanc ; 115. une table de nuit, 0,40 × 0,40 × 0,80, cassée, à réparer ; 116. une armoire, 1,35 × 0,57 × 2,83, cassée, à réparer ; 118. une commode, 1,00 × 0,50 × 0,91 ; 119. une bergère, 0,80 × 0,60 × 0,92 ; 120. deux chaises provençales paillées décor jaune, 0,22 × 0,10, cassées ; 124. une table Louis XVI décoration intérieure de Paulin Bertrand, 0,68 × 0,40 × 0,74, en morceaux ; 125. une écharpe de maire de Jean Aicard ; 126. une petite lanterne, intéressant ; 127. une glace murale ancienne, 0,51 × 0,69, en mauvais état ; 129. une table de café en fer dessus marbre, 1,00 × 0,60 × 0,71 ; 130. une glace ovale cadre doré M. Philippe, 0,48 × 0,57, glace disparue ; 131. une chaise paillée italienne blanc décor vert, brisée, hors d'usage ; 135. un écran peinture japonaise, 0,56 × 0,61.

ANTICHAMBRE : 136. une commode Louis XVI trois tiroirs, 0,96 × 0,47 × 0,95, très mauvais état ; 138. quatre peintures japonaises, 0,32 × 0,23 ; 139. deux chaises anglaises Louis XVI ; 140. une glace Louis-Philippe dorée, 0,58 × 1,02, mauvais état ; 141. un portrait d'homme barbu par Lesage, 0,33 × 0,42 ; 142. quatre gravures vernies sans cadre *Stances de Raphaël*, 0,44 × 0,32, mauvais état.

DIVERS : 1. Gaspard de Besse gravure ; 2. Dieu le père et Jésus, groupe bois sculpté ; 3. crèche aquarelle ; 4. poignard arabe ; 5. Paradis terrestre, Adam et Ève, groupe céramique, cassé ; 6. vieille mesure de blé ; 7. deux poignards courbés ; 9. tête d'ange bois sculpté ; 10. tambourin et galoubet, cassé ; 11. sabre de milice ; 14. mât de cordelles ; 15. un bateau, 0,90 × 0,35 × 1,20 ; 16. un bateau, 0,80 × 0,20 × 0,60 ; 17. un bateau,

0,60 × 0,15 × 0,40 ; 18. une amphore en terre, ø 0,35, hauteur 0,50 ; 19. un écheveau en bois, 0,40 × 0,17 × 0,75 ; 20. portrait de M. Isnard, très mauvais état ; 21. une lampe ancienne en fer blanc ; 22. deux porte-bouquets Moustiers, un à fleurs bleues, un blanc à fleurs jaunes ; 24. photographie de Jean Aicard en académicien ; 25. canne du maître ; 27. une commode ancienne trois tiroirs.

LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE : 1. *Histoire de Provence* (Honoré Bouche, 1684, Aix, deux volumes) ; 2. *Histoire générale de Provence* (Papon, 1784) ; 3. *Statuts de Provence* (Julien, 1778, deux volumes) ; 4. *Histoire de Provence* (Gaufridi, 1694, deux volumes) ; 5. *Histoire de la vie du duc Despernon* (Girard, 1730, marocain rouge) ; 7. *Missale romanum* (1718, en latin) ; 8. *Première civilisation* (Lebon, 1889) ; 9. un atlas ; 10. *Géographie* ; 11. *Dictionnaire de l'Académie* (1813, deux volumes) ; 12. *Dictionnaire français-latin* (Lebrun, 1770) ; 13. *Toulon* (Sénéquier, 1861) ; 14. *Petite Encyclopédie* (Sorvelle, broché) ; 15. *Nouveau Testament* (Guérin, 1872, dédié à Jean Aicard) ; 16. *Arrêtés et règlements de Provence* (1744) ; 17. *Accusation et complots d'atteinte contre le Gouvernement* (Marseille, 1883) ; 18. *Regia Parnassi* (1756) ; 19. *Relation du cardinal Benti Voglio* (1642) ; 20. *La Pratique judiciaire* (Genre, 1641) ; 21. *Jurisprudence observée en Provence* (1756) ; 22. *Mémoires des hommes illustres de Provence* (1752) ; 33. *Bréviaire romain* (1725, trois volumes) ; 34. *Ordonnances de Louis XV* (1759) ; 35. *Jurisprudence, droit, coutumes* (1756) ; 36. *Virgile* ; 37. *Nouveau Testament* ; 38. *Géographie moderne* (1801) ; 39. *Rhétorique d'Aristote* (1691) ; 40. *Télémaque* (1821) ; 41. *Manuel de Justice de paix* (1826) ; 42. *Walter Scott* (Nigèle, 1835) ; 43. *Dictionnaire de rimes* (1828) ; 44. *Vocabulaire français* (1827) ; 45. *Contes, fabliaux XII^e-XIII^e siècles* (Legrand, 1781, quatre volumes ; cet ouvrage manque) ; 46. *Œuvres de théâtre* (Dide-

rot, tome 2) ; 48. *Dictionnaire portatif de rimes* (1822) ; 49. *Morceaux choisis de Buffon* ; 50. *Fables de La Fontaine* (1770) ; 51. *Histoire sacrée* ; 52. *Principes de l'histoire* (1752) ; 53. *Amours pastorales* ; 54. *Les Mille et un quarts d'heure contes tartares* (1783, deux volumes) ; 55. *L'Ange conducteur à Carpentras* (avec housse) ; 54. *Histoire de France* de Mongaillard (1828, broché) ; 55. *Sulpici Severi* (1777) ; 56. *Société et œuvres du musée Masséna* (cinq brochures) ; 57. *Catalogue Masséna*, brochure ; 58. *Le Comte de Forbin* (1905, brochure) ; 59. *Discours d'Eugène Silvain* (1926) ; 60. François Armagnin, *Dessus de mes paniers* ; 61. épreuves de J. Aicard ; 62. *Le Père Lebonnard* ; 63. *Dictionnaire de rimes* de Napoléon Landais (1859, exemplaire de Jean Aicard) ; 64. *Puis episcopus* ; 65. *Lettres de Madagascar*, Lyautey, avec dédicace à Jean Aicard (deux volumes) ; 66. *Sur le front* (général Castaing, 1919, dédié à Jean Aicard) ; 67. *Guerres de Napoléon* (maréchal de Villette, lois 1814) ; 68. *Lois et décrets* (1789 à 1838, deux volumes brochés) ; 69. *Instruction morale et historique* (Sarton, 1908, deux volumes) ; 70. *La Famille Bourgeois* (Goulvet) ; 71. *Calvaire de femme* (Daniel Lesieur, 1907) ; 72. *Diane de Lancy* (Ponson du Terrail) ; 73. *Questions adriatiques* (1920) ; 74. *Le Protestantisme* (Guisot, 1854) ; 75. *Omnibus du langage* (1842) ; 76. *Travail* (Zola) ; 77. *Nouvelle Revue d'Italie* ; 78. *Consolations de l'ami fidèle* (1679)⁶².

Mais une collecte brouillonne et sans discernement n'apporta guère que des objets de rebut et cet inventaire « à la Prévert » décrit une collection fort hétéroclite, où de rares pièces de

⁶² Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 227-231, « Musée Jean Aicard à Solliès-Ville. Inventaire du 5 juin 1947 », état dactylographié, 5 pages. Liste dressée d'après l'inventaire du musée.

quelque valeur côtoient tout un bric-à-brac plus digne de l'éventaire d'un brocanteur que d'un « musée provençal ».

Des pièces avaient « disparu » : 4. une gravure ; 7. une armoire ; 8. petite vierge, plâtre coloré ; 11. un cadre Byrrh ; 12. portrait d'homme, peinture ancienne ; 13. portrait de femme ; 14. un chapiteau ; 17. deux morceaux de bois, chevron⁶³ ; 18. mural ; 22. une croix ; 23. groupe en buis *Vierge* de Lamartine ; 26. un coffret en bois sculpté ; 67. une lithographie saint Victor ; 68. un petit saint en plâtre ; 93. une plaque plâtre *J. Aicard* par G. Prud'homme (1911) ; 95. une statuette en bois peinte *Jésus bénissant* ; 107. trois chaises Louis XVI paillées ; 108. un petit tapis en soie bordé dentelle ; 117. un couvre-lit blanc identique au n° 114 ; 133. un dessus de table de nuit en broderie.

Et les tableaux de Paulin Bertrand avaient été conservés par la ville d'Hyères : 40. le portrait de Jean Aicard par E. Vidal ; 81. un tableau à l'huile de Paulin Bertrand représentant à Solliès-Ville le départ de la route de Solliès-Pont ; 82. un tableau à l'huile de Paulin Bertrand représentant la rue Marseillaise à Solliès ; 83. un tableau à l'huile de Paulin Bertrand représentant l'avenue Montjoie à Solliès ; 84. un tableau à l'huile de Paulin Bertrand *Chemin de La Garde* ; 85. un tableau à l'huile de Paulin Bertrand *Vieille rue* ; 86. Vue générale de Solliès donnant la maison de Jean Aicard ; 87. fusain *Vue de Solliès* ; 88. fusain *Ruines du château de Solliès* ; 88bis. un tableau de Paulin Bertrand *La Garde*⁶⁴.

⁶³ Il doit s'agir du « 5° deux bois portant sculptées les armes de Solliès-Ville » de l'inventaire primitif.

⁶⁴ Pour l'ensemble des pièces manquantes, voir Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 232, « Musée Jean Aicard à Solliès-Ville. Inventaire des meubles et objets manquants en date du 5 juin 1947 », état dactylographié, 1 page.

En juin 1950, le couple Paulin-Bertrand dota de nouveau le musée de Solliès-Ville, tout en rappelant les dons déjà effectués :

Objets donnés au Musée de Solliès-Ville en Juin 1950
Mobilier ayant composé le premier cabinet de travail de Jean Aicard aux *Lauriers-Roses*, La Garde (1864 à 1880)
Grand chiffonnier qui tenait lieu de bibliothèque.

Commode sur laquelle étaient la garniture de cheminée (pendule et coupes Empire), les photographies de M. André et de Mme Lonclas.

Bureau.

Une chaise Empire (les deux autres étaient déjà au Musée).

Un canapé Empire.

Une guitare.

Une gravure et une aquarelle.

Une inscription au tableau d'honneur et un satisfecit du Lycée de Nîmes.

Objets donnés en 1923.

Un grand portrait de Jean Aicard, par Vidal.

Un portrait photographie.

Un coffret Renaissance.

Un Christ à la colonne, bois.

Un groupe en bois provenant du château de Milly.

Un petit tableau de Julia Pringault (Crèche de Santons).

Objets donnés par Paulin Bertrand pour la constitution du Musée de Solliès-Ville, années 1918, 1919 :

Quatre peintures paysages de La Garde et de Solliès.

Deux fusains.

Moulages en plâtre des médaillons : Forbin de Solliès et Antonius Arena.

La Garde, le 16 juin 1952
Signé : J. Paulin Bertrand⁶⁵.

Paul Maurel souhaitait une réparation intérieure pour que le musée ainsi restauré puisse être inauguré en mai 1948 à l'occasion du centenaire de la naissance du poète. Le service de la reconstruction fit toutefois observer que le pitoyable état intérieur de la maison relevait tout autant de la vétusté du bâtiment que des dommages de la guerre. Maurel fit intervenir l'Académie française et la Société des gens de lettres... sans grand succès !

L'inauguration fut reportée au 9 juillet 1950. Les Castel père et fils, maçons du lieu, remirent rapidement en état le rez-de-chaussée. Maurel demanda au maire d'Hyères, M. Joseph Clotis, de restituer les tableaux de Paulin Bertrand : mais il répondit que ceux-ci étaient la propriété de la ville d'Hyères et que son projet était toujours de transférer tout le musée de Solliès-Ville à Hyères... Le petit village entra en ébullition : Maurel fit intervenir M^{me} Paulin-Bertrand⁶⁶, Jean Calvet et Paul Gaultier qui envoyèrent au maire d'Hyères des lettres rappelant les volontés de Jean Aicard d'établir un musée à Solliès afin d'y attirer des visiteurs et des touristes.

⁶⁵ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 2, pièce n° 23, « Objets donnés au musée de Solliès-Ville en juin 1950 », document dactylographié, 1 page, daté à la fin « La Garde, le 16 juin 1952 », liste établie par Paulin Bertrand le 16 juin 1952.

⁶⁶ « La lettre de M^{me} Paulin-Bertrand qui s'exprime avec le même souci n'est pas sans nous surprendre, quand on la compare à ses correspondances antérieures qui sont dans le dossier. M^{me} Paulin-Bertrand est âgée. Le Maire de Solliès est rentré dans ses bonnes grâces. On doit porter ces contradictions sur le compte de l'âge et sur l'influence que M. Maurel a pu reprendre sur elle. » (Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 1, pièce n° 5-11, page 6).

Pour contraindre la municipalité hyéroise, un article polémique de Pierre Roussel parut le 14 janvier 1952, dans *Le Méridional*, *La Provence* et *La République* ; Joseph Clotis fit jouer son droit légal de réponse afin de dénoncer les contre-vérités qu'il contenait :

La Provence pittoresque
SOLLIÈS-VILLE VIEUX VILLAGE VAROIS

Un ami me dit :

— Puisque vous désirez connaître un village typiquement provençal, faites donc l'ascension du Vieux-Solliès.

À l'extrémité de La Farlède, en venant de Toulon, vous empruntez à main gauche une route récemment goudronnée (les Ponts et Chaussées en soient loués !) et en vous élevant graduellement avec la curieuse sensation d'être en avion, vous arrivez sur la grand' place du bourg, la place Jean-Aicard, en souvenir du poète provençal qui, au moment de sa mort, était maire de ce haut-lieu.

Je suivis le conseil.

Ma petite « Renault » grimpa aisément une côte à l'assaut de laquelle semblent monter les oliviers nouveaux au feuillage d'argent et soudain devant mes yeux ravis surgit, dans un décor palestinien, un village de crèche avec ses maisons aux tons ocres qui se pressent autour de l'église sur le mamelon le plus élevé.

Le village semblait abandonné ; tout le monde, me dit-on, est pris par la cueillette des olives, la récolte étant très abondante cette année.

Quelques enfants jouaient sous un platane, et leurs appels, leurs cris mettaient de la vie dans la cité aux portes fermées et aux volets clos.

Un des gamins voulut bien me servir de guide.

Je me rendis à l'église qui, sans abside, ni chevet, est un des plus curieux temples chrétiens de la Provence maritime.

J'y vis un Christ en bois à la face douloureuse, aux côtes saillantes, le véritable Christ supplicié.

Pourquoi donc a-t-on placé par-dessous un affreux Saint-Antoine sorti en série d'un bazar sulpicien ?

Un retable en bois doré sculpté attira mon attention ; mais pourquoi a-t-on peint en gris-bleu l'autel sous lequel il se trouve et l'a-t-on en partie caché par un Christ qui fait le pendant à Saint-Antoine ?

J'y vis aussi les orgues, les fameuses orgues dont on a tant parlé, car la presse se fit l'écho de débats retentissants entre la municipalité solliésine et l'administration des Beaux-Arts.

Ces orgues portent gravée au bas du buffet la date de leur construction : 1499 !

Les orgues sont enfermées dans un réseau de fil de fer.

Les rats pullulent dans le sanctuaire et on n'a trouvé, paraît-il, que ce moyen-là pour les empêcher de mettre à mal les orgues médiévales.

L'église est justement classée parmi les monuments historiques, mais jusqu'ici les Beaux-Arts ont paru s'en désintéresser.

Ils devraient protéger les orgues par une enveloppe plus esthétique.

Ils devraient faire disparaître tous les produits de Saint-Sulpice qui déshonorent le temple, laisser à l'église la sobriété de lignes qu'elle avait au Moyen-Âge.

Pourquoi conserver cette tribune inutile, puisqu'elle risquerait de s'écrouler sous le poids des fidèles et que soutiennent d'horribles colonnes vertes du style toscan ?

Mais les Beaux-Arts ne sauraient sans doute souscrire à de telles dépenses, puisque cette administration n'a pas encore remplacé la magnifique porte d'entrée qui s'en va en lambeaux.

Un ébéniste, qui travaille pour les églises avec cette ferveur qu'eurent jadis les artistes qui bâtirent, sculptèrent, ornèrent les cathédrales, avait consenti à remplacer la porte en chêne massif avec les mêmes ferrures pour le prix, tenez-vous bien, de pas même 80.000 francs !

Le dossier dort du sommeil du juste dans quelque carton poussiéreux du Ministère.

On le sortira sans doute quand la porte ne tiendra plus et la dépense se chiffrera alors dans les 4 à 500.000 francs !

J'ai voulu voir le Musée Jean-Aicard. Impossible !

Il a été affreusement mutilé par les bombardements d'août 1944 et l'intérieur est en grande partie démoli.

On ne saurait le visiter sans danger !

J'ai dit à la personne qui m'avait accompagné que ce n'était pas à l'éloge du maire qui s'est attaché à ressusciter le village.

Il me fut répondu que le maire n'en pouvait mais, qu'il avait alerté l'Académie française, la Société des Gens de lettres, le Ministère de la Reconstruction, le président Herriot, qui fut un ami de Jean Aicard.

Le tout sans résultats.

Le Musée appartient à la ville d'Hyères qui paraît s'en désintéresser complètement.

Pourtant, quand on a reçu un legs, il est du devoir de veiller sur lui.

Pourtant, le maçon du lieu s'est engagé, par fidélité à la mémoire du poète auprès duquel il siège au conseil municipal, à achever totalement les réparations si la Ville d'Hyères consentait à lui régler les 300 et quelques mille francs qu'elle lui doit pour les premiers travaux par lui exécutés sous la direction de l'architecte de cette Ville.

Les Beaux-Arts ne font rien pour l'église ; la Ville d'Hyères ne fait rien pour son Musée, et les Services de la Reconstruction demeurent dans l'expectative.

C'est ainsi qu'en France, où on parle tant du tourisme dans les diverses assemblées, on ne fait rien pour l'encourager.

Solliès-Ville a été classée site pittoresque, à la grande stupéfaction du maire qui l'a appris par les journaux.

Pourquoi le fonctionnaire qui a proposé ce classement, sans doute après avoir visité les lieux, n'a-t-il pas demandé la disparition des cages à poules qui déshonorent le paysage ?

Ces réserves faites, Solliès-Ville avec ses dédales de vieilles rues, ses maisons dont certaines sont du XVI^e siècle (il existe encore une maison Renaissance avec encorbellement), ses placettes ombragées, sa terrasse de la Mont-Joie d'où l'on découvre un horizon incomparable et que barrent les frondaises sombres des Maures, son « planesteù » Frédéric Mistral qui plonge sur la vallée du Gapeau, est un village curieux qui mérite d'être visité !

Pierre ROUSSEL⁶⁷

Finalement, les travaux de reconstruction du musée furent achevés en 1956, les municipalités d'Hyères et de Solliès-Ville ayant financé chacune par moitié le dépassement de la somme allouée par le ministère de la Reconstruction⁶⁸.

Le dernier inventaire connu est très proche de celui du 5 juin 1947 :

Musée Jean Aicard à Solliès-Ville

Inventaire du 5 juin 1952

⁶⁷ *La République*, 13 janvier 1952. Article à nouveau publié dans *Le Méridional*, 14 janvier 1952, et *Le Provençal*, 14 janvier 1952. J'ai trouvé ces trois coupures de presse aux archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 5, chemise « Différend Hyères-Solliès », pièces 57, 59 et 61.

⁶⁸ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 5, chemise « Différend Hyères-Solliès », pièce n° 76, délibération du conseil municipal d'Hyères en date du 22 février 1956, pièce dactylographiée.

1. Plâtre Préault, 0,40 ; 2. un chapeau de paille, ø 52, saillie 0,18 ; 3. une glace murale, 0,80 × 0,50 ; 5. une pendule murale, ø 0,50 ; 6. une commode, 1,30 × 0,70 × 0,90 ; 8. une glace murale, 0,42 × 0,47 ; 9. un plâtre Forbin, 0,60 × 0,75 ; 10. un plâtre Jean Aicard, 0,60 × 0,70, disparu.

12. une pierre, 0,47 × 0,25 × 0,20 ; 13. une pierre, 0,40 × 0,20 × 0,18 ; 14. une sainte, 0,21 × 0,21 × 0,52 ; 15. une vierge, 0,18 × 0,18 × 0,48 ; 19. un christ, 0,16 × 0,35 ; 20. un mural, 0,57 × 0,24 ; 21. une lanterne, 0,30 × 0,30 × 2,10 ; 23. cloches, ø 0,12 × 0,27 ; 24. tuyaux d'orgue mural, 0,25 × 0,23 ; 25. chapelle murale, 0,18 × 0,23 ; 28. un porte-fleurs décor bleu sur blanc, 0,15 × 0,15 cassé ; 29. un porte-fleurs décor vert et blanc sur blanc ; 30. une vitrine comprenant trente-sept santons, 0,81 × 0,27 × 0,70 ; 35. un meuble en deux parties, le bas 1,25 × 0,60 × 1,00, le haut avec rayon bibliothèque ; 36. une vierge, 0,04 × 0,04 × 0,13 ; 37. une table bureau sur laquelle se trouvent une photographie de Jean Aicard, un cendrier en cuivre (disparu), un cendrier en faïence, un encrier, un encrier céramique, un porte-plume, un parchemin Gensollen ; 38. un bureau- commode, 0,90 × 0,60 × 0,95 ; 39. quatre gravures en couleurs de Jazet, 0,40 × 0,32 disparues ; 41. un matériel de fileuse comprenant sept pièces, mauvais état ; 42. une panoplie d'épées, 1,35 × 0,60 ; 43. une banquette Louis XVI, 1,90 × 0,60 ; 44. une table de jeu, 0,85 × 0,40 ; 46. un fauteuil de bureau paille ; 47. six chaises semblables paille ; 48. deux étriers en fer ; 49. deux petits chandeliers en fer ; 51. un bocal pharmacie apostola ; 52. un christ flagellé à la colonne en bois, 0,10 × 0,10 × 0,40, disparu ; 53. une étagère, 0,50 × 0,30 × 0,20 ; 57. un bateau dans une bouteille, 0,30 ; 58. une étagère double, 0,32 × 0,13 × 0,23 disparue ; 59. une boîte à sel, 0,20 × 0,18 × 0,35 disparue ; 60. un saint Joseph à l'enfant, 0,50 × 0,40 × 1,10 ; 61. une gravure consul, 0,17 × 0,26 ; 62. deux balances romaines ; 63. trois

calens, disparus ; 64. une hache, disparue ; 65. un grand calen, disparu ; 69. deux clefs ; 70. un petit médaillon de Aicard de Maubert, cassé ; 71. un plat d'étain ; 73. une étoile dorée, 0,20 × 0,27 ; 74. plume d'oie de Jean Aicard, disparue ; 75. un linteau en pierre avec frise, 0,25 × 0,20 × 0,55 ; 76. une base de colonne en pierre ; 77. un rouet.

78. une cruche en cuivre, 0,25 × 0,20 × 0,30 ; 80. une vierge en plâtre, 0,40 × 0,17 × 0,75 ; 89. une longue vue avec pied, 0,50 × 0,30 × 0,40 ; 90. une aquarelle sous verre de Frémont représentant J. Aicard sur le hamac, 0,42 × 0,35 ; 91. une aquarelle sous verre de Romain Jouvau représentant la croix Sainte-Anne à Solliès, 0,47 × 0,39 ; 92. une aquarelle de F. Roustan (1917) sous verre l'Oustaou de Maurin des Maures dédiée à Jean Aicard, 0,26 × 0,17 ; 93. quatre lanternes à procession ; 96. une cruche en terre, \varnothing 0,15 × 0,29 ; 97. un plateau ovale en fer, 0,77 × 0,60 ; 98. un plateau en cuivre rond, \varnothing 0,40 ; 99. une cruche en terre, 0,25 × 0,33 ; 100. une corbeille en faïence ovale, 0,30 × 0,24 ; 101. un guéridon ovale quatre pieds, 0,75 × 0,58 × 0,68 ; 102. une table ronde de salle à manger côtés rabattus, 0,70, \varnothing 0,38 ; 103. une commode trois tiroirs, 1,15 × 0,60 × 0,90 ; 104. une desserte ancienne, 1,20 × 0,60 × 0,91, réparée ; 105. un buffet ancien à deux corps contenant de la vaisselle et les couverts, 1,20 × 0,65 × 1,45, intéressant ; 106. une petite table marqueterie motif perroquet avec tiroir, 0,60 × 0,40 × 0,75 ; 107. deux chaises Louis XVI paillées dont une en paille ancienne.

110. un lit en bois, détruit ; 111. un sommier, 2,00 × 1,60 ; 112. un matelas, 1,85 × 1,15, détruit ; 114. un couvre-lit blanc ; 115. une table de nuit, 0,40 × 0,40 × 0,80, détruite ; 116. une armoire, 1,35 × 0,57 × 2,83, très mauvais état ; 118. une commode, 1,00 × 0,50 × 0,91, très mauvais état ; 119. une bergère, 0,80 × 0,60 × 0,92 ; 120. deux chaises provençales paillées

décor jaune, 0,22 × 0,10, cassées ; 124. une table Louis XVI décoration intérieure de Paulin Bertrand, 0,68 × 0,40 × 0,74, disparue ; 125. une écharpe de maire de Jean Aicard ;

126. une petite lanterne, intéressante ; 127. une glace murale ancienne, 0,51 × 0,69, en mauvais état ; 129. une table de café en fer dessus marbre, 1,00 × 0,60 × 0,71, n'appartient pas au musée ; 130. une glace ovale cadre doré M. Philippe, 0,48 × 0,57, glace disparue ; 131. une chaise paillée italienne blanc décor vert, brisée, hors d'usage ; 135. un écran peinture japonaise, 0,56 × 0,61, disparu.

136. une commode Louis XVI trois tiroirs, 0,96 × 0,47 × 0,95, très mauvais état ; 138. quatre peintures japonaises, 0,32 × 0,23, détruites ; 139. deux chaises anglaises Louis XVI ; 140. une glace Louis-Philippe dorée, 0,58 × 1,02, cassée ; 141. un portrait d'homme barbu par Lesage, 0,33 × 0,42 ; 142. quatre gravures vernies sans cadre *Stances de Raphaël*, 0,44 × 0,32, détruites.

1. Gaspard de Besse, gravure ; 2. Dieu le père et Jésus, groupe bois sculpté ; 3. crèche aquarelle ; 4. poignard arabe ; 5. Paradis terrestre, Adam et Ève, groupe céramique, cassé ; 6. vieille mesure de blé ; 7. deux poignards courbés ; 9. tête d'ange bois sculpté ; 10. tambourin et galoubet, cassé ; 11. sabre de milice ; 14. mât de cordelles, cassé ; 15. un bateau, 0,90 × 0,35 × 1,20, mauvais état ; 16. un bateau, 0,80 × 0,20 × 0,60 ; 17. un bateau, 0,60 × 0,15 × 0,40, disparu ; 18. une amphore en terre, diamètre 0,35, hauteur 0,50 ; 19. un écheveau en bois, 0,40 × 0,17 × 0,75, disparu ; 20. portrait de M. Isnard, très mauvais état ; 21. une lampe ancienne en fer blanc, disparue ; 22 deux porte-bouquets Moustiers (un à fleurs bleues, un blanc à fleurs jaunes) ; 24. photographie de Jean Aicard en académicien ; 25. canne du maître, disparue ; 27. une commode ancienne trois tiroirs ; un sarcophage en pierre ; un banc de jardin.

LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE : 1. *Histoire de Provence* (Honoré Bouche, 1684, Aix, deux volumes) ; 2. *Histoire générale de Provence* (Papon, 1784) ; 3. *Statuts de Provence* (Julien, 1778, deux volumes) ; 4. *Histoire de Provence* (Gaufridi, 1694, deux volumes) ; 5. *Histoire de la vie du duc Despernon* (marocain rouge, par Girard, 1730) ; 7. *Missale romanum* (1778, en latin) ; 8. *Première civilisation* (Lebon, 1889) ; 9. un atlas ; 10. *Géographie* ; 11. *Dictionnaire de l'Académie* (1813, deux volumes) ; 12. *Dictionnaire français-latin* (Lebrun, 1770) ; 13. *Toulon* (Sénéquier, 1861) ; 14. *Petite Encyclopédie* (Servelle) ; 15. *Nouveau Testament* (Guérin, 1872, dédié à Jean Aicard) ; 16. *Arrêtés et règlements de Provence* (1744) ; 17. *Accusation et complots d'atteinte contre le Gouvernement* (Marseille, 1883) ; 18. *Regia Parnassi* (1756) ; 19. *Relation du cardinal Benti Voglio* (1642) ; 20. *La Pratique judiciaire* (Genre, 1641) ; 21. *Jurisprudence observée en Provence* (1756) ; 22. *Mémoires des hommes illustres de Provence* (1752) ; 33. *Bréviaire romain* (1725, trois volumes) ; 34. *Ordonnances de Louis XV* (1759) ; 35. *Jurisprudence, droits, coutumes* (1756) ; 36. *Virgile* ; 37. *Nouveau Testament* ; 38. *Géographie moderne* (1801) ; 39. *Rhétorique d'Aristote* (1691) ; 40. *Télémaque* (1821) ; 41. *Manuel de Justice de paix* (1826) ; 42. *Walter Scott* (Nigèle, 1835) ; 43. *Dictionnaire de rimes* (1828) ; 44. *Vocabulaire français* (1824) ; 45. *Contes, fabliaux XII^e-XIII^e siècles* (Legrand, 1781, quatre volumes ; cet ouvrage manque) ; 46. *Œuvres de théâtre* (Diderot, tome 2) ; 48. *Dictionnaire portatif de rimes* (1822) ; 49. *Morceaux choisis de Buffon* ; 50. *Fables de La Fontaine* (1770) ; 51. *Histoire sacrée* ; 52. *Principes de l'histoire* (1752) ; 53. *Amours pastorales* ; 54. *Les Mille et un quarts d'heure contes tartares* (1783, deux volumes) ; 55. *L'Ange conducteur à Carpentras* (avec housse) ; 54. *Histoire de France* de Mongaillard (1828, broché) ; 55. *Sulpici Severi* (1777) ; 56. *Société et œuvres du*

musée Masséna (cinq brochures) ; 57. *Catalogue Masséna*, brochure ; 58. *Le Comte de Forbin* (1905, brochure) ; 59. *Discours d'Eugène Silvain* (1926) ; 60. François Armagnin, *Dessus de mes paniers* ; 61. épreuves de J. Aicard ; 62. *Le Père Lebonnard* ; 63. *Dictionnaire de rimes* de Napoléon Landais (1859, exemplaire de Jean Aicard) ; 64. *Puis episcopus*, gros livre ; 65. *Lettres de Madagascar*, Lyautey, avec dédicace à Jean Aicard (deux volumes) ; 66. *Sur le front* (général Castaing, 1919, dédié à Jean Aicard) ; 67. *Guerres de Napoléon* (maréchal de Villette, lois 1814) ; 68. *Lois et décrets* (1789 à 1838, deux volumes brochés) ; 69. *Instruction morale et historique* (Sarton, 1908, deux volumes) ; 70. *La Famille Bourgeois* (Goulvet) ; 71. *Calvaire de femme* (Daniel Lesieur, 1907) ; 72. *Diane de Lancy* (Ponson du Terrail) ; 73. *Questions adriatiques* (1920) ; 74. *Le Protestantisme* (Guisot, 1854) ; 75. *Omnibus du langage* (1842) ; 76. *Travail* (Zola) ; 77. *Nouvelle Revue d'Italie* ; 78. *Consolations de l'ami fidèle* (1679)⁶⁹.

En octobre 1956, Maurel fit appel au conservateur du musée de Toulon, Jean Lacam, afin d'enrichir la collection⁷⁰.

Musée Jean-Aicard ou musée provençal ?

Le musée provençal primitif, qui devait illustrer la vie locale et régionale, est aujourd'hui devenu, par défaut de collections

⁶⁹ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 2, pièce n° 18-22, « Musée Jean Aicard. Inventaire », état dactylographié, 5 pages.

⁷⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier n° 5, pièce 74, extrait de la lettre dactylographiée du maire de Solliès-Ville au maire d'Hyères en date du 6 octobre 1956 : « Ainsi que vous le savez nous avons désigné M. Jean Lacam, Conservateur du Musée de Toulon, au titre de Conservateur du Musée Jean Aicard. M. Jean Lacam a beaucoup de goût et il va s'efforcer de ressusciter notre Musée ».

archéologiques et ethnologiques, un « musée Jean-Aicard », avec des pièces provenant principalement des *Lauriers-Roses* et prêtées par la ville de Toulon.

Cette nouvelle destination trahit l'intention de notre écrivain qui n'a pas voulu s'élever un mémorial à Solliès-Ville. Elle trahit également la volonté de ses trois héritiers qui ont érigé la maison de La Garde en mémorial Jean-Aicard pour y cultiver le souvenir de l'écrivain, et conservé la maison de Solliès-Ville en musée à la gloire de la Provence.

Ce « musée Jean-Aicard » est, par ailleurs, inutile – ou, tout au moins, redondant – puisqu'il existe déjà un grand musée Jean-Aicard, dans sa maison de La Garde, avec de nombreux objets et des milliers de livres, sans compter le volumineux Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon. Et Maurice Delplace, qui a œuvré pour la mémoire de notre écrivain, n'a pas manqué de le souligner : « Je voudrais rappeler, pour les non-initiés, que Jean Aicard, certes né à Toulon, a passé toute sa vie dans notre commune, aux “Lauriers Roses” où se trouve son musée, le seul digne de ce nom⁷¹ ».

Enfin, cette initiative est sans cohérence muséographique : la maison de Solliès-Ville ne renferme que peu d'objets, qui n'appartiennent généralement pas à la période concernée (1917-1920) et ont été apportés ultérieurement... Quant au fonds légué par un neveu de Jean Calvet – fonds que je connais très bien pour l'avoir entièrement scanné et inventorié, – il consiste en pièces de courrier souvent minuscules (simples cartes de visite), souvent non datées, provenant toutes de la maison des *Lauriers-Roses* et n'évoquant nullement le séjour à Solliès-Ville de Jean Aicard.

⁷¹ DELPLACE (Maurice), CHABOT-DELPLACE (Yvonne), *La Garde, ma ville*, page 123. Texte extrait d'un discours fait le 17 juin 1972 pour l'inauguration du collège de La Garde.

Et cette situation est encore plus caricaturale aujourd'hui. En effet, une association de préfiguration d'un écomusée de la vallée du Gapeau a été déclarée en janvier 2009... mais son « musée » se limite toujours à un simple site Internet (www.ecomuseegapeau.org) alors que l'académicien-maire de Solliès-Ville, qui avait désiré une telle structure il y a bientôt un siècle, lui avait offert un site... moins virtuel ! En établissant cet écomusée dans l'*Oustaou de Maurin des Maures*, en lieu et place de ce « musée Jean-Aicard » sans raison ni cohérence, on rendrait cette maison à sa destination primitive, CELLE QUI A ÉTÉ VOULUE PAR JEAN AICARD, à la gloire de la Provence.

*

Aujourd'hui, Hyères n'envoie plus ses bataillons d'estivants et de touristes à Solliès-Ville. En dehors des offices religieux ou des concerts, l'église est toujours fermée. La maison de Jean Aicard et son jardin, autrefois si accueillants et si fréquentés, sont clos et désertés. Le vieux village s'est assoupi ; la vie s'est retirée dans les collines où restanques et oliviers cèdent la place aux habitations de la banlieue toulonnaise.



Solliès-Ville.

Oustaou de Maurin des Maures, état actuel.

De gauche à droite, à partir du clocher: tour, 1^{re} maison (salle à manger au rez-de-chaussée), 2^e maison (bureau au rez-de-chaussée).

Chapitre III

JEAN AICARD MAIRE DE SOLLIÈS-VILLE

En 1917 et 1918, Jean Aicard développa une grande activité au service de la Patrie en guerre. Malgré son âge et sa maladie, il écrivit beaucoup et fit de nombreuses conférences dans la région. Il prit également en 1917, à la suite d'Henri Bergson, la présidence de l'*Union française, association nationale pour l'expansion morale et matérielle de la France*, et il fut élu « directeur de l'Académie française » pour le deuxième trimestre 1918⁷². En 1919, notamment au sein de l'Union française, il travailla au relèvement moral du pays et à la reconnaissance nationale envers les combattants vainqueurs de la Grande Guerre. Durant toute cette période, il se fit donc rare à Solliès-Ville.

Pourtant les habitants de ce modeste village, fort honorés qu'un personnage connu vienne villégiaturer chez eux, lui offrirent le poste de maire à l'occasion des élections municipales de 1919 : un académicien français maire d'une bourgade varoise... la chose était très inhabituelle ! Et pourtant, la presse, d'habitude plus assidue auprès de notre écrivain, resta, cette fois-ci, muette : il fallut attendre le 26 novembre pour que *Le Petit Var* publiât un article insignifiant, dans lequel son rédacteur – « Gwynplaine », un des pseudonymes du célèbre Louis

⁷² *Le Temps*, 58^e année, n° 20713, samedi 23 mars 1918, page 3, colonne 3, « Académie française ».

Henseling d'ordinaire mieux inspiré – a commis une prose minimaliste bien au-dessous de l'événement ! Que l'on en juge :

J. Aicard est candidat...

Juché en nid d'aigle à l'orée de la paradisiaque vallée du Gapeau, Solliès-Ville groupe ses vieilles maisons entre son château en ruines et son église St-Michel qui n'a pas encore pansé les blessures faites par les Impériaux de Charles-Quint. De ses terrasses, on découvre le plus féérique des panoramas, et sur ces terrasses est allé rêver le père de Maurin des Maures, l'historien verveux de Gaspard de Besse. L'âme souriante de ce grand méridional a des tendresses infinies pour le contrebandier et le bandit qui rossent la gendarmerie et le Parlement, et, de Solliès-Ville, Jean Aicard, « monologuant avec Jean d'Auriol », contemple le champ d'exploits de ces deux héros, lequel s'étend du massif sombre des Maures à l'azur vaste et mourant de la mer.

Or les sages du lieu sont allés troubler la quiétude du « lézard » et timidement lui ont offert de ceindre par-dessus l'habit vert la « tayole » tricolore.

Jean Aicard est de ceux qui ne savent pas dire « non » ; il y a eu au coin de son œil malicieux, soudain ému, une petite perle de cristal ; il a vite essuyé son lorgnon et il a accepté... pas pour lui, certes, mais pour Jean d'Auriol.

Voici donc Jean Aicard, tête de liste, qui va se présenter aux suffrages du cent et demi d'électeurs inscrits sur les registres communaux de Solliès-Ville.

Le poète, tandis que bat son plein la pacifique campagne électorale, se rappelle sa campagne académique, ses visites aux Immortels dont il rêvait de partager l'immortalité et il trouve que les électeurs de Solliès-Ville ne sont pas d'un abord aussi redoutable pour le candidat qu'il est aujourd'hui.

Simple citoyen de la petite et pittoresque ville qui porte « d'azur à une bande d'argent chargée du mot *Solliers*, de gueules et accompagnée de deux soleils d'or, l'un en chef et l'autre en pointe », Jean Aicard avait déjà, je le sais, formé des projets touchant Solliès-Ville : avec quelle joie il les réalisera – car il sera sûrement élu – et j'entends d'ici les jolies, les exquises choses qu'il dira aux *novi* en commentaire des articles 212, 213 et suivants du code civil.

Et je crie déjà :

« Vivo moussu lou Mairo ! »

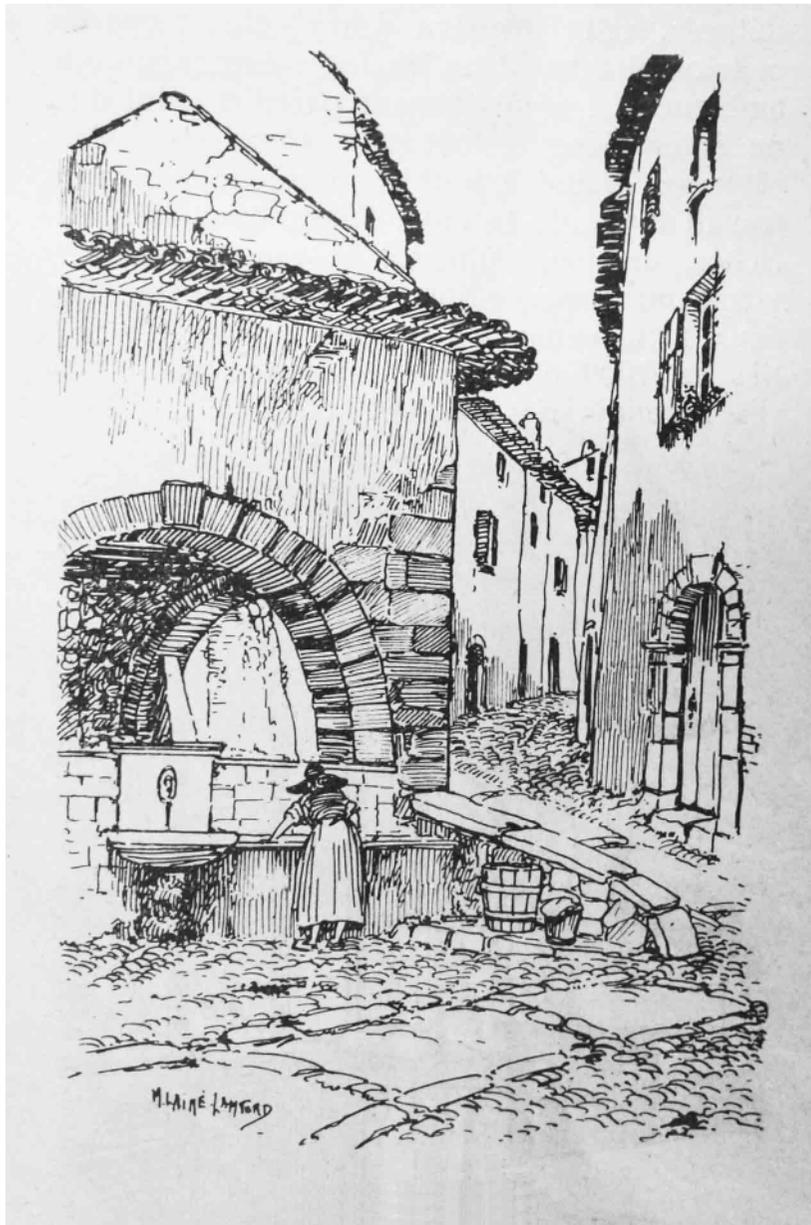
Gwynplaine⁷³.

Le scrutin du premier tour eut lieu le dimanche 30 novembre : *Le Petit Var*, trop obnubilé par la situation de la ville de Toulon, ne publia aucun résultat pour Solliès-Ville. La presse nationale fit à peine mieux :

M. Jean Aicard, de l'Académie Française, qui passe la plus grande partie de l'année dans sa jolie villa de La Garde, commune de Solliès-Ville, vient d'être nommé maire de cette commune provençale, la plus vieille de la Provence. Un de nos confrères des « Coulisses » de Toulon est allé l'interviewer et la « Presse associée » nous rapporte les confidences du poète :

— C'est très simple, a dit M. Jean Aicard, les habitants de Solliès ont voulu pour maire le poète qui les aime. Comment repousser cet acte de sympathie, venu du sol même de cette Provence que toute mon œuvre a célébrée, depuis mes débuts jusqu'à ce jour ? Le grand Mistral nous a donné, en langue provençale, son œuvre immortelle ; mais je puis dire que j'ai

⁷³ *Le Petit Var*, 40^e année, n° 14248, mercredi 26 novembre 1919, page 1, colonne 2, « Notules brèves ».



LAINÉ-LAMFORD (Marcel), *Solliès-Ville, le lavoir.*

consacré à la Provence plus de poèmes et de romans que jamais écrivain de langue française n'en dédia à sa petite Patrie...

Pourquoi avez-vous accepté d'être maire de Solliès-Ville ?

— Parce que, du haut de sa « colline inspirée », on découvre un des plus beaux panoramas de France : la vallée de l'Aille, la mer et toute la chaîne des Maures ; parce qu'elle est la cité des Forbin, et que Palamède de Forbin fut l'inspirateur du testament par lequel le roi René légua la Provence à la France ; parce que ses habitants sont des travailleurs au cœur droit et chaud, qui ont gardé cette cordialité franche qui semble avoir été le privilège de temps déjà lointains... Bien des candidatures m'ont été offertes au cours de ma vie. C'est la seule que j'aie acceptée et que j'accepterai jamais⁷⁴.

Même auréolée de la gloire d'un écrivain réputé et d'un académicien, la petite cité n'intéressait décidément personne : l'élection de Jean Aicard fut un non-événement médiatique...

À la suite de la publication des deux *Maurin* en 1908 et à l'initiative d'Aristide Fabre, un *Comité des amis de Maurin des Maures* vit le jour et proposa à ses adhérents des banquets périodiques dans différents villages du Var⁷⁵. Mis en sommeil

⁷⁴ *La Presse*, 85^e année, nouvelle série, n° 5185, mercredi 24 décembre 1919, 2^e édition, page 2, colonne 1, « Échos de Paris et d'ailleurs ». — *La Colline inspirée* est un roman historique de Maurice Barrès (Paris, Émile-Paul frères éditeurs, 1913, in-16, 428 pages) distingué en 1950, avec onze autres ouvrages, par le Grand Prix des meilleurs romans du demi-siècle. L'histoire — qui commence par « Il est des lieux où souffle l'esprit » — se déroule sur la colline de Sion-Vaudémont (pays du Saintois, département de Meurthe-et-Moselle, province de Lorraine) et met en scène trois religieux qui décident de rétablir un ancien pèlerinage... mais sombrent dans l'hérésie ! — NOTA : c'est de manière fautive que Vézelay, la colline de Marie-Madeleine, est parfois qualifiée « colline inspirée » car son appellation habituelle est celle de « colline éternelle ».

⁷⁵ Pour toute cette chronique, voir l'important et très documenté article de Jacques Papin, « Les Amis de Maurin des Maures ou les banquets œcu-

durant la Grande Guerre, ce comité sortit de sa léthargie à la suite de l'élection de Jean Aicard comme maire de Solliès-Ville et décida de lui offrir l'écharpe tricolore, insigne de ses nouvelles fonctions⁷⁶ : la remise solennelle eut lieu le dimanche 22 février 1920⁷⁷, à l'issue du premier conseil municipal que présida le nouveau maire.

Notre écrivain resta premier magistrat à peine plus d'un an. N'habitant guère le village, miné par la maladie, retenu à La Garde pour les besoins de son traitement, il laissa son premier adjoint, Émile Ramel⁷⁸, enfant du pays, fils du précédent maire, administrer la commune. En l'absence du registre des délibérations du conseil municipal – égaré ! – il est bien difficile de préciser l'action administrative de Jean Aicard. *Le Petit Var* n'offre à cet égard aucune ressource puisqu'il n'a traité que de la préparation et des fêtes du mois d'août... Jean Aicard, qui avait toujours décliné les mandats électoraux qui lui furent proposés, accepta la charge de maire de Solliès-Ville pour des raisons essentiellement affectives : son but n'était pas de gérer le quotidien mais d'utiliser sa notoriété d'écrivain et d'acadé-

méniques », *Sur les pas de Maurin des Maures*, Toulon, 2008, pages 57-80, plaquette publiée sous la direction de Dominique Amann.

⁷⁶ « En l'honneur de Jean Aicard. — Notre éminent concitoyen Jean Aicard a été élu dernièrement maire de Solliès-Ville. Un groupe d'amis du chantre de la Provence s'est proposé de lui remettre une écharpe tricolore, insigne de ses fonctions. Ce projet a été différé jusqu'à ce jour, à cause de l'inclémence de la saison. Nous avons résolu de le réaliser au cours du mois de février. L'écharpe sera offerte à l'illustre poète au moyen d'une souscription. [...] — Le Comité Les Amis de Maurin des Maures ». (*Le Petit Var*, 41^e année, n° 14312, vendredi 30 janvier 1920, page 2, colonne 1, « Informations locales »).

⁷⁷ La date du 22 février fut annoncée pour la première fois dans *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14318, jeudi 5 février 1920, page 2, colonne 6, « Les Amis de Maurin des Maures à Solliès-Ville ».

⁷⁸ Émile Ramel (1880-1953), fils de Louis-Siméon Ramel (1850-1922) qui laissa son fauteuil de maire à Jean Aicard.

micien pour sortir le village de ses ruines et de son isolement ; auteur dramatique, il a équipé la bourgade d'un théâtre de plein air avec l'idée d'y accueillir chaque année un festival ; enfin, le musée provençal qu'il y a créé devait attirer visiteurs et touristes qui auraient apporté un peu de prospérité à la cité.

*

Après le décès de Jean Aicard, Paulin Bertrand entreprit de fixer au plus vite les traits de son ami disparu. Déjà au mois d'août 1921, il modelait dans la glaise un buste du poète en vue de son coulage en bronze :

LA GARDE, 22 août. — Au cours d'une visite que nous venons de faire au distingué peintre et sculpteur M. Paulin Bertrand, dans sa villa du Pont-de-la-Clue, nous avons eu le plaisir d'être reçu dans son atelier.

M. Paulin Bertrand nous a montré le buste de Jean Aicard, création dans laquelle il a mis tout son talent d'artiste et, plus encore, toute son âme imprégnée du souvenir vivant de son illustre ami disparu.

La ressemblance est frappante et, devant ces traits aimés, on se sent ému. Jean Aicard est là avec son air de bonté vraie et profonde. Il semble que sa bouche va s'ouvrir et que nous allons entendre encore cette voix harmonieuse, semblable à un orchestre divin, qui remuait toutes les fibres du cœur.

Le front large et haut exprime d'une façon admirable ce que fut cet apôtre de la pitié.

Sous les doigts et sous la volonté du talentueux peintre et sculpteur qui a fixé sur la toile ou gravé dans la pierre toutes les beautés de notre chère Provence, la terre glaise a obéi et a reproduit fidèlement l'image de celui qui la chanta en de si beaux poèmes.

En créant le buste de Jean Aicard, l'éminent artiste qu'est M. Paulin Bertrand a fait une belle œuvre qui a surgi tout à la fois du talent et de l'amitié.

Elle est destinée, croyons-nous, à être placée soit au foyer du Grand-Théâtre de Toulon, soit au musée de cette ville.

Placée au milieu de ceux qui ont aimé et admiré l'excellent homme que fut Jean Aicard, elle fera revivre l'image du poète délicat dont nous déplorons toujours la disparition. R. J. ⁷⁹.

En plusieurs lieux, les initiatives se multipliaient pour offrir à Jean Aicard quelque rue ou monument, mais Solliès-Ville ne participa guère à ce mouvement de mémoire et Paul Maurel en donna la raison :

Il m'a fallu monter à Solliès-Ville en 1927 (6 ans après la mort du Poète) pour obtenir qu'on donnât son nom à une place du village. Et je rencontrai des résistances parce que, me dit-on, Jean Aicard n'a rien laissé à la cité dont il fut maire.

Et ce fut surtout pour m'être agréable que le Conseil Municipal décida de donner à la place principale le nom de J. Aicard ⁸⁰.

Paulin Bertrand, certainement fort marri que le nom de Jean Aicard ne figurât nulle part à Solliès-Ville, s'adressa en mai 1927 à un fondeur d'art parisien pour la réalisation d'un

⁷⁹ Coupure de presse dans un périodique non identifié conservée par les archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 47, enveloppe n° 35, pièce n° 1, datée au crayon « 1921 », titrée « Le buste de Jean Aicard ». Voir également *Le Journal d'Aix ville d'eau*, jeudi 21 juillet 1921, « Le buste de Jean Aicard ».

⁸⁰ Archives municipales d'Hyères, carton 2 R 6, dossier 1, pièce 101, lettre manuscrite de Paul Maurel, écrite sur du papier à en-tête de la mairie de Solliès-Ville mais datée « Toulon, le 4 Avril 1938 », en réponse à une lettre écrite par le maire d'Hyères le 30 mars 1938.

monument à la mémoire de son ami : mais il fallait envisager un budget de plusieurs milliers de francs ⁸¹. Il fit alors confectonner à ses frais, par le statuaire François Carli, de Marseille, un bas-relief en pierre agglomérée sur le modèle de celui qu'il avait réalisé pour la tombe de l'écrivain. Il l'offrit à la petite cité : l'œuvre fut reçue le 29 octobre 1927 et placée sur la façade de la mairie ⁸² : l'inauguration n'eut lieu que le 24 juin 1928 ⁸³ et la grande place à l'entrée du village reçut le nom du poète disparu.

⁸¹ Il s'agit de la maison L. Grandhomme et V^{ve} H. Andro, 11 et 13 rue des Filles-du-Calvaire, Paris 3^e. Par lettre du 27 mai 1927 adressée à Paulin Bertrand, le fondeur lui faisait savoir que l'emballage, le transport et la pose sur place du monument par un spécialiste coûteraient quatre mille francs, non compris « le prix de fonte des figures et du buste » puisque le sculpteur n'avait pas encore envoyé « les modèles grandeur d'exécution » (archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 24, enveloppe n° 23 « Souvenir de Jean Aicard », belle lettre manuscrite, une page).

⁸² Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, enveloppe n° 23 « Documents et lettres relatifs au souvenir de Jean Aicard », trois lettres.

⁸³ *Le Petit Var*, 49^e année, n° 17371, mardi 26 juin 1928, page 5, colonne 6, « Inauguration d'un médaillon de Jean Aicard, à Solliès-Ville ». *Journal des débats politiques et littéraires*, 140^e année, n° 182, dimanche 1^{er} juillet 1928, page 4, colonne 6, « Le médaillon de Jean Aicard ». *Les Annales politiques et littéraires*, n° 2314, dimanche 15 juillet 1928, page 63, colonne 3, « Le courrier littéraire ».



Solliès-Ville
 PAULIN (Bertrand), Jean Aicard.
 Bas-relief inauguré le 24 juin 1928.

Chapitre IV

LES FÊTES DE SOLLIÈS-VILLE LES 7 ET 8 AOÛT 1920

Un an après l'armistice, si les hostilités avaient effectivement cessé, rien n'était encore normalisé : d'une part, l'Allemagne rechignait à accepter les obligations qui lui avaient été imposées par ses vainqueurs ; d'autre part, la France peinait encore à effacer les cicatrices des combats et à retrouver sa grandeur d'antan. Pour sortir de cette morosité, Jean Aicard eut l'idée de fêtes commémoratives associant le village dont il était le maire, la Provence et la France.

Le comité d'organisation

« L'idée de la Manifestation régionaliste de Solliès-Ville, destinée à commémorer la réunion de la Provence à la France, en 1481 fut lancée par Jean AICARD, au Banquet des "Amis de Maurin des Maures" qui eut lieu à Solliès-Ville le 22 Février 1920⁸⁴. »
 Le nouveau maire venait de présider pour la première fois la réunion de son conseil municipal. À la fin du pique-nique, après que tout un chacun eût fait son petit discours, Jean Aicard prit la parole :

Des acclamations frénétiques retentirent, quand Jean Aicard se leva. Nous voudrions reproduire ce discours qui fut une

⁸⁴ *Cahier du Comité des Quatre-Solliès* (voir, ci-après, la note 89).

admirable page d'éloquence. Les 500 personnes qui se trouvaient entassées sur la terrasse de la demeure du poète demeuraient immobiles, comme privées de mouvement, saisies par la magie du verbe, et beaucoup pleuraient. Après avoir rendu un solennel hommage à Solliès, à la Provence, à la France, aux Morts qui tombèrent pour la défense du Devoir, Jean Aicard expliqua pourquoi, sur la fin de sa vie, il était devenu maire de Solliès-Ville. Il exposa à ses amis qu'il se proposait de faire couler en bronze l'effigie d'Antonius Arena, de Solliès, célèbre poète burlesque du ^{XVI}^e siècle, et celle de Palamède de Forbin, seigneur de Solliès, ami et conseiller du roi René, qui suggéra à ce prince le projet de léguer la Provence à la France. Ces deux effigies, dues au ciseau de l'excellent artiste qu'est Paulin Bertrand, seront inaugurées le 8 août prochain, à Solliès-Ville. À l'occasion de cette manifestation, qui est appelée à avoir le plus grand retentissement dans la Provence et la France tout entière, Silvain et la Comédie Française viendront jouer, sur les ruines du château des Forbin, une pièce inédite de Jean Aicard, intitulée : « Forbin de Solliès », et qui a pour sujet le testament du roi René⁸⁵.

L'idée des inaugurations et de la pièce de théâtre était donc lancée ; compte tenu du délai de quelques mois et de l'ampleur de la tâche à accomplir, il fallait se mettre aussitôt au travail et l'article du *Petit Var* se terminait par cette communication : « Une réunion préparatoire du Comité d'organisation de la manifestation du 8 août se tiendra dimanche, 29 février, à 4

⁸⁵ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14337, mardi 24 février 1920, page 2, colonnes 2-3, « Une belle manifestation à Solliès-Ville en l'honneur de Jean Aicard », article signé « P. M. » où je crois reconnaître Paul Maurel qui, en sa qualité d'instituteur, se trouvait facilement nommé secrétaire des réunions auxquelles il participait.

heures du soir, à la mairie de La Farlède. Les municipalités des environs, les groupements économiques et littéraires, les syndicats d'initiative sont priés de s'y faire représenter⁸⁶. »

Le 29 février, en effet, eut lieu l'inauguration du monument que La Farlède offrait à la mémoire de ses enfants morts pour la France et la plupart des membres du futur comité devaient s'y trouver *ès-fonctions*⁸⁷ : ils se réunirent à l'hôtel de ville à l'issue de cette manifestation patriotique, prirent les premières décisions pour l'organisation des fêtes de Solliès-Ville et en informèrent la presse :

TOULON, 5 mars. — Un certain nombre de personnalités du canton de Solliès-Pont, de Toulon et des environs se sont réunies dimanche dernier, à la mairie de la Farlède, à l'effet de jeter les bases du comité chargé d'organiser la grande manifestation régionaliste annoncée par Jean Aicard, de l'Académie Française, le 22 février, au banquet des « Amis de Maurin des Maures » et qui aura lieu à Solliès-Ville pour commémorer la réunion de la Provence à la France, œuvre de Palamède de Forbin, seigneur de Solliès. Après une discussion à laquelle prirent part MM. Jean Aicard, Maliquet, le général Castaing, Descroix, Maurel, les grandes lignes des fêtes provençales des 7 et 8 août ont été arrêtées. Un comité d'action a été formé ; il comprend les maires des cinq communes du canton de Solliès-Pont et leurs adjoints ; M. Grué, conseiller général ; M. Ramel, conseiller d'arrondissement ; M. Gozzi, sous-préfet de Toulon ; M. Maliquet, président du Syndicat d'initiative de Toulon ; M.

⁸⁶ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14337, mardi 24 février 1920, page 2, colonne 3, « Une belle manifestation à Solliès-Ville en l'honneur de Jean Aicard ».

⁸⁷ Lire le compte rendu de cette manifestation patriotique dans *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14345, mercredi 3 mars 1920, page 2, colonne 6, « Une belle manifestation patriotique à La Farlède ».

le général Castaing, président de l'Académie du Var ; M. Descroix, président du Syndicat d'initiative d'Hyères ; M. Mouttet, maire de Signes ; M. Roustan, architecte des monuments historiques ; M. Henseling, publiciste ; M. P. Maurel. Le comité va faire appel à tous les dévouements, à toutes les bonnes volontés, afin que les fêtes de Solliès-Ville aient, non seulement dans le Var, mais dans la Provence et la France tout entière, le plus éclatant retentissement. — P.⁸⁸

Le registre des délibérations du comité a été conservé⁸⁹ : c'est une source très importante, offrant des renseignements de première main, et il est dommage que ceux qui ont déjà écrit sur ces festivités n'aient pas eu recours à ce document fondamental. Ce cahier doit, naturellement, être complété par l'ensemble de la presse locale, qui y est citée de manière très lacunaire, et de toute la presse nationale, totalement ignorée.

Le comité, baptisé *Comité des Quatre-Solliès*, avait pour président d'honneur le président de la république Paul Deschanel, également académicien, et pour président effectif Jean Aicard, maire de la ville. Ses membres : MM. Louis Gozzi, sous-préfet de Toulon ; le général Gomer Castaing, président de

⁸⁸ « La manifestation régionaliste de Solliès-Ville », article découpé dans un périodique non identifié et collé dans le *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*.

⁸⁹ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 64, dossier n° 135 : cahier à couverture cartonnée, intitulé *La Réunion de la Provence à la France en 1481. Fêtes commémoratives à Solliès-Ville (7 et 8 août 1920). Comité des Quatre-Solliès*, non paginé. Entre les textes manuscrits du secrétaire retraçant la chronologie des actes et offrant le compte rendu des réunions, de nombreux documents et coupures de presse y ont été collés, parfois avec des commentaires ajoutés en marge. Le cahier est divisé, par des grands titres, en plusieurs sections : Composition du Comité des Quatre-Solliès, Fêtes commémoratives de Solliès-Ville, Après les fêtes de Solliès-Ville. — Ce document sera cité par la suite sous le titre *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*.

l'académie du Var ; Maliquet, président du syndicat d'initiative de Toulon ; François Roustan, architecte des monuments historiques ; Louis Henseling, bibliothécaire de la ville de Toulon ; Félix Descroix, président du syndicat d'initiative d'Hyères ; Laurent Moutton, maire de Solliès-Toucas et Jules Girard son adjoint ; Émile Grué, conseiller général de Solliès-Pont ; Sarazin, secrétaire général de la Ligue varoise ; Louis Ramel, conseiller d'arrondissement ; Émile Ramel, adjoint au maire de Solliès-Ville ; Henri Guiol, maire de La Farlède et Auguste Bouchard son adjoint ; Joseph Aillaud, maire de Solliès-Pont, Félicien Arène et Marius Reboul ses adjoints ; Louis Arnaud, maire de Belgentier et Octave Monier son adjoint ; Jules Mouttet, maire de Signes, et Paul Maurel, secrétaire du comité⁹⁰.

La préparation

Le comité fit diligence et rédigea un « Manifeste », publié dans la presse régionale le 7 mars 1920, qui détaillait l'essentiel du programme des fêtes projetées :

Le souvenir de ce grand événement historique – la réunion de la Provence à la France – sera fêté à Solliès-Ville (Var), le 7 août 1920, jour où sera inaugurée, dans cette antique petite cité, une effigie de Palamède de Forbin, seigneur de Solliès. Ce personnage illustre, chancelier du roi René, fut l'ami du successeur de René, Charles III, et conseilla à ces princes de léguer la Provence à la France.

Les historiens sont d'accord pour nous montrer « le grand Palamède » comme l'artisan du grand événement ; son influence, ses conseils éclairés, ses insistances, la hauteur de ses

⁹⁰ Liste donnée à la première page du *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*.

vues politiques, déterminèrent René et Charles III à combiner leurs dispositions testamentaires de façon à faire de la couronne de France l'héritière de la Provence. C'est littéralement à Forbin, seigneur de Solliès, que la France doit la Provence.

Solliès-Ville, bâtie sur une colline au sommet de laquelle se dresse une remarquable église à deux nefs, classée comme monument historique ; Solliès-Ville, d'où la vue s'étend sur toute la vallée du Gapeau et embrasse toute la chaîne des Maures ; Solliès-Ville est la mère des trois cités qui s'étalent à ses pieds : Solliès-Pont, jardin et verger du Var ; Solliès-Farlède et Solliès-Toucas.

Un comité, convoqué par M. Jean Aicard, membre de l'Académie française et maire de Solliès-Ville, s'occupe activement d'organiser les fêtes qui auront lieu les 7 et 8 août prochain. L'effigie de Palamède de Forbin – bronze – œuvre de M. Paulin Bertrand, sera placée sur les ruines mêmes du château des Forbin, et dominera ainsi la haute terrasse d'où les regards, par-delà la vaste plaine, vont jusqu'à la mer.

« Au moment, déclare le comité, où la France vient de retrouver, avec son Alsace et sa Lorraine, l'intégrité de son territoire, elle tournera un instant sa pensée vers l'époque de formation où elle reçut, en don précieux, une de ses plus belles provinces, porte de l'Orient, clef de la Méditerranée, et elle remerciera le profond politique qui, pacifiquement, l'accrut de ce royal et inestimable domaine. »

Le 7 août, M. Silvain, doyen de la Comédie-Française, et Mme Silvain viendront créer à Solliès-Ville, à l'ombre des ruines historiques, sur la haute terrasse – qui peut recevoir de quinze cents à deux mille spectateurs assis – une pièce en deux actes ayant pour titre : *Forbin de Solliès*, œuvre du maire actuel de Solliès-Ville. En épilogue, Mme Louise Silvain représentera la France de 1920.

Le même jour, à Solliès-Ville, cité natale d'Antonius Arena, sera inaugurée une effigie – bronze – de ce poète qui, magistrat, quitta la robe et ceignit l'épée, pour venir défendre efficacement sa ville assiégée par les bandes de Charles-Quint. Et enfin, le 7 août, la commune, qui compte à peine cinq cents habitants, inaugurera le monument dédié à douze de ses enfants morts dans la grande guerre pour la défense de la terre française.

La journée de ces trois inaugurations sera une imposante manifestation de concorde civique, dans une heure de notre vie nationale où, plus que jamais, la France a besoin d'union. Les journées des 7 et 8 août signifieront : « Hommage aux siècles déjà lointains qui, en créant la France, rêvaient pour elle l'unité qui fait aujourd'hui sa force ; hommage à l'héroïque France de 1920, qui a sauvé toutes les gloires de son passé et qui rêve pour l'avenir de fonder la fraternelle Société des nations. » – *Le Comité des quatre Solliès*⁹¹.

Dès cet instant débuta une impressionnante campagne de presse : il n'y eut pas de semaine, et parfois même de jour, sans que la presse régionale et locale ne se fît l'écho des préparatifs du Comité des Quatre-Solliès. La presse nationale fut également mise à contribution⁹². Trois inaugurations, une nouvelle pièce

⁹¹ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14349, dimanche 7 mars 1920, page 2 colonne 6 et page 3 colonne 1, « La Réunion de la Provence à la France, en 1481. Les Fêtes commémoratives à Solliès-Ville les 7 et 8 août ». Même article publié dans *Le Petit Provençal*, 45^e année, n° 15734, dimanche 7 mars 1920, page 2, colonne 3.

⁹² *Les Annales politiques et littéraires*, n° 1917, dimanche 21 mars 1920, pages 268-269, « Celui qui nous donna la Provence », lettre de Paul Maurel. *Le Figaro*, 66^e année, 3^e série, n° 83, mardi 23 mars 1920, page 3, colonne 1, « Informations » ; et n° 186, lundi 5 juillet 1920, page 2, colonne 4, « Réunions, cours et conférences ». *Journal des débats politiques et littéraires*, 132^e année, n° 82, mardi 23 mars 1920, page 3, colonne 3, « La réunion de la Provence à la France » ; et n° 206, mercredi 28 juillet 1920, page 2, colonne 5, « Les fêtes de Solliès-Ville ». *La Croix*, 41^e année, n°

de Jean Aicard et sa création par les Silvain⁹³ dans la même journée étaient incontestablement des éléments de nature à susciter le plus vif intérêt dans la contrée.

De son côté le comité s'activa : il devait en effet obtenir l'élargissement de la route de La Farlède à Solliès-Ville, créer un théâtre dans les ruines du château, prévoir le transport et l'accueil de milliers de visiteurs et spectateurs, recevoir de nombreuses personnalités et pourvoir au financement de toute la manifestation. Réuni le 11 mars – à La Garde, aux *Lauriers-Roses*, Jean Aicard étant souffrant, – le comité arrêta le principe d'une première représentation payante à prix fort et d'une seconde, plus populaire, à prix réduits, avec de nombreuses entrées de faveur.

À la fin mars, les Silvain vinrent à Toulon et Jean Aicard les conduisit à Solliès-Ville :

Nous avons fait ensuite l'ascension de Solliès-Ville ; nous avons parcouru les rues presque mortes de ce village en ruine que ressuscita un jour le geste du poète. Comme les foules athéniennes se pressaient vers l'Acropole pour entendre les vers immortels d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, les populations de Toulon, des Maures, du Var tout entier, gravirent la colline de Solliès-Ville à l'appel de Jean Aicard. Et Solliès-Ville en reste sacrée !

11372, dimanche 18 et lundi 19 avril 1920, page 2, colonne 6, « Échos de partout » ; et n° 11392, jeudi 13 et vendredi 14 mai 1920, page 2, colonne 6, « Ça et là ». *La Revue du Touring club de France*, 30^e année, n° 316, mai-juin 1920, pages 105-108. *Le Matin*, 37^e année, n° 13266, jeudi 15 juillet 1920, page 2, colonne 5, « Échos et propos ».

⁹³ Eugène-Charles-Joseph Silvain (né le 17 janvier 1851 à Bourg-en-Bresse, mort le 21 août 1930 à Marseille), fut un acteur célèbre, pensionnaire puis sociétaire de la Comédie-Française de 1878 à 1928. Officier en 1870-1871, il quitta l'armée pour la scène et fit ses débuts en Algérie, avant de se perfectionner à Paris au Conservatoire d'art dramatique. Entré en 1878 à la

Le cher grand poète ! Je le revois casqué de blanc, vêtu de blanc, blancheur qui se détache, sur les murailles sombres de la Mont-Joie. Je revois cette belle figure d'ascète au front pensif, ces yeux brillants comme deux escarboucles ; j'entends cette voix chaude, prenante, qui chantait. Je revois ce profil mauresque, cette face de bonté, ce sourire accueillant, les gestes de cet aristocrate, qui se trouvait à l'aise parmi les pauvres gens⁹⁴...

Solliès-Ville, 26 mars.

Nous avons eu hier la visite de notre maire : M. Jean Aicard, qu'accompagnaient M. et Mme Silvain, de la Comédie-Française.

M. Jean Aicard a fait aux deux grands artistes les honneurs de sa petite maison : « L'Oustaou de Maurin », et il leur a lu : *Forbin de Solliès*. Après quoi, les deux tragédiens et l'auteur sont allés répéter des fragments de la pièce sur la terrasse de la « Montjoie », le lieu même où elle sera représentée le 7 août prochain. Quelques habitants de Solliès, amenés là par le hasard, ont eu la primeur des vers de l'œuvre nouvelle de l'illustre académicien, et dans un mouvement spontané, ils ont réuni dans des applaudissements frénétiques l'auteur et les interprètes.

M. et Mme Silvain sont partis émerveillés du panorama superbe devant lequel ils vont créer dans notre cité *Forbin de Solliès*⁹⁵.

Comédie-Française, il y devint le 310^e sociétaire en 1883 et le doyen de 1916 à 1928. — Son épouse, Louise-Julie-Marthe Hartmann (née le 17 mars 1874 à Vitry-le-Croisé (Aube), morte le 20 octobre 1930 à Paris), après des études au Conservatoire de Paris, débuta à l'Odéon. Admise à la Comédie-Française, elle en devint la 350^e sociétaire en 1910. Le couple eut deux enfants : le dramaturge Jean Silvain et Jeanne Silvain, mariée à l'acteur et metteur en scène Edmond Roze.

⁹⁴ SILVAIN (Eugène), « Discours prononcé le 8 avril 1926 », *Bulletin de l'académie du Var*, 3^e série, tome II, XCIV^{me} année, 1926, pages 26-27.

⁹⁵ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14369, samedi 27 mars 1920, page 1, colonne 6, « Les fêtes de Solliès-Ville ».

À cette occasion, Jean Aicard et ses visiteurs décidèrent la façon dont la Montjoie serait aménagée et l'emplacement de la scène.

Alors que les fêtes avaient été prévues, initialement, comme devant être essentiellement régionalistes, Jean Aicard leur assigna dès le début du mois d'avril une portée provençale et nationale :

Jean Aicard fait remarquer que l'énormité des frais prévus justifie un tel appel aux souscripteurs ; qu'avant tout, il faut bien prévenir le public de toutes les villes de Provence que les bénéfices possibles de la représentation seront intégralement versés aux deux Comités « Caius Marius » : celui d'Aix, dont il est le président, et celui de Toulon, présidé par le général Castaing. On sait que ces Comités se proposent d'élever, près d'Aix, sur les vestiges de l'antique « Trophée de Marius », un monument commémoratif de la Victoire des Alliés. Les personnes qui prendront ces places d'honneur aideront à la fois deux œuvres distinctes mais toutes deux d'une haute signification patriotique, à la fois régionale et nationale, provençale et française⁹⁶.

En ouvrant la séance, M. Jean Aicard rappelant l'interview qui lui a été prise tout récemment par un grand quotidien de la région demande s'il a bien traduit l'opinion du Comité. Devant l'assentiment unanime, le poète rappelle le caractère RÉGIONAL et NATIONAL des Fêtes de Solliès ; il insiste sur la portée d'une telle manifestation sans précédent dans les Annales de la Provence, et dit, d'après les très nombreux témoignages reçus, le

⁹⁶ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14378, lundi 5 avril 1920, page 2, colonne 6, « Les Fêtes de Solliès-Ville. Réunion du comité des quatre-Solliès ».

mouvement profond que crée dans les hameaux les plus reculés de la Provence, l'annonce des Fêtes des 7 et 8 août prochains⁹⁷.

En ce qui concerne la création d'un théâtre de plein air dans les ruines du château des Forbin, les travaux à accomplir étaient considérables. Il fallait tout d'abord apprêter les lieux en nivelant les différents espaces qui allaient être utilisés tant par la scène que par les spectateurs et éliminer tout ce qui pouvait gêner. Le maire fit, pour cela, appel à ses concitoyens :

Sur la vaste terrasse d'où la vue domine une immense étendue de plaines et de collines, les murs du château des Forbin, construits sur des roches jaspées de pariétaires, forment le fond d'une scène admirablement suggestive. Néanmoins, certains aménagements sont nécessaires : il faut aplanir le sol, bossué par endroits, en respectant les vestiges de constructions, qui nous sont sacrés. Il faut élever un plateau pour les acteurs. C'est un travail de terrassement assez important. Quels ouvriers amener ? et à quels prix ! sur la hauteur d'accès peu facile et ne perdront-ils pas un temps précieux en montées et descentes quotidiennes ?

Le maire se rendit donc un soir au lieu de réunion fréquenté par les hommes de Solliès, qui, tous, sont des travailleurs de la terre. (Notez bien que Solliès n'a pas plus de 200 habitants.)

Le maire expliqua son embarras. « La fête sera un honneur pour la vieille cité. Les frais en seront considérables, au point d'étonner même les professionnels de ces sortes d'installations. Je vous demande, mes amis, le secours de vos bras ; des *corvées* volontaires. Si vous venez travailler au nombre d'une

⁹⁷ *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*, coupure de presse dans un périodique non identifié.

vingtaine, ce sera donner, en un seul jour, la valeur de vingt journées ; en deux jours, vous m'aurez donné la valeur d'un travail de cinq semaines ; et, par la rapidité, vous nous aurez offert un secours inappréciable. »

Il y eut des signes d'acquiescement, sans phrase. Le travail ne pouvant commencer que d'après les indications précises d'un architecte et d'un ingénieur, ce ne fut qu'un mois plus tard que le garde-champêtre publia un soir, à l'heure où les travailleurs de la terre regagnent leur foyer : ... « Les travailleurs de bonne volonté, pour la construction d'une scène de théâtre sur laquelle sera fêtée la *Réunion de la Provence à la France*, sont priés de se rendre, demain matin, à la première heure, avec leurs outils, sur la terrasse de la Mont-joye... » (Quel nom : la Mont-joye !)

Le hasard avait voulu que cette publication fût faite le 1^{er} mai.

Le lendemain, dimanche, je me rendis sur la terrasse, à la première heure. J'y fus reçu par de joyeux saluts de la main et par de joyeuses exclamations. Une charrette, traînée par un puissant cheval, avait déjà déversé sur le terrain des monceaux de moellons.

Sous la direction du maître-maçon de Solliès, aujourd'hui ouvrier bénévole, le mur destiné à limiter et soutenir le plateau, était déjà avancé. L'ancien maire, mon prédécesseur, manches retroussées, donnait l'exemple. Tous rivalisaient d'ardeur. Toutes les têtes, qui s'étaient un instant relevées, se courbaient de nouveau en silence vers le sol dur et vers l'effort. Tous ces hommes qui (il convient de le dire) devaient consacrer cette matinée à la cueillette, — importante ici, — des cerises, peinaient allègrement... pour la gloire !... « Mais, me dit l'un d'eux, ce n'est pas pour le roi de Prusse... Au contraire ! »

Une très douce émotion me pénétra, sur cette Mont-joye ; je me sentais en communion profonde avec l'âme de notre terre provençale et française⁹⁸.

Compte tenu de l'absence de professionnels compétents à Solliès-Ville et de la nécessité d'y transporter de grosses quantités de matériaux par une route très escarpée, Jean Aicard sollicita le concours de la Marine pour l'installation du théâtre de plein air. Le ministre accorda bien volontiers son autorisation le 15 avril 1920 pour la construction de la scène et des tribunes ; l'officier de la Direction des travaux hydrauliques Gueit reçut mission de superviser les opérations ; les formalités ayant été accomplies, le directeur des travaux hydrauliques du port de Toulon donna l'ordre d'ouvrir le chantier le 18 mai et une équipe de charpentiers de la Marine vint exécuter l'ouvrage. D'après les documents administratifs, les travaux paraissent avoir été achevés à la mi-juin ; la Marine fournit encore divers objets de décoration (moquette, tapis, pavillons)⁹⁹.

Il fallait faire diligence, avant que les choses ne soient plus possibles, car, parallèlement, la municipalité avait demandé, pour mieux attirer touristes et visiteurs, le classement des ruines de la Montjoie comme monument historique¹⁰⁰. Par lettre du 2 juin 1920, le ministre de l'Instruction publique et

⁹⁸ *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*, coupure dans un périodique non identifié, « Tribune libre. Un coin de la vieille France », interview de Jean Aicard.

⁹⁹ Pour l'ensemble de ces prestations et leur facturation, voir, dans le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon, 1° le carton 1 S 4, chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville » et 2° le carton 1 S 10, enveloppe n° 89.

¹⁰⁰ Une lettre de l'architecte Jules Roustan à Jean Aicard (archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, correspondance, lettre autographe du 30 novembre 1919, une page) en fait déjà état à la fin de l'année 1919 :

des Beaux-Arts, André Honnorat, prévint le maire qu'il était prêt à accéder à sa requête. Les formalités ayant été accomplies, les ruines du château des Forbin furent classées monument historique par arrêté du 22 juin 1920¹⁰¹.

Jean Aicard aurait voulu profiter des fêtes pour améliorer les équipements de son village : il demanda un bureau de poste mais n'obtint qu'une agence postale temporaire limitée à la durée des fêtes ; quant à l'obtention d'une cabine téléphonique, les frais d'installation – cinq mille francs – parurent exorbitants¹⁰² ! La bourgade, perchée sur sa hauteur et ignorée de tous, ne put obtenir aucun des moyens de communication que le Progrès avait apportés et demeura privée de ces facilités dont les villes de la plaine jouissaient déjà depuis plusieurs années.

Le comité publia progressivement les prix des places à partir du début juillet. Pour la journée des inaugurations et de la création du 7 août : première série, seize fauteuils à deux cents francs ; deuxième série, cent francs ; troisième série, quarante francs ; quatrième série, vingt francs ; cinquième série, dix francs. Et pour la séance populaire du 8 août, les tarifs furent divisés par quatre : première série, seize fauteuils à cinquante francs ; deuxième série, vingt francs ; troisième série, dix francs ; quatrième série, cinq francs ; cinquième série, trois francs.

« M. Formigé m'a exposé votre désir de voir classer comme monument historique la "Montjoie" dernier vestige de la demeure des Forbin ».

¹⁰¹ Voir, dans le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon, le carton 1 S 4, chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville », pièces n° 35, 9, 21 et 22.

¹⁰² Voir archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville » : pièces n° 7, 8, 26 et 27.

Les places ne s'arrachèrent pas et la clôture de la location, d'abord fixée au 27 juillet, fut reportée au 5 août.

Les fêtes

Les fêtes eurent lieu comme prévu les 7 et 8 août sous un ciel splendide et un soleil resplendissant. À sa manière convenue, la presse locale en donna des comptes rendus dithyrambiques.

À quinze heures, précédé des habituels invités officiels – préfet, sous-préfet, amiraux, officiers généraux, maires, conseillers, etc. – un cortège se rendit sur la place de l'église où un monument¹⁰³ aux douze morts de la Grande Guerre avait été édifié : la musique des équipages de la flotte, venue de Toulon, cristallisait la ferveur patriotique. Une troupe de boy-scouts, à laquelle Jean Aicard remit son drapeau, formait une haie d'honneur autour du monument. Discours, remerciements, *Marseillaise*... et les autorités descendirent sur la placette en contrebas où avait été érigé le monument à Antonius Arena qui fut à son tour inauguré. Et puis, à seize heures trente, l'assemblée se transporta au théâtre de plein air pour la création de *Forbin de Solliès*, devant le monument érigé à la gloire de Palamède. Avant la représentation, le maire, en habit d'académicien, prit la parole :

Messieurs,

Il n'est pas d'usage que l'Académie Française se fasse représenter loin de Paris, sinon pour des raisons tout à fait exceptionnelles. Elle a décidé que votre manifestation d'aujourd'hui

¹⁰³ Ce monument a été conçu et dessiné par l'architecte toulonnais François Roustan et réalisé par le tailleur de pierre et marbrier Baptiste Dépeille, de Solliès-Pont.



La représentation du samedi 7 août.

(Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 3).



est trop noblement nationale pour qu'on ne fasse pas fléchir la rigueur des traditions académiques en l'honneur du grand souvenir évoqué par vous : la réunion de la Provence à la France.

Messieurs, si, avant 1914, quelques Provençaux eussent résolu de fêter ce souvenir, un tel projet aurait pu apparaître comme une simple occasion d'assembler un conciliabule d'érudits, d'historiens et de poètes¹⁰⁴, et sans doute les eût-on laissés seuls glorifier entre eux le fait le plus émouvant de notre histoire, mais si lointain dans le passé que beaucoup l'ont oublié — ou (ce qui est plus grave) ne le portent que défiguré dans leur mémoire ; mais nous sommes en 1920 ; l'ombre des deuils flotte encore dans les plis de nos drapeaux et lorsque l'humble Solliès, la vieille petite cité croulante a élevé la voix vers l'Académie Française pour la prier de venir à elle, les douze jeunes hommes, auxquels s'adressait tout à l'heure, avec tant d'émotion, le général Castaing comme s'il eût parlé à des vivants, les douze petits soldats morts pour la France se sont dressés au bord de la terrasse solliésine et doucement ils ont murmuré : « Pour la protéger, cette France à laquelle nos pères s'étaient donnés, nous avons quitté un matin nos fiancées et nos mères, et pour la France nous sommes morts. »

Les hommes éloquents, Messieurs, peuvent et savent résister à l'éloquence. Personne ne résiste à certaines grandeurs, belles de se croire toutes simples. Sans doute ils ignoraient, les douze petits soldats, le nom de Palamède et les compétitions qui s'agitèrent autour du testament de Charles III. Et, en vérité, que leur importaient tous les conflits politiques à la suite desquels la Provence fut rendue à ses destinées naturelles ; ils

¹⁰⁴ NDLR : Jean Aicard me paraît avoir « oublié » que les grandes fêtes célébrées à Aix-en-Provence en 1887 avaient justement pour but de rappeler le souvenir de la réunion de la Provence à la France, et que ces fêtes ont attiré dans la ville, pendant toute une semaine, des foules énormes.

savaient seulement que la terre provençale est terre française, que les âmes des deux terroirs se sont confondues ; et qu'aujourd'hui défendre la France sur l'Yser ou sur la Marne, c'est défendre en même temps la plus humble des bastides blottie entre les cyprès et les lauriers-roses dans un repli des vallons provençaux... ils ne savaient que cela, et le sachant bien, ils sont morts pour la France, les douze petits soldats. Qui donc résisterait à l'éloquence de ces sacrifices silencieux ?

Oui, ce sont ces morts-là, Messieurs, qui ont donné ainsi à notre manifestation son sens nécessaire. Vous êtes ici, Messieurs, parce qu'ils l'ont voulu, et ce sont eux qui ont amené ici avec vous, à côté du représentant de M. le Président de la République, cette Académie de Richelieu, cette Académie Française dont l'illustration s'est accrue depuis 1918 de la gloire des Clemenceau, des Joffre et des Foch.

Messieurs, les morts de la guerre ont ratifié, signé de leur sang, tous les contrats qui lient la Provence à la France, et c'est cette ratification solennelle des antiques décisions qui donne à la présente journée son sens éblouissant.

Écoutons parler maintenant la terre elle-même, cette terre solliésine qui donna naissance à Antonius Arena... Poète comique mais grave magistrat, il devint un jour le défenseur glorieux de sa ville natale contre les troupes de Charles-Quint. Il battit par les armes la bande d'Espagnols qui avait assiégé Solliès, et, par la plume et la raillerie l'insolent envahisseur, le grand empereur Charles-Quint.

Elle n'a pas oublié le nom d'Arena, la terre solliésine. Elle en connaît de plus grands ; elle sait beaucoup de grandes choses, et voici ce qu'elle raconte :

« Les destinées de la Provence, dit-elle, se sont décidées à Solliès, puisque pour un Palamède, aux jours mêmes de ses repos, elles étaient le grand sujet de méditation. Elles se sont

décidées à Aix, dans le palais où le roi René pesait attentivement les conséquences, encore imaginaires, de ses futures décisions ; elles se sont décidées ailleurs encore ; et où donc ? à Orléans, à Patay, sur les champs de bataille illustres, où René, alors duc de Bar, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, se pénétrait de son génie. Et peut-être les destinées de la Provence se décidèrent surtout à Reims, le jour du sacre de Charles VII puisque cette journée consacrait aussi, comme marquée de la volonté divine, l'œuvre de Jeanne d'Arc. René avait aimé et honoré la sublime guerrière comme on doit aimer et honorer les saints ; il lui avait donné son pur dévouement de chevalier, à la tête de ses armées lorraines qu'il avait présentées à Jeanne, il était prêt à mourir comme elle. Et que voulait-elle ? Refaire une France, et l'on a pu dire que l'idée de patrie était née, chez nous, de Jeanne d'Arc. Cette idée l'occupait toute, la vierge héroïque ; elle est issue d'elle comme de la mère de Jésus naquit l'Évangile. Avec l'amour vraiment sacré que lui inspirait Jeanne, cette idée était entrée dans le cœur du jeune duc. Et, dès ce moment, les destinées provençales étaient fixées. René, duc de Bar, puis, duc de Lorraine, devenu roi des Provençaux, devait, quarante ans après Jeanne, travailler encore à l'œuvre de Jeanne, pacifiquement cette fois, en léguant la Provence à la couronne de France.

Interrogeons Palamède, il nous dira : « Oui, le premier conseiller qui inspira à mon maître la volonté de léguer la Provence à la France, ce fut Jeanne d'Arc. Nul n'avait été plus près d'elle que lui. Je ne peux l'ignorer, moi, le confident de toutes ses pensées ; moi, petit-fils d'un artisan, je savais quelles préférences avait mon maître pour les plus humbles. Et dans le génie de Jeanne, il voyait, parce qu'elle était simple et ignorante, un vrai miracle de Dieu. Elle lui disait : « Donnez, Sire, donnez votre royaume à la couronne de France. » Et il ne fit qu'obéir



112

Vues de l'assistance, qui ne montrent, à l'évidence, que quelques centaines de spectateurs.
(Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 3).



aux mêmes voix qu'elle avait entendues. Ses conseillers de politique humaine n'avaient plus qu'à protéger contre les habiletés des prétendants évincés le testament dont j'ai défendu sans défaillances les pures intentions. »

Messieurs, recueillons dans nos silences cette vision, honurons ce grand passé affirmé par des témoignages indiscutables. Il a été mis en lumière, peut-être pour la première fois, par M. le chanoine Cherrier, président de la vieille Académie d'Aix ; et quant aux Forbin, la loyauté de leur noblesse, issue d'artisans, a été établie par un historien de très ancienne famille solliésine, M. Frédéric Dollieule.

Et voici donc que depuis quatre cent cinquante ans, la Provence a le droit de s'enorgueillir de toutes les gloires françaises, à quelque ordre qu'elles appartiennent. Et la France a le droit de se glorifier de toutes les gloires provençales — de Pierre Puget à Mistral.

Ainsi sont réalisées avec le désir d'un Palamède les volontés du bon roi René — celle de Jeanne d'Arc¹⁰⁵.

Le spectacle s'acheva après dix-neuf heures :

Lorsque le théâtre et la réalité coïncidaient par leur couleur, Silvain était inimitable. J'ai assisté à Solliès en Provence, dans les ruines de la vieille cité, à la représentation par la Comédie-Française de ce *Forbin de Solliès* de Jean Aicard qui célèbre l'union de la Provence à la France. Silvain, se promenant en roi majestueux et débonnaire dans son royaume et dialoguant en rêvant éveillé avec les choses de ce royaume, fut un roi René

¹⁰⁵ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 31, pièce n° 226, « Discours aux fêtes de Solliès-Ville », manuscrit autographe, 5 pages, belle mise au net ne comportant que quelques rares corrections de détail. Copies au papier carbone détachées d'un cahier *manifold*, paginées 1-5.

113



*La représentation du dimanche 8 août.
(Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 3).*

prestigieux, un Louis XI poète. Aucun artiste n'aurait imaginé un décor pareil à celui qu'avait préparé la nature. Le piton de Solliès-ville domine la plaine de Provence qui s'étend à ses pieds, sans accidents, jusqu'aux Alpes que les yeux perçants aperçoivent par temps clair et jusqu'à la mer que l'on devine. Les ruines de l'ancien château laissent une plate-forme suffisante pour loger en contrebas trois mille spectateurs et pour la scène que dessinait à l'ouest une immense arcature de la montagne. Mme Silvain avait noté l'heure où le soleil couchant apparaissait dans l'ouverture de l'arche, plus immense d'être ainsi limitée et envoyant sur la plaine son adieu flamboyant. Elle choisit cette heure pour dire le poème qui termine la pièce et qui est le don de la Provence à la France. Elle apparut, comme remplissant l'arche de sa stature sculpturale, incendiée par le soleil ; et de sa voix claire, de tout son corps et de toute son âme, elle proclama l'offrande à la France. On l'entendait du fond de la plaine. C'était bien la Provence qui se donnait à la France dans une gloire. Ce fut une heure inoubliable¹⁰⁶.

La seconde représentation, le dimanche, avait été destinée au public populaire. La fanfare Mussou remplaçait la musique des équipages de la flotte.

Avec son emphase coutumière, la presse locale cita « les milliers de spectateurs »... alors que la terrasse de la Montjoie, par ses modestes dimensions, ne pouvait en accueillir que quelques centaines ! Le rédacteur du *Je dis tout* poussa même la grandiloquence jusqu'à déclarer : « Cette création à la Montjoie de Solliès-Ville est une révélation. Son retentissement sera énorme dans toute la France. C'est ici le Théâtre de la Nature

¹⁰⁶ CALVET (Jean), *Visages d'un demi-siècle*, chapitre VI, pages 103-104.

par excellence. Celui d'Orange, les Arènes de Nîmes et d'Arles, ont été construits par les hommes en vue de représentations dramatiques ou populaires. Ici, c'est la Nature qui a été le principal architecte, et le poète n'a fait qu'adapter la ruine à son but d'art. Aussi, nous pensons que Palamède de Forbin, ouvre l'ère à Solliès-Ville, sur la « Colline Inspirée », des grandes tragédies antiques, à l'instar du Grand Mur d'Orange¹⁰⁷. »

Beaucoup de participants étaient venus pour seulement passer une bonne journée à la campagne et, de toute façon, l'esplanade du théâtre, de dimensions restreintes, ne pouvait accueillir tout le monde. Un programme parallèle avait donc été prévu, formé d'attractions présentées sur différentes places du village par des artistes amateurs :

116

À 4 heures 30, sur la place Neuve, poésies par leurs auteurs : monologues provençaux par Mlle Gérard ; *Gringoire*, de Banville, pièce jouée par les « Grillons de l'Âtre ». Interprétation : Gringoire : Gaston Gay ; Louis XI : Henry Maurisque ; Simon Fournier : Édouard Aycard ; Olivier le Dain : Auguste Bez ; Loyse : Mlle Arlette Muraire ; Dame Nicole Andry : Mlle Albertine Terrousse.

M. Henry Siley : « La Forêt muette », de Casale, et « La France de 1920 », de Jean Aicard.

Dimanche 8, à 4 heures 30 du soir, deuxième représentation de *Forbin de Solliès* ou *Le Testament du Roi René*.

À la même heure, sur la place Neuve : *Les Deux Pierrots*, de E. Rostand. Distribution : Colombine, Mlle Rose Savy ; 1er Pierrot : Jean Germond ; 2e Pierrot : Marcel Reboul ; un Laquais : Gaston Gay.

¹⁰⁷ *Je dis tout*, 16^e année, n° 807, samedi 14 août 1920, page 10, colonne 2, « Les fêtes de Solliès-Ville ».

Même programme que le samedi pour les autres intermèdes avec, en plus, des danses provençales : « Lei Ciouclé », « lei Cordelles » ; « Farandole », etc., par l'Art Chorégraphique du Mourillon¹⁰⁸.

Mémoire

À l'occasion de ces fêtes, des plaques commémoratives furent scellées dans le village, que l'on voit encore aujourd'hui. Sur le portail d'entrée du castrum, on peut lire :

NOTICE HISTORIQUE

LE 20 AVRIL 1469, DANS L'APRÈS
MIDI EN PRÉSENCE DE LA POPULATION
ASSEMBLÉE PRÈS DU GRAND PORTAIL,
PALAMÈDE DE FORBIN, SEIGNEUR
DE SOLLIÈS JURA SUR LES SAINTES
ÉVANGILES, QU'IL TOUCHAIT DE LA
MAIN DROITE DE GARDER, ET
MAINTENIR LES PRIVILÈGES, STATUTS
ET LIBERTÉS DE LA COMMUNAUTÉ.

117

Or, à la dite date, Palamède venait juste de rentrer d'Espagne ; il s'était rendu à Aix pour y exercer ses importantes fonctions de président de la Cour des maîtres rationaux et les historiens ont clairement établi qu'il délégua son frère Jean pour négocier avec les vétillieux Solliésins¹⁰⁹.

¹⁰⁸ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14501, samedi 7 août 1920, page 1, colonne 6, « Les fêtes de Solliès-Ville commencent aujourd'hui ». Le même programme a été donné par le *Petit Marseillais*, samedi 7 août 1920.

¹⁰⁹ Cette erreur a été colportée par Paul Maurel, *Histoire de Solliès*, page 71.

NOTICE HISTORIQUE

LE 20 AVRIL 1469, DANS L'APRES
MIDI EN PRÉSENCE DE LA POPULATION
ASSEMBLÉE PRÈS DU GRAND PORTAIL,
PALAMEDE DE FORBIN, SEIGNEUR
DE SOLLIES JURA SUR LES SAINTES
EVANGILES, QU'IL TOUCHAIT DE LA
MAIN DROITE DE GARDER, ET
MAINTENIR LES PRIVILEGES, STATUTS,
ET LIBERTÉS DE LA COMMUNAUTE.

118

Notice historique scellée à l'entrée des ruines du château.

L'AN 1481

Les seigneurs de Sollies, ville des deux sables,
Sont les Forbin. Le plus illustre, PALAMEDE
DE FORBIN, lorsqu'au Roi Rene Charles succède,
Ami du nouveau prince entre dans ses conseils.
Il dit: Prince, léguez la Provence à la France,
Et la France hérita, quand mourut Charles III,
Le sol ensoleillé du Var à la Duranée...
Un pur joyau manquait au trésor de nos rois;
C'est un fils de Sollies qui l'offre à Louis XI:
L'Histoire inscrit SOLLIES sur la page de bronze.

119

Plaque scellée sur le mur sud de la tour adossée au clocher.

Sur le mur sud de la petite tour carrée accolée au clocher, une plaque rappelle l'événement objet des fêtes :

L'AN 1481

Les seigneurs de Solliès, ville des deux soleils,
Sont les Forbin. — Le plus illustre, PALAMÈDE
De FORBIN, lorsqu'au roi René Charles succède,
Ami du nouveau prince entre dans ses conseils.
Il dit : « Prince, léguez la Provence à la France. »
Et la France hérita, quand mourut Charles III,
Le sol ensoleillé du Var à la Durance...
Un pur joyau manquait au trésor de nos rois ;
C'est un fils de Solliès qui l'offre à Louis XI :

L'Histoire inscrit SOLLIÈS sur la page de bronze.

JA ¹¹⁰

En se reportant ci-dessous à ce que j'ai dit de la succession de Provence, le lecteur verra que la cession de ce territoire au roi de France n'a pas été décidée par Charles d'Anjou, dernier fils du roi René : on peut faire remonter cette visée au moins à Louis IX, soit deux siècles et demi plus tôt, et Louis XI n'a fait que poursuivre l'œuvre de ses ancêtres. Par ailleurs, il s'en fallait de beaucoup que la Provence de cette époque s'étendît « du Var à la Durance ». Enfin, Forbin n'était pas fils de Solliès, mais de Marseille et, même en 1481, il n'avait pas souvent mis les pieds dans sa seigneurie !

¹¹⁰ Aux archives municipales de Toulon, dans le Fonds Jean Aicard, carton 1 S 40, chemise n° 413 « Manuscrits XXIII », on trouvera plusieurs ébauches de ce poème.

On peut encore voir, dans le village, sur un muret surélevé, une plaque gravée portant l'indication *Planestèu Frederi Mistral* suivie d'un quintil souvent cité, et dont le texte exact est :

Tu, Prouvènço, trobo e canto !

E, marcanto

Pèr la liro o lou cisèu

Largo-ié tout ço qu'encanto

E que mounto dins lou cèu ¹¹¹ !

En dessous, se trouvent, à gauche, un buste de Frédéric Mistral et, à droite, un buste de Palamède de Forbin, dont le visage est très étranger à l'iconographie traditionnelle. Tout cet ensemble est de construction récente.

J'observe que l'appellation *planestèu* est ici fort surprenante puisque, dans le dictionnaire de Frédéric Mistral, le terme *planestèu* – variante dialectale *planastèu* – désigne un « plateau, terrain plat et élevé ¹¹² » et non point un mur édifié contre un talus !

Après les fêtes

Lors des représentations de la Montjoie, Hyères et Toulon tentèrent de retenir la troupe : « On assure que M. Aiguier, député du Var, effectue actuellement des démarches très

¹¹¹ MISTRAL (Frédéric), *Lis Isclo d'or*, VII « Li Pantai », poème « Lou lioun d'Arle », page 320 pour le texte provençal et 321 pour la traduction : « Toi, Provence, *trouve* et chante ! — et, marquante — par la lyre ou le cisèu, — répands-leur tout ce qui charme — et qui monte dans le ciel ! ».

¹¹² MISTRAL (Frédéric), *Lou Tresor dóu Felibrige*, volume II, page 589, colonne 3.

actives pour amener M. Silvain et ses amis à Hyères où la pièce serait donnée au Golfe-Hôtel probablement¹¹³. » Quant à Toulon, le théâtre venait d'être fraîchement repeint et il y avait encore des échafaudages dans la salle ; et puis, de toute façon, la troupe venue de Paris s'était dissoute le lendemain de la représentation à Marseille en raison des obligations des acteurs qui, n'ayant obtenu que quelques jours de congé, durent rentrer à Paris pour y reprendre le cours de leurs représentations¹¹⁴.

Une lettre de Silvain à Paul Maurel apporta un nouvel espoir :

Paris, le 14 août 1920.

Mon cher monsieur Maurel,

Je reçois une dépêche d'Arles qui me demande de jouer : « le Testament du Roi René » en matinée le dimanche 28 août — et une tragédie à mon choix dans la soirée du même dimanche — mais je suis retenu au Théâtre Français ce jour-là.

J'ai pu me rendre libre pour le dimanche 12 septembre — et j'espère que c'est ce jour-là que j'aurai la joie de représenter le Roi René dans le cadre de pierre, entre les colonnes roses, du plus merveilleux des théâtres antiques.

Dès que je serai fixé à ce sujet, je vous écrirai pour savoir s'il ne nous sera pas possible — ma troupe et moi — de jouer à Toulon le samedi 11 ou le lundi 13 le magnifique chef-d'œuvre de notre cher Jean Aicard.

Arles seul peut lutter et rivaliser avec le cadre de Solliès¹¹⁵.

¹¹³ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14504, mardi 10 août 1920, page 2, colonne 2, « Après les fêtes de Solliès-Ville ».

¹¹⁴ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14505, mercredi 11 août 1920, page 2, colonne 3, « Informations locales » ; et n° 14506, jeudi 12 août 1920, page 2, colonne 3, « Informations locales ».

¹¹⁵ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14512, mercredi 18 août 1920, page 2, colonne 1, « Le Testament du Roi René sera joué à Toulon probablement le 13 septembre ».

Espoir hélas ! bien vite démenti :

L'œuvre de Jean Aicard ne sera pas jouée. — [...]. Des difficultés matérielles l'en empêchent aujourd'hui et M. Silvain fait savoir que « Forbin de Solliès » ne sera pas joué à Toulon. Cependant, M. Silvain espère donner le 16 septembre une représentation du « Père Lebonnard » avec le concours des artistes de la Comédie Française. Il serait à souhaiter qu'à l'issue de cette représentation le grand tragédien et la divine Louise jouent l'acte dernier de « Forbin »¹¹⁶.

Enfin, l'idée d'une création parisienne, émise par Silvain dans un moment d'exaltation, ne refit pas surface : « Mon idée de derrière la tête est que le « Testament du roi René » sera représenté à Paris, à la Comédie Française. Il faut que la Capitale acclame « Forbin de Solliès » après que la Provence aura fait superbement œuvre de décentralisation en l'acclamant la première à Solliès-Ville¹¹⁷ ! » De toute façon, Silvain ne pouvait ignorer que les pièces trop marquées provincielement n'intéressaient guère les Parisiens... comme l'avait démontré l'échec retentissant du *Pétrarque* d'Hippolyte Duprat à l'Opéra-Populaire en 1880.

Le 21 septembre 1920, le théâtre de la Montjoie accueillit une matinée donnée par quelques amateurs du Foyer du marin de Toulon :

¹¹⁶ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14518, lundi 23 août 1920, page 2, colonne 4, « Informations locales ».

¹¹⁷ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14463, mercredi 30 juin 1920, page 1, colonnes 5-6, « La Comédie-Française à Solliès-Ville. Une interview de Silvain ». Article signé seulement « P. ».

La matinée de dimanche dernier à Solliès-Ville a été une réelle manifestation artistique et une évidente confirmation de cette vérité : le théâtre de la Montjoie peut vivre et vivra.

« Une aventure de Diogène », de M. le Dr M., a été délicieusement interprétée par Mlle Claire Philip, exquise Leucoténé, auquel Diogène, admirablement par M. Daniel Blangy, n'a pu résister malgré ses fermes résolutions.

Mlle M. Gérard, dont on connaît le don d'irrésistible comique, a dit ses œuvres, monologues provençaux pleins de gâté et de saveur. Son succès a été complet.

Après l'entracte a été créé « L'Assisté », de M. Jean Aicard, épisode vécu de la Grande Guerre. Cet acte en vers a été remarquablement interprété par M. Daniel Blangy dans le rôle du premier lieutenant dont il a tracé une silhouette inoubliable.

M. Gaston Gay jouait le rôle du jeune soldat, révolté d'abord, à la fin, sublime jusqu'au sacrifice de sa vie, ce jeune artiste a rendu avec vérité et émotion tous les détails de ce rôle difficile.

Le second lieutenant était M. Maurisque au talent sobre et sincère, le rôle épisodique du sergent était très bien tenu par M. Auguste Bez.

La matinée s'est terminée par deux poèmes : « Le Barrage », d'Edmond Rostand, et « Le Retour », de Lucien Boyer. Ces deux chefs-d'œuvre dits avec maîtrise par M. Daniel Blangy ont fait sur le public une impression profonde¹¹⁸.

Aussitôt la fin des fêtes, Albert Constant, professeur au lycée de Toulon, lança l'idée de former une « Société des amis de Solliès », de « créer un mouvement en faveur de la conservation du théâtre de Solliès-Ville » et « d'organiser chaque été, à

¹¹⁸ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14546, mardi 21 septembre 1920, page 3, colonne 1, « La matinée de la Montjoie ».

Solliès, un cycle d'œuvres puisées aux sources historiques ou légendaires de Provence »¹¹⁹. C'est justement dans ce but que Jean Aicard travaillait à une nouvelle pièce, *Le Pèlerin*, destinée à son théâtre de plein air. Peu de temps avant sa mort, la pièce était achevée et l'écrivain songeait déjà à la mise en scène : « le Pèlerin, un drame provençal en vers qu'il destinait au théâtre de la Montjoie » ; « le Maître mêlait pourtant ses espoirs d'une représentation du "Pèlerin" à Solliès-Ville que déjà nous préparions »¹²⁰.

Une association vit le jour, avec un bureau prestigieux :

L'Association « Les Amis de Solliès » a constitué son bureau de la façon suivante : Président : général Castaing, président de l'Académie du Var ; vice-présidents : MM. Albert Constant, professeur au lycée de Toulon ; E. Ramel, adjoint au maire de Solliès-Ville ; secrétaire général : docteur Regnault, 14, rue Peiresc, à Toulon ; secrétaire adjoint : Paul Maurel, instituteur

¹¹⁹ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14506, jeudi 12 août 1920, page 1, colonne 6, et page 2, colonne 1, « Choses de Provence. Il faut conserver le théâtre de Solliès-Ville » ; idée aussitôt relayée par Jean Faron – pseudonyme du bien connu journaliste toulonnais Raoul Noilletas – dans le même journal, n° 14509, dimanche 15 août 1920, page 1, colonne 3, « Notes Brèves. De la Pin-gouinie à Solliès ».

¹²⁰ Première citation : archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 55, dossier 17 « Léon de Saint-Valéry, *Jean Aicard à Solliès-Ville et sa maison de Solliès*, manuscrit). Deuxième citation : archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, enveloppe n° 23 « Souvenir de Jean Aicard », lettre dactylographiée recto et verso du 2 décembre 1921, envoyée par Félix Descroix au sous-préfet de Toulon. — Le Fonds Jean Aicard conserve, dans le carton 1 S 21, sous les numéros 61 à 64, quatre manuscrits autographes du *Pèlerin*, extrêmement travaillés, à la limite de la lisibilité ; et sous les numéros 65 et 66 deux copies au carbone de la même dactylographie réalisée par l'agence Compère, 124 pages, *Le Pèlerin, légende Provence, en quatre actes, en vers*, toutes deux corrigées et reprises identiquement à la plume ; nombreuses petites corrections, une scène refaite à l'acte II, quelques passages refaits, toutes ces modifications paraissant avoir été effectuées lors des premières lectures et répétitions.

à l'école de Saint-Jean-du-Var, à Toulon ; secrétaire à la propagande : R. Noilletas, publiciste, à Toulon ; trésorier : A. Carrega, instituteur à l'école Rouvière, à Toulon.

L'Association « Les Amis de Solliès » adresse à tous ceux qui aiment la Provence et s'intéressent au développement des ressources intellectuelles de notre région, à la mise en valeur de ses sites splendides et à l'extension de sa prospérité matérielle un appel dont nous donnons les lignes essentielles :

« Nous nous proposons de conserver le théâtre en plein air de la Mont-Joie, à Solliès-Ville, et d'y faciliter l'organisation de représentations classiques ou d'œuvres tirées de l'histoire et de récits légendaires de la Provence, avec le concours des meilleurs artistes, dans un but de décentralisation artistique et d'éducation populaire.

« Nous envisageons l'organisation de ces fêtes d'Art au printemps de chaque année, afin que les hivernants de notre Côte d'Azur puissent y assister, et qu'elles soient, pour notre région, un attrait de plus. [...] ¹²¹. »

Lors du banquet qui réunit les Amis de Maurin des Maures à Collobrières le 31 octobre 1920, Albert Constant fit un nouvel appel aux bonnes volontés :

Nous nous adressons, pour notre projet de décentralisation artistique et d'éducation populaire, à tous ceux qui l'aiment et l'admirent, cette contrée bénie. Ils possèdent la foi nécessaire. Qu'ils viennent à nous et nous fassent des adeptes. Désormais, la petite cité, chef-d'œuvre de la nature et du temps, est sauvée de l'oubli. Il nous suffira de grossir nos rangs, et l'an prochain

¹²¹ *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*. Coupure de presse non identifiée, « Les Amis de Solliès ».

les « Amis de Solliès » pourront convier la Provence aux éternelles fêtes de la pensée et de l'émotion artistique. La semence de l'été dernier ne doit pas rester stérile. Songez qu'il n'est pas d'humble effort qui ne serve l'avenir. Un seul grain de froment, jeté en bonne terre, nous donnera cent grains, et, l'année suivante, dix mille. Dans un siècle, il nourrira le monde ¹²².

Mais une lettre de Paul Maurel à Jean Aicard prouve que les choses n'avancèrent guère :

Toulon, le 12 Novembre 1920.

Maître,

Quand, l'autre jour, je vous ai téléphoné vous avez dû sentir de la gêne dans ma conversation, que j'ai écourtée. C'est que, d'une part, il y avait de la « friture » dans l'appareil, et je ne vous entendais guère ; d'autre part, j'étais pressé par le maire qui voulait causer avec le sous-préfet.

N'ayant pu vous parler comme je l'aurais voulu, je vous écris, et cela vaut bien mieux.

Voulez-vous que les « Amis de Solliès » vivent ? Voulez-vous maintenir le théâtre de la Mont-Joie ? Si vous me répondez par l'affirmative, votre concours est nécessaire aux « Amis de Solliès ».

Pour conserver le théâtre, pour avoir des spectateurs l'année prochaine, il faut une avance de quelques milliers de francs. Quel est le Mécène qui nous les procurera ? Ce n'est pas Maliquet, n'est-ce pas ? Et il ne faut pas compter sur les municipalités des Quatre-Solliès, intéressées pourtant au premier chef au succès de l'entreprise.

¹²² *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14588, mardi 2 novembre 1920, page 2, colonne 1, « Choses de Provence. Les amis de Solliès ».

Je prévois votre objection : vous avez accompli un lourd sacrifice pécuniaire en 1920, et vous n'avez pas du tout envie de recommencer. Mais la belle manifestation du 7 août, qui compte certainement parmi les plus beaux jours de votre existence, doit-elle rester sans lendemain ? Pouvez-vous laisser mourir ce théâtre où l'âme d'un peuple vibra d'un si bel enthousiasme ? Et puis, en examinant la question sur un point de vue terre à terre, je suis persuadé que les prochaines représentations à Solliès donneront des bénéfices. Les spectateurs des 7 et 8 août reviendront et amèneront des amis. *Il s'agit donc d'une avance qui sera remboursée.* Je n'ai pas besoin de vous dire, Maître, mon activité. Si vous tenez à ce que la société des « Amis de Solliès » vive, je m'en charge. Je me fais fort de grouper, sous peu, une centaine d'adhérents. Je vous promets de l'organiser d'une façon solide ; mais il nous faut votre concours.

La commission d'organisation – Carrega, Constant et Noilletas, – doit se rendre auprès de vous jeudi prochain. Je pense pouvoir les accompagner. Et c'est en vue de ce prochain contact que j'ai tenu à vous dire ceci.

Vous trouverez ci-inclus la réponse de M. Rondel. Si les « Amis de Solliès » vivent, il faut qu'eux-mêmes exploitent le théâtre. A ce compte, il y aura des bénéfices, et la première avance sera vite remboursée.

En hâte, et excusez mon griffonnage.

Votre toujours dévoué,

Paul Maurel.

J'ai relevé tous les frais qu'a entraînés l'organisation des Fêtes des 7 et 8 août. J'ai acquis la conviction que deux représentations rapportant 12.000 francs en tout nous couvriront de nos dépenses. Et nous aurons toujours ces rentrées-là !

L'éditeur parisien Ernest Flammarion publia la pièce *Forbin de Solliès* en septembre 1920. Et puis... PLUS RIEN !

Ce qui invite à se poser la question : que reste-t-il aujourd'hui des Fêtes de Solliès-Ville, des espérances et des projets auxquels elles avaient pu donner lieu ?

La réponse est accablante : 1° le théâtre de plein air, inutilisé, a rapidement disparu ; 2° la pièce, après deux représentations à la Montjoie et une au théâtre du Châtelet à Marseille, n'a plus été rejouée¹²³ ; 3° elle n'a jamais été inscrite au répertoire du moindre théâtre... même dans le Var !

Jean Aicard voulait apporter quelque chose de grandiose à ses administrés et faire connaître leur petit village dans la France entière... mais la manifestation n'eut qu'un retentissement purement local : la Provence avait déjà fêté son rattachement à la France par les grandes fêtes d'Aix célébrées en 1887 à l'occasion du quatrième centenaire du vote du 9 avril 1487 et auxquelles le Félibrige avait participé. *A contrario*, les fêtes de Solliès-Ville découlèrent d'une volonté individuelle et ne concernèrent que la localité ; le reste de la Provence les ignora et toute la gent félibréenne s'y opposa ! Enfin, la presse nationale n'en donna que de brefs comptes rendus¹²⁴ dans des rubriques mineures, « Dernières informations » ou « Nouvelles des départements ».

¹²³ Seuls des extraits furent donnés le 9 juillet 1950, au cours d'une fête provençale ayant également réuni une chorale d'enfants du village, une troupe d'amateurs venue donner quelques extraits de l'opérette *Maurin des Maures* de Léo Pouget, le corps de ballet de l'opéra de Toulon et le groupe artistique de l'*Escolo de la Targo* de Toulon.

¹²⁴ Voir, par exemple : *Le Gaulois*, 55^e année, 3^e série, n° 15646, dimanche 8 août 1920, page 3, colonne 4, « Petites informations ». *Le Petit Parisien (édition de Paris)*, 45^e année, n° 15867, dimanche 8 août 1920, page 1, colonne 5, « Fêtes provençales ». *Le Rappel*, n° 18138, dimanche 8 août 1920, page 4, colonne 6, « Dernière heure ». *Le Temps*, 60^e année, n° 21557, dimanche 8 août 1920, « Fêtes commémoratives de l'union de la Provence à la France ». *Le Rappel*, n° 18139, lundi 9 août 1920, page 3, colonne 6, « Dernière heure ». *L'Humanité*, 17^e année, n° 5982, lundi 9 août 1920, page 2, colonne 6, « Dans les départements ». *La Lanterne*, 44^e

Quant au bilan financier, il fut catastrophique. Le comité avait décidé de ne faire appel à aucune subvention et de payer les dépenses des fêtes avec les seules recettes du théâtre. Mais les places – dont le nombre exact pour chaque série n'a jamais été précisé – ne furent pas prises d'assaut, la « salle » ne pouvait pas contenir des milliers de spectateurs et la vente des billets n'a commencé qu'en juillet, n'apportant donc les premières recettes qu'à ce moment-là. Je n'ai trouvé nulle part dans les archives les comptabilités de l'entreprise. Dans la réalité, c'est Jean Aicard qui a principalement financé la manifestation sur ses deniers personnels : « pour payer ses fêtes de Solliès, Jean Aicard avait vendu ses droits d'auteur, s'en réservant la jouissance sa vie durant ». Par une convention privée établie le 1^{er} septembre 1920, Jean Aicard avait en effet cédé à M^{me} Paulin-Bertrand, l'abbé Jean Calvet et Paul Gaultier, pour la somme de vingt mille francs, « tous ses manuscrits, correspondances, papiers, dossiers, notes, renseignements et ouvrages composant sa bibliothèque [...] et tous les droits de propriété littéraire attachés aux œuvres dont il est l'auteur et à celles qu'il pourra produire par la suite »¹²⁵.

année, n° 15717, lundi 9 août 1920, page 2, colonne 6, « Solliès-Ville en fête ». *Journal des débats politiques et littéraires*, 132^e année, n° 219, mardi 10 août 1920, page 3, colonne 4, « Les fêtes de Solliès » ; et n° 221, jeudi 12 août 1920, page 3, colonne 4, « Une grande fête régionaliste ». *La Presse*, 86^e année, nouvelle série, n° 5415, mercredi 11 août 1920, édition de trois heures, page 4, colonne 6, « Dans les départements » ; et n° 5416, jeudi 12 août 1920, édition de trois heures, page 3, colonne 1, « Le théâtre ». *Écho de Paris*, jeudi 12 août 1920, « Une grande fête régionaliste ». — Seul *Comédia*, jeudi 12 août 1920, donna un long article avec photos, « Les Fêtes de Solliès-Ville », signé José de Berys.

¹²⁵ Première citation du paragraphe : archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, lettre de Julia Paulin-Bertrand au président de la Société des amis du Vieux-Toulon en date du 31 janvier 1923. Deuxième citation : bibliothèque numérique du musée Jean-Aicard à La Garde (clichés Dominique Amann), convention dactylographiée, 4 pages, déposée en l'étude de M^e Mouttet notaire à Signes.

*

Un peu d'humour. — Les papiers de Jean Aicard recèlent un amusant sonnet... dont l'auteur a toutefois bien fait de rester anonyme :

Fêtes de Solliès-Ville
ou
Protestation d'un Bossu

Le dépit est un mal absurde et sans remède.
Chaque Dieu, chaque autel compte des détracteurs...
Le monde est théâtral, des soi-disant acteurs
Défigurent la pièce et gâchent l'intermède.

Ô Muse, inspire-moi ! J'ai besoin que l'on m'aide
Pour tourner quelques vers, ni méchants, ni flatteurs :
La *Targo* – qu'es aco ! – fait donner ses jouteurs,
Lesquels, la lance au poing, pourfendent Palamède,

Et dans des vieilles eaux, ils lui font prendre un bain...
Je proteste à mon tour contre un plaisant urbain
Qui dit aimablement qu'en l'an quatre-vingt-douze,

La Révolution, de libertés jalouse,
Abolit pour toujours les abus féodaux.
Ô crédule historien ! regarde-moi le dos !

Un Solliésin¹²⁶

¹²⁶ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 4, chemise « Papiers de Jean Aicard relatifs à Solliès-Ville », pièce n° 28.

Pour en saisir la subtilité, il faut savoir que ce sonnet fait réponse à un article paru dans *Le Petit Var* concernant « les abus féodaux » (féodaux / faits au dos)¹²⁷ !



Solliès-Ville, planestèu Frédéric Mistral,
buste de Palamède de Forbin
(auteur inconnu).

¹²⁷ Article publié dans *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14442, mercredi 9 juin 1920, page 1, colonnes 5-6, « À propos des fêtes de Solliès. La Protestation des Félibres. Leurs griefs historiques contre la famille des Seigneurs de Forbin ».

Chapitre V

ANTONIUS ARENA

Lors des fêtes de Solliès-Ville d'août 1920, Jean Aicard voulut honorer la mémoire d'un Solliésin, Antonius Arena, dont l'histoire avait conservé le souvenir grâce aux travaux de deux érudits et à l'intérêt que lui portaient les félibres.

Antonius Arena

La bibliographie consacrée à cet écrivain provençal est fort maigre : en 1920, Jean Aicard ne pouvait le connaître que par les deux opuscules d'Augustin Fabre¹²⁸ (1860) et Frédéric

¹²⁸ Augustin-Jules-Esprit Fabre est né à Marseille le 20 juin 1797. Après des études juridiques à Aix-en-Provence, il fit une carrière de juge de paix. Conseiller municipal, administrateur de plusieurs établissements hospitaliers, il se prit de passion pour l'histoire de Marseille et de la Provence. Fabre est décédé dans sa ville natale le 16 janvier 1870. Il a laissé quelques biographies – *Éloge historique du comte de Villeneuve-Bargemont*, Marseille, imprimerie de Feissat aîné et Demonchy, 1830, in-8°, 19 pages ; *Le Dr Moulaud, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille*, Marseille, imprimerie Arnaud, 1860, in-8°, 40 pages ; *Antonius Arena, notice historique et littéraire*, Marseille, Victor Boy, 1860, in-16, 56 pages ; *Antoine Pomme, poète d'Orgon en Provence*, Marseille, Victor Boy, 1861, in-16, 14 pages ; *Louis Bellaud de La Bellaudière poète provençal du XVI^e siècle, étude historique et littéraire*, Marseille, Victor Boy, 1861, in-16, 116 pages – et d'importants ouvrages historiques : *Histoire de Marseille*, Marseille, Marius Olive, 1829, deux volumes in-8° ; *Histoire de Provence*, Marseille, Feissat aîné et Demonchy, 1833-1835, quatre volumes in-8° ; *Histoire du choléra-morbus asiatique depuis son départ des bords du Gange en 1817 jusques à l'invasion du Midi de la France en 1835*, Marseille, Marius Olive, 1835, in-8°, 479 pages ; *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfai-*

Dollieule¹²⁹ (1886). Depuis cette date, les quelques articles qui ont traité d'Arena ou de son œuvre ont puisé dans ces deux publications sans apporter d'éléments véritablement nouveaux.

La biographie d'Antonius Arena est quelque peu esquissée par son *Ad suos compagnones*, recueil composite voire hétéroclite, à la fois récit autobiographique et traité de chorégraphie, écrit en langue « macaronique » c'est-à-dire dans un sabir mêlant latin, français, italien et patois, pour un effet plaisant et comique¹³⁰. Publié en 1528, augmenté en 1529, le texte a trou-

sance de Marseille, Marseille, J. de Barille, 1854-1855, deux tomes in-8°, XIV-539-480 pages ; *Essai sur les diverses enceintes et sur la population de la ville de Marseille*, Marseille, imprimerie de V^e Marius Olive, 1862, in-8°, 72 pages ; *Essai historique sur l'ancien Palais de justice de Marseille*, Marseille, imprimerie de V^e Marius Olive, 1863, in-8°, 27 pages ; *Les Rues de Marseille*, Marseille, E. Camoin, 1867-1868, quatre volumes in-8°.

¹²⁹ Frédéric-Aimé-Marie-Félix Dollieule est né le 7 novembre 1848 à Solliès-Pont. Il n'était âgé que de trois ans lorsqu'il perdit son père qui était notaire. Après des études de droit, il fut nommé, en 1877, substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance de Sétif en Algérie (*Journal officiel de la République française*, 9^e année, n° 164, 17 juin 1877, page 4430). Révoqué par le ministre de la Justice Jules Cazot, il s'établit à Marseille comme avocat et s'y maria en juillet 1882 avec Eugénie Céaly. Parallèlement à son travail d'avocat, il se passionna pour l'histoire locale, notamment après avoir récupéré les archives historiques de son oncle l'officier de marine Jacques Philémon Dollieule, lui-même érudit. Frédéric Dollieule n'a publié que deux opuscules : *Antoine Arène poète macaronique et jurisconsulte, sa vie et ses œuvres*, Paris, A. Detaille, 1886, in-8°, 79 pages ; et *François Joseph Pey, martyr pour la foi, d'après des documents originaux et inédits*, Toulon, imprimerie Sainte-Jeanne d'Arc, 1927, in-8°, 46 pages. Il a également fait publier un manuscrit de son oncle : DOLLIEULE (Philémon), *Souvenirs d'un voyage en Palestine dans la suite du prince de Joinville*, Marseille, imprimerie marseillaise, 1888, grand in-8°, 63 pages, carte. Il est décédé à Solliès-Pont en décembre 1932, où il était revenu passer sa retraite. Il fut membre associé de l'académie du Var de 1886 jusqu'à sa mort.

¹³⁰ L'invention du genre macaronique est attribuée à Teofilo Folengo [Théophile Folengo, Theophilus Folengus], né à Mantoue le 8 novembre 1491, dans une famille noble. D'abord novice chez les Bénédictins, il quitta quelques années plus tard son couvent et s'enfuit avec une femme qu'il avait séduite. Arrêté par la police pontificale, jeté en prison, il retrouva son monastère en 1526 et c'est là qu'il mourut en 1544.

vé sa forme définitive et complète à la troisième édition sortie en 1531. L'ouvrage connut le succès pendant plus de deux siècles puisqu'on dénombre encore vingt-sept éditions ultérieures publiées de 1535 (Leone, per Petrum de Sancta Lucia) à 1758 (Paris, Barbou), toutes peu fidèles au texte primitif, interpolées de poèmes macaroniques de divers auteurs et accompagnées de commentaires souvent fantaisistes. L'édition française la plus critique et la plus achevée a été publiée récemment par Marie-Joëlle Louison-Lassablière, d'après la troisième édition de Claude Nourry, et c'est à elle que je me référerai dans ce chapitre.

Antoine Arène¹³¹ est né à Solliès vers 1500, non point dans la cité haute et remparée, mais, selon la tradition locale, au hameau de l'Oustourarié – de l'Hôtellerie. Les registres de catholicité de cette époque ayant tous disparu¹³², il est impossible de donner le moindre renseignement fiable sur sa famille ;

Folengo a fait publier à Venise en 1517, sous le pseudonyme de Merlino Cocaio – c'est-à-dire « Merlin le cuisinier » (*Merlinus coquus*), – un *Baldus* divisé en dix-sept livres de *Macaronicae* où il narre les aventures burlesques du géant Fracasse. L'ouvrage fut publié à Paris, en 1606, dans une traduction française, sous le titre *Histoire macaronique de Merlin Coccaie*. Il a inspiré Rabelais pour son Pantagruel.

¹³¹ Sa véritable identité est bien : ANTOINE ARÈNE ; en provençal *Areno*, en latin *Antonius Arena*. Ses premiers biographes – Gabriel Naudé, Honoré Bouche, David Clément, Xavier de Feller ou Ludovic Lalanne – lui ont donné de la particule ; d'autres – comme François Grudé, Louis Moreri, Jacques Le Long, Jean-Antoine Rigoley de Juvigny, etc. – ont cru voir dans son nom la latinisation d'un patronyme français du genre Sablon, de la Sable, du Sable, du Sablon ; enfin, diverses filiations ont été proposées par Charles-Marie Fevret de Fontenette, Claude-François Achard, Octave Delepierre, Louis-Gabriel Michaud ou Ferdinand Hoëfer... Toutes ces allégations sont erronées.

¹³² Les archives départementales du Var détiennent, pour Solliès-Pont, un registre des baptêmes pour les années 1534-1550 ; le registre suivant commence à l'année 1619. Pour Solliès-Toucas, le premier registre disponible est celui des baptêmes-mariages-sépultures à partir de 1630 et, pour Solliès-Ville, le registre des baptêmes-mariages-sépultures à partir de 1569.

les historiographes locaux y ont suppléé en lui attribuant – de manière très fantaisiste – une origine napolitaine, une appartenance à la noblesse et même un père célèbre jurisconsulte marseillais ! Au terme de recherches approfondies, Augustin Fabre et Frédéric Dollicieux n'ont retrouvé qu'un seul acte mentionnant cette famille où sont cités « sires Pyarres, Mathieu et Barthélemy Arènes, fraires du lieu de Souliers, diocèse de Thollon et comme hoirs universels de feu messire Anthoine Arène, leur fraire, juge rouyal en son vivant de la ville de Saint-Remi¹³³ ». Les trois frères sont également mentionnés dans une épigramme de Louis Raynier publiée avant le texte même du *Ad suos compagnones : Ludovicus Raynerius insulae Martici studentibus nepotique suo Alexandro Riperto tabellioni ac domino Iacobo Bargerio suisque intimis amicis Petro et Matthaeo ac Bartholomaeo Arena Solerensibus, epigramma*¹³⁴. Quant aux félibres, ils ont toujours considéré qu'Arena était originaire de Solliès-Pont ; et ils l'ont affirmé, rien qu'en 1894, à au moins deux reprises :

On sait que chaque année, les félibres de Provence se réunissent, en un banquet fleuri, dans un des plus jolis villages du Midi.

Frédéric Mistral prononce toujours, à cette occasion, un discours dans la langue imagée des troubadours.

Cette année, c'est à Solliès-Pont que se donneront rendez-vous les félibres : ils y commémoreront la mémoire du poète Antonius Arena.

¹³³ Archives départementales du Var, registre 3 E 61/92, minutes de Claude Laugier notaire à Solliès-Pont pour l'année 1550, folios 132-134, acte de ratification de quittance pour Barthélemy Arène et ses frères, le 20 septembre 1550.

¹³⁴ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), *Ad suos compagnones... 1531*, page 74.

Antonius Arena, dont le nom est aujourd'hui bien oublié, fut célèbre en son temps, presque autant que Scarron.

Dans le genre macaronique, Antonius Arena fut, en effet, une véritable illustration.

On possède de lui, *La Meygra entreprise catholiqui impèratoris*, imprimée en 1537, à Avignon, dans le but de décrire l'invasion piteuse de l'empereur Charles-Quint en Provence¹³⁵.

Souliès-Pont. — A nostre trin, que finiguè ièr 26 de juliet, i'a agu aquest an un counours de chilet.

Sabès qu'es un chilet ? Es un siblet de casso, un piéulet de ferri blanc. L'avié 25 fr. em' un chilet d'argènt pèr quau farié lou miés lou ramage dóu tourdre.

*Ignoras pas que Mèste La Sinso, lou galejaire toulounen, e Antonius Arena, qu'an tóuti dous pas mau gaubeja lou chilet, soun tóuti dous fiéu de Souliès*¹³⁶.

En 1519, Arena débute des études juridiques à l'université d'Avignon réputée pour sa faculté de droit civil et canonique – *Avinion felix est bragardissima villa, nobilis et sancta perpopulosa quoque*, « L'heureuse Avignon est une cité très festive, noble, sainte et très peuplée »¹³⁷ – mais elles sont interrom-

¹³⁵ *Le Gaulois*, 28^e année, 3^e série, n° 5055, mardi 9 janvier 1894, page 1, colonne 4, « Échos de Paris ». Je ne sais si cette manifestation eut réellement lieu car je n'ai trouvé aucun compte rendu, ni dans la presse locale, ni dans les publications félibréennes.

¹³⁶ *L'Aiòli*, 4^e année, n° 129, vendredi 27 juillet 1894, page 4, colonne 1, « Nouvelun ». Le *chilet* est un sifflet pour chasseurs, un appeau imitant le chant des oiseaux. – Le dernier paragraphe, que je traduis : « Vous n'ignorez pas que Monsieur La Sinse, le galéjeur toulonnais, et Antonius Arena, qui ont tous deux pas mal manié le chilet, sont tous deux fils de Solliès », réfère évidemment à Solliès-Pont.

¹³⁷ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), *Ad suos compagnones... 1531*, vers 545-546, page 96 pour le texte et page 169 pour la traduction. — Arena nomme *guerra auenionensis* la période de ses études universitaires, peut-

pues en 1521 par une épidémie de peste¹³⁸ : comme ses condisciples, Arena doit fuir la ville et poursuit ses études à Toulouse – *bragat docta Tholosa in iure studia maxima semper habens*, « la docte Toulouse s'enorgueillit d'avoir toujours la meilleure école dans le domaine juridique »¹³⁹. De retour à Avignon l'année suivante, il enseigne la danse aux jeunes gens de la ville pour payer ses études.

En 1527, il rejoint l'armée aux ordres du marquis de Saluces et s'en va participer à la septième guerre d'Italie¹⁴⁰ (1526-1529) : en mai, il combat pour la défense de Rome (*Ad suos compagnones*, vers 1-128) contre le connétable Charles III de Bourbon passé dans le camp ennemi. Il s'enrôle ensuite sous les ordres du maréchal de Lautrec pour une désastreuse campagne (*Ad suos compagnones*, vers 219-320) qui le mène à Pavie en

être pour signaler qu'elles furent rendues difficiles par l'épidémie et le manque de ressources financières. Voir *Ad suos compagnones*, vers 409-632. — L'adjectif *bragardus*, qu'Arena emploie volontiers et principalement au superlatif, n'appartient pas au latin mais à la langue provençale : Frédéric Mistral atteste *bragard*, féminin *bragardo*, au sens de « fastueux, élégant, galant, gaillard » ; on peut ajouter « gai, de bonne humeur » puisque le verbe *braga* a aussi le sens de « se divertir », d'où, en français, « faire la bringue ». Arena connaît ainsi le verbe *bragare* « faire la fête », l'adverbe *bragarditer*, le substantif *bragardisa* « plaisanterie » et le verbe *bragardisare* « s'amuser, plaisanter ».

¹³⁸ Pour cette épidémie de peste, les biographes d'Arena la situent tantôt en 1520, tantôt en 1521. D'après les registres des délibérations du conseil de ville pour cette période (BB 33 et BB 34, années 1520-1523), les premiers cas furent observés en juin 1521 et l'épidémie cessa au printemps suivant. Voir LAROCHELLE (Lucie), « La déstabilisation temporaire. La peste de 1521 à Aix-en-Provence ou la capitale décapitée », *Événement, identité et histoire*, pages 83-93. Il est vrai que l'épidémie avait d'abord sévi dans la Basse-Provence avant de se répandre dans le Comtat.

¹³⁹ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), *Ad suos compagnones... 1531*, vers 563-564, page 97 pour le texte et page 169 pour la traduction.

¹⁴⁰ Les « guerres d'Italie » furent une série de onze conflits qui, de 1494 à 1559 opposèrent les différents souverains d'Europe pour la possession du royaume de Naples et du duché de Milan, sur lesquels les rois de France estimaient avoir les premiers droits.

septembre 1527, puis à Naples durant l'hiver où sévit une redoutable épidémie de syphilis, et enfin à Gênes jusqu'à la trahison d'Andrea Doria et la mort, le 15 août 1528, de Lautrec.

En 1528, il quitte définitivement la vie militaire et s'établit à Aix où il se mêle à la vie littéraire de la ville. L'édit de 1535 ayant réformé l'organisation de la Justice en Provence, il ne put obtenir un poste dans l'un des tribunaux des sénéchaussées (Aix, Arles, Draguignan, Digne, Forcalquier) et dut se contenter d'un emploi plus modeste de juge ordinaire à Saint-Rémy, dans le bailliage de Tarascon, où il fut nommé le 11 mai 1536¹⁴¹.

François I^{er} avait profité de la mort, le 1^{er} novembre 1535, du duc de Milan pour revendiquer son héritage ; au début de l'année 1536, les armées du roi de France se déployèrent en Savoie. En représailles, les armées impériales envahirent la Provence le 25 juillet ; le duc Anne de Montmorency dut battre en retraite mais pratiqua la politique de la terre brûlée, qui contraignit les Espagnols à se retirer le 25 septembre sans avoir livré de véritable bataille. Après des trêves éphémères et des conflits sporadiques, formant la huitième guerre d'Italie, la Paix de Nice (18 juin 1538) puis l'entrevue d'Aigues-Mortes (15 juillet suivant) réconcilièrent les deux souverains face aux menaces des Protestants et des Turcs.

Arena conta cette expédition en Provence dans un long poème macaronique, la *Meygra Entrepriza*, où il ridiculise copieusement l'empereur et ses soudards : si l'envahisseur parvenait assez facilement à investir les villes ouvertes, il s'écartait de celles qui résistaient et, dans les campagnes, les

¹⁴¹ Frédéric Dolleuille a publié dans son *Antoine Arène*, en appendice, les *Lettres Royaulx de don d'office de Juge ordinaire fait à M^{re} Anthoine Arena de Soliers à la ville de Saint Remy* dont l'original se trouve aux archives d'Aix-en-Provence (archives du palais de justice d'Aix, registre d'insinuation des Lettres-Royaulx 1532-1537, folios 365-367).

paysans, formés en milices d'auto-défense bien armées, infligeaient de graves revers aux soldats qui tentaient de ravager leurs terroirs.

À la fin de la *Meygra Entrepriza*, Arena n'oublia pas de solliciter un emploi plus important (*officium grassum*) eu égard à ses mérites militaires... Malgré de nombreux soutiens¹⁴², il ne put obtenir une meilleure situation à Aix, probablement parce qu'il n'était pas parvenu au grade universitaire du doctorat¹⁴³. Aussi, celui que les historiographes modernes ont baptisé « jurisconsulte » en sous-entendant une position considérable resta un petit robin et dut se contenter de l'office de juge ordinaire qui lui avait été octroyé dans une ville secondaire, et ses deux opuscules révèlent la modestie de ses fonctions¹⁴⁴.

Arena est mort à Saint-Rémy en 1544.

¹⁴² Notamment Nicolas Fabri, oncle du célèbre Peiresc ; Guillaume Garsonet, vice-chancelier du comté de Provence, avocat général au parlement ; Guérin, lieutenant général au siège de la sénéchaussée ; etc., tous personnages qu'Arena cite dans ses œuvres poétiques.

¹⁴³ À l'université d'Avignon, il fallait trois années d'études pour obtenir le grade de bachelier, puis encore trois pour la *licentia docendi*, et enfin deux années et une thèse pour le titre de docteur. Voir TEULE (Alexandre-Edilbert de), *Chronologie des docteurs en droit civil de l'université d'Avignon 1303-1791*.

¹⁴⁴ Antonius Arena a écrit, avec certitude : *S'ensuyvent les taux, modérations, sallaires et emolumens des greffiers du parlement, des advocatz, procureurs et greffiers des lieutenans des juges ordinaires, des huissiers et sergens avecques le grand arrest donné par nostre tres chrestien Roy de France touchant la confirmation de la Justice et ordonnances de ce present pays de Provence et la moderation des amendes de douze vingt livres en cas d'erreur et de mises aux premieres ordonnances de ce parlement de Provence, avec les villes et chasteaux de Provence, extraites par maistre Anthoine Arena*, 1/ Aix-en-Provence, 1539, 22 feuillets non numérotés, caractères gothiques ; 2/ Lyon, le 23 mai 1540, in-4°, 18 feuillets non numérotés, caractères gothiques. Et Frédéric Dolleule, imitant en cela Augustin Fabre, lui attribue encore : *Articles de lestil et instructions nouvellement faitz par la souveraine Court de Parlement de Provence à la requeste de messieurs les gens du Roy, sur labbreivation des proces & playderies utilz & necessayres a tous officiers de Justice & a tous Advocatz & Procureurs de la dicte Court de Parlement & daultres Cours inferieures*, Aix-en-

Antonius Arena a remarquablement exploité l'idée macaronique de mélanger diverses langues dans un même texte et a trouvé un style si personnel qu'il a créé une nouvelle expression littéraire.

« L'emploi du terme 'macaronique' est souvent entaché d'erreur. Il convient, pour en comprendre le sens exact, de se référer d'abord à son étymologie : 'maccherone' désigne en italien un mets composé de farine et de fromage qu'on cuit dans un pot avec de la viande. Ce mot appartient donc au vocabulaire culinaire et renvoie de façon imagée aux expressions 'latin de cuisine' pour le niveau linguistique et 'pot-pourri' pour la forme¹⁴⁵. »

Le macaronique italien est principalement triglossique – hybridation linguistique mêlant latin, langue toscane et dialectes régionaux. Arena, quant à lui, combine sa langue maternelle provençale avec du latin aussi bien classique qu'estudiantin et de l'italien, la langue commerciale et diplomatique : ce nouveau sabir fut rapidement nommé « arénaïque » comme l'atteste le *Carmen arenaicum* de Du Monin¹⁴⁶.

À défaut d'un inventaire exhaustif des procédés d'élaboration de ce nouveau langage, je ne citerai que ses principales caractéristiques :

1° « L'arénaïque se caractérise d'abord par l'usage du distique. Imprégné des œuvres de Virgile, Ovide et Juvénal, Arena

Provence, Vas Cavallis, 1541 ; 2/ Lyon, Leprince, 18 avril 1542, in-4°, 16 feuillets non paginés, contenant une macaronée à l'occasion de l'arrivée à Saint-Rémy du président Jean Meynier d'Oppède, puis une pièce de seize vers latins d'un autre auteur en l'honneur du même personnage, et enfin le texte de quelques arrêts et jugements, assorti de commentaires. On remarquera que ces deux opuscules, écrits et publiés après l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539, ont été rédigés en français.

¹⁴⁵ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), *Ad suos compagnones... 1531*, introduction, page 29).

¹⁴⁶ DU MONIN (Jean-Édouard), *Nouvelle œuvres*.

émaillé son texte d'un nombre impressionnant d'allusions et de références qui constituent à elles seules un véritable jeu intellectuel¹⁴⁷ » ; il s'agit ici du bien connu distique élégiaque formé d'un hexamètre dactylique suivi d'un pentamètre dactylique.

2° Arena fait cohabiter cette métrique de l'Antiquité avec des rimes françaises ; et l'ordre des mots dans la phrase est le plus souvent celui du français.

3° l'arénaïque est un sabir très néologique où les mots français latinisés se substituent facilement aux termes consacrés : par exemple, *leraudus* pour « le héraut ». De nombreux mots provençaux, fleurant bon le terroir, y trouvent une finale latinisée : verbe *bragare*, adjectif *bragardus*.

Cet assemblage singulier vise avant tout à l'expression, le poète jouant sur des registres stylistiques variés et opposés : le lyrisme voisine avec une goliardise éventuellement teintée de scatologie ; la paraphrase – même comique – des principaux auteurs de l'Antiquité n'exclut pas les facéties basochiennes ; l'exubérance jacassière marque l'alliance du grotesque et du sérieux, un balancement incessant entre l'éloquence du prétoire et le boniment du camelot, un affrontement permanent entre l'expression populaire et la métrique savante, les sentences littéraires et les dictons paysans, l'esthétique culturelle et l'hyperréalisme anatomique.

Arena et Solliès

Dans les titres des trois premières éditions de son *Ad suos compagnones*, Arena se dit successivement *soleriensis* (1^{re}

¹⁴⁷ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), « Antonius Arena ou le latin macaronique », in BURY (Emmanuel), *Tous vos gens a latin*, page 271.

édition), puis *de villa de Soleris* (2^e) et enfin *de villa de Soleriis* (3^e). Dans l'expression arénaïque *de villa de Soleris*, le premier *de* est la préposition latine gouvernant l'ablatif et marquant l'origine ou la provenance, à l'équivalence de la proposition *ab* ; le second *de* est une préposition française dans laquelle la fonction grammaticale – apposition – prime le sens et Arena l'assortit du génitif : les génitifs en *-is* ne se rencontrant que dans la troisième déclinaison latine, on peut supposer ici l'imparisyllabique *Soler* génitif *Soleris*, ou le parisyllabique *Soleris* génitif *Soleris*, puisqu'il cite au nominatif, parmi les professeurs de l'université de Toulouse, un certain *Soleris* souvent francisé en « du Solier » (*Ad suos compagnones*, vers 1721) ; le parisyllabique *Soleriis* est admissible (cf. *Venetius*), quoique moins fréquent en latin classique. Quant au genre de ces toponymes, il est difficile de le préciser avec certitude, les noms de ville pouvant, en latin, être aussi bien masculins, féminins ou neutres selon leurs déclinaisons !

Dans la *Meygra Entrepriza*, les expressions sont équivalentes, avec la consonne redoublée : *Solleris villa*, *Solleriensis* et, en français, dans la liste des villes de Provence, il rattache à *la vigario deyros* « la viguerie d'Hyères », « Solliès bon pays del luoc »¹⁴⁸.

Pour les nominatifs *Soler* ou *Soleris*, l'adjectif dérivé est *soleriensis*, qu'arena utilise effectivement dans les deux premières macaronées préliminaires à son *Ad suos compagnones* ; on le retrouve à l'ablatif pluriel *Soleriensibus* au vers 1179.

La racine *sol* correspondant au nom masculin *sol*, génitif *solis*, « soleil », adjectif *solaris*, c'est l'étymologie qui a été la plus généralement invoquée, justifiée par le temple solaire qui

¹⁴⁸ ARENA (Antoine), *Meygra Entrepriza*, non paginé, 135^e page, colonne 2 : « Solliès, bon pays du lieu ».

aurait existé à la place de l'actuelle église de Solliès-Ville – soit sur le lieu le plus élevé de l'endroit – et les soleils des armoiries les plus anciennes. Mais on récusera le rattachement à l'une des orthographes anciennes du village, *Solier*, qui dans l'ancien français désignait le « grenier » – du latin *solarium*, par extension « endroit exposé au soleil » !

Toutefois, en raison de la proximité de l'hellénique Ὀλβία – *Olbia*, « Ville heureuse », nom dans l'Antiquité de plusieurs cités grecques, notamment d'une colonie de Milet en Scythie, – située dans l'actuel hameau de L'Almanarre (ville d'Hyères), il n'est pas déraisonnable d'invoquer une étymologie grecque ; on pourrait alors établir des rapprochements avec 1° Σόλλειον ou Σόλλιον (*Solleion*, ou *Sollion*), une ancienne ville d'Acarnanie ; 2° Σολόεις ou Σολοῦς (*Soloeis* ou *Solous*), désignant un lieu-dit en Lybie ou une ville de Sicile, aujourd'hui Castello di Sollanto ; 3° Σόλοι, (*Soloi* latinisé en *Soles*), nom de deux villes autrefois sises l'une à Chypre et l'autre en Cilicie, aujourd'hui ruinées ; tous toponymes ne relevant d'aucune origine connue.

Arena consacre un petit passage de son traité chorégraphique à son village natal :

*Usent et domibus quae de dansare triumphant
et banquetando tempora plura terunt,
Ut sunt Avenione : domus quas scire laborent
quae bragam bragam continuare solet.
Vel semper semper cum Soleribus usent,
qui balando solent semper habere vogam ;
sunt ibi bragardi iuvenes de corpore plures
(gentes garsones patria nostra tenet)
et totus populus dansas demarchat ad unguem :
de puncto dansat tota brigata bene,*

*gambadas fauchat, campanas atque reversos ;
gentas noblesas corpore, crede, facit.
Ad bene dansandum ioyhas seu praemia donat :
qui melius dansat ille reportat eas.
Atque senes homines recte dansare videres
(las gentes vielhae reppapiare solet).
Est paradisus deliciarum patri nostra,
gorgiasus paysus solerensis adest.
Mille friandisas iuvenes ex corpore fringant ;
assaliunt omnes qui choreare volunt.
Patria solerensis est fringandissima villa :
dulcis amor patriae, dulce videre suos.*

« Qu'ils aient aussi leurs habitudes dans les maisons que la danse a rendues célèbres et qu'ils passent beaucoup de temps à banqueter, comme cela se fait en Avignon : qu'ils tâchent de savoir quelles sont les maisons où l'on enchaîne fête sur fête, et où la fête est continuelle à la façon des habitants de Solliès qui ont coutume de perpétuer les festivités en dansant. Nombreux y sont les jeunes gens bien faits de leur personne – notre patrie compte de charmants garçons – et toute la population connaît les danses sur le bout des doigts : tout le village danse parfaitement du même pas. On fauche les gambades, les cloches et les revers ; et l'on fait, crois-moi, de vraies prouesses corporelles. Pour inciter à bien danser, on donne des prix et des récompenses : celui qui danse le mieux les remporte tous. Et tu verrais des hommes âgés danser à la perfection – d'habitude les vieillards ont tendance à radoter. Notre patrie, c'est le jardin des délices, et le pays de Solliès aime à s'en gaver. Les jeunes gens s'y exhibent par mille exploits physiques ; et tous ceux qui veulent danser les sollicitent. Cette patrie de Solliès est la ville

le plus fringante qui soit. Qu'il est doux l'amour de la patrie !
Qu'il est doux de voir les siens ¹⁴⁹ ! »

mais il faut convenir que cette vision essentiellement paradisiaque ne renseigne guère sur la seigneurie et ses habitants !

En revanche, il lui consacre un très long passage dans sa *Meygra Entrepriza*.

Cette macaronée a été citée à l'envi par des historiographes qui, de toute évidence, ne l'avaient pas lue. L'ouvrage n'a fait l'objet que d'une seule édition du vivant de son auteur, le rétablissement rapide de la paix entre la France et l'Empire l'ayant rendu « politiquement très incorrect » ! Une nouvelle édition parut à Aix... deux siècles plus tard, en 1748, mal imprimée et remplie de fautes. Seule la dernière édition de 1860 permit de retrouver le texte original... qui, en l'absence d'une traduction française, restait réservé aux latinistes. Il fallut encore attendre l'année 1894 pour que la *Meygra Entrepriza* fût traduite, en l'occurrence en provençal moderne par Frédéric Mistral, et devînt ainsi plus accessible, du moins aux félibres et à leurs concitoyens « provençalophones ».

L'ouvrage n'est pas très achevé : « L'œuvre a de grands défauts au point de vue de l'art. Cette longue composition, d'à peu près deux mille quatre cents vers, ne manque pas d'intérêt sans doute ; mais elle n'a, dans son ensemble, ni charmes, ni éclat, et l'on n'en lit avec plaisir que quelques passages. Sans division, sans épisodes, sans ces fleurs d'imagination qui donnent à la poésie sa couleur et son parfum ; la forme est trop prosaïque, bien qu'on y aperçoive des réminiscences classiques

¹⁴⁹ LOUISON-LASSABLIÈRE (Marie-Joëlle), *Ad suos compagnones...* 1531, vers 1175-1196, pages 116-117 pour le texte et pages 185-186 pour la traduction. — Les *gambades*, *cloches* et *revers* dont il est question désignent, en termes chorégraphiques, des pas de danse.

et que la lecture des bons poètes latins laisse des traces évidentes dans le souvenir de l'auteur. Et puis, il faut bien le dire, Arena ne sait faire usage que de la poésie élégiaque et ses distiques ont un bien triste effet dans un ouvrage de longue haleine ¹⁵⁰. »

L'opuscule est quelque peu confus. Arena entrecoupe le récit des faits de longues considérations sur les malheurs de la guerre, les atrocités commises par les envahisseurs, les châtiments divins à venir... Il narre les combats d'Antibes, d'Aix, Saint-Maximin, Brignoles, Fréjus, etc., de manière très inégale et d'après des sources qu'il ne cite pas. Il atteste avoir vu les préparatifs exécutés à Aix sous les ordres de « Montmorency le Sage », puis la fuite du peuple et des états à l'approche de l'ennemi. Enfin, il précise, à la fin de sa narration, que son livre a été *scribatum estando cum galhardis paysanis / per boscos montagnas forestos de prouensa / de Anno mille.ccccc.xxxvj*, « écrit étant avec de robustes paysans par les bosquets, montagnes et forêts de Provence en l'an 1536 ». Arena a donc participé à la défense de son pays, probablement les armes à la main puisqu'il avait été soldat, mais il est impossible de préciser selon quelles modalités...

Dans la *Meygra Entrepriza*, il cite à deux reprises Solliès.

Tout d'abord d'une manière très incidente. Quand les mercenaires impériaux s'approchaient, le peuple terrorisé s'enfuyait :

*Per montes ibant altos serquando forestos
Baumas obscuras alta rocassa quoque* ¹⁵¹.

¹⁵⁰ FABRE (Augustin), *Antonius Arena*, page 36.

¹⁵¹ ARENA (Antoine), *Meygra Entrepriza*, non paginé, 54^e page : « Ils partaient vers les montagnes élevées, cherchant des forêts, / Des grottes obscures et aussi de hautes roches ».

...

Per la monteriam fugiebat sollerienses

Est nemus obscurum villa ministrat eam

*Per las montagnas vadunt sercando cauernas*¹⁵².

Frédéric Mistral a cru pouvoir traduire *la monteriam* par *i Mauro* :

Aquéli de Souliés tabousquèron i Mauro,

Uno fourèst escuro qu'appartèn à la vilo.

*S'envan pèr li mountagno en cercant de caverno...*¹⁵³

Je pense quant à moi que les Solliésins se contentèrent des forêts du Matheron ou des hauteurs voisines (*monteria, nemus obscurum*), et des escarpements du Coudon (*las montagnas, alta rocassa*), plutôt que des Maures davantage distantes.

Puis vient le siège de la ville, qu'Arena décrit longuement. Celui-ci n'étant connu à ce jour que par les quelques vers cités par Fabre ou Dollieule, j'en donne pour la première fois le texte intégral¹⁵⁴ :

« Je vais raconter ce qu'a fait la vaillante ville de Solliès, dont la population est fort entraînée à la guerre. Un jour, subitement, un trompette somma la ville ; le héraut ordonna qu'elle veuille se rendre immédiatement. Le peuple répondit qu'il ne se rendrait pas à lui et qu'il préférerait plutôt que tout le

¹⁵² ARENA (Antoine), *Meygra Entrepriza*, non paginé, 54^e page : « Par la colline s'enfuyaient les Solliésins / — C'est un bois obscur — appartenant à la ville ; / Par les montagnes ils vont cherchant des cavernes... ».

¹⁵³ Traduction provençale de Frédéric Mistral, *L'Aiòli*, 4^e année, n° 118, samedi 7 avril 1894, feuilleton, page 3, colonne 2.

¹⁵⁴ Voir, en annexe 1, le texte macaronique d'Antonius Arena et, en annexe 2, la traduction en provençal moderne de Frédéric Mistral.

monde meure. Peu de temps après, le trompette revint, sonnant de nouveau, sollicitant le peuple par de douces paroles. Oh ! qu'il était fin pour embobiner les gens ! Il tenait des discours flatteurs sur un ton exquis... La fourbe Espagne travaille à tromper la France ; les Espagnols flattent quand ils veulent trahir. Dans son discours, toujours le serpent se cache dans l'herbe ; quelque esprit pervers a formé leur langage. Quand ils veulent quelque chose, ils babillent des paroles douces ; ils gazouillent des flatteries avec le venin au cœur ; ils demandent des trêves quand ils ne peuvent vaincre ; ils trament des machinations ou font le mal. Alors, ils se fortifient secrètement, se renforcent. Puis sa langue a souvent l'habitude de tromper – tout homme est menteur, comme le chantent les Évangiles – : “L'Espagne a toujours eu de braves gens ; elle promet au peuple qu'elle sera grand seigneur à toute personne qui se rendra volontiers d'un cœur confiant.” Mais nous, avec colère, nous lui répondîmes aussitôt, chacun tenant en mains ses épées : “Sais-tu seulement ce que tu cherches, méchant, mauvais chrétien ? Et à moins que tu ne cesses, crois-moi, tu seras rossé !” Ensuite, il revint tromper beaucoup la ville, en nous menaçant que nous serons brûlés : “Dites à l'instant même Vive l'Espagne, ou bien votre ville sera mise à feu et à sang.” Alors nous répondons : “Vive la France ! Elle ne doit pas vivre ta ribaude Espagne !” Les gens, craintifs, tinrent néanmoins conseil de ce qu'ils feraient en se retirant au plus vite. Une grosse troupe de lansquenets s'amasse, voulant saccager la ville et ses habitants. Pendant ce temps, il se fait un grand carillon, sonné du lieu élevé [NdT : l'actuel Solliès-Ville], quand la petite troupe arriva, avec un bruit enragé. La cloche sonnait ding ! dong ! Et la plus grosse cloche sonnait le tocsin. En raison d'un tel vacarme, les cœurs de tous commencent à trembler. Ils ne cessent de courir, redoutant le malheur ; alors,

au tintement de la cloche, la foule se met en route. Des gens tombent à terre en se précipitant trop. Alors tu aurais dit que le feu était à la ville et que déjà plus personne ne pouvait l'éteindre, ou qu'il semblait qu'on ne puisse plus trouver d'eau. Ainsi la cloche sonne en frappant fortement ses coups, mais elle ne carillonnait pas joyeusement : le fait est que le sonneur était affligé. Tu aurais entendu toutes les cloches sonner ainsi. La cloche sonne subitement quand la retraite vient. La ville rossa plusieurs soldats espagnols, en se défendant, et souvent elle les tua. Elle ne put cependant gagner la bataille. Elle fut prise par la force, cédant aux armes. Ils pillèrent tout, faisant butin de tout, et même la sainte église, en détournant le regard de Dieu. Ils fouillèrent ma maison, emportant tout ce qui pouvait être déplacé : que le démon leur coupe la gorge¹⁵⁵ ! »

150

Malgré sa longueur et les informations qu'elle recèle, cette relation pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, notamment sur deux points essentiels :

1° Antonius Arena a-t-il participé en personne à la défense de la cité ? — Malgré ce qu'ont certifié Fabre et Dollieule, j'observe que, dans ce passage de son opuscule, le poète décrit un combat sans affirmer un instant y avoir été présent. Un seul vers — *Sed nos cum furia subito respondimus illi*, « mais nous, avec colère nous lui répondîmes aussitôt » — pourrait être invoqué pour attester son concours : toutefois, comme Arena était Solliésin, ce *nos* signifie tout aussi bien « les nôtres, ceux de Solliès ».

¹⁵⁵ Traduction française par Dominique Amann. — Le macaronique étant un jeu sur les mots, où l'humour se contente souvent d'approximations, plusieurs interprétations textuelles sont parfois possibles et la traduction que je propose ici peut être discutée sur certains points.

2° Où le combat a-t-il eu lieu ? — Arena ne parle que de *Solleris villa car*, à son époque, l'expression désignait toute la seigneurie dans son ensemble : ce n'est qu'en avril 1799 que le territoire de Solliès, alors formé de la ville haute, de la ville basse et d'une trentaine de hameaux dispersés, fut partagé en quatre communes indépendantes dénommées Solliès-Ville, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Farlède. Au Moyen Âge, la population se regroupait essentiellement dans la ville haute, blottie autour du *castrum* ; dès la première moitié du XVI^e siècle, la vie se déplaça dans la plaine, sur les rives du Gapeau, où la famille de Forbin avait choisi de faire édifier sa nouvelle demeure. Ni Fabre ni Dollieule ne s'étant prononcés, c'est là que je situe l'escarmouche décrite par Arena : la nouvelle ville basse était une proie plus tentante et plus facile pour des soudards et des pillards qu'un nid d'aigle sur un promontoire escarpé.

151

Antonius Arena était, à l'époque de l'invasion, Aixois : il avait, dans cette ville florissante et universitaire, ses occupations littéraires et ses amis. Il s'y trouvait au moment des hostilités et, chassé par les ennemis, il prit les armes dans des milices paysannes, mais en restant très probablement dans la campagne environnante.

S'il a décrit si longuement la modeste escarmouche sollié-sine — qui, de ce fait, dans son ouvrage, prend les dimensions d'une bataille historique ! — c'est 1° par attachement pour sa terre natale dont il était heureux de décrire la résistance héroïque ; et 2° parce que sa famille et ses amis lui avaient communiqué des informations de première main. En effet, après la période de chaos provoquée par la campagne des Impériaux, Arena a dû revenir dans sa ville natale pour y prendre des nouvelles des siens et faire un bilan de ses pertes matérielles.

La « bataille de Solliès », telle que la décrit Antonius Arena, nous apparaît comme une de ces nombreuses scènes de pillage auxquelles se livraient les envahisseurs : en dépit d'une résistance certainement héroïque, les Solliésins ne furent pas favorisés du succès des armes et durent s'enfuir vers les hauteurs, abandonnant leurs maisons à la rapine¹⁵⁶. Cette réalité est très éloignée de la version de Jean Aicard, qui a affirmé qu'Antonius Arena avait personnellement défendu le village et mis en déroute les troupes de Charles-Quint !

Le monument de Solliès-Ville

Jean Aicard a conçu un monument à la gloire d'Arena et l'a offert à la commune de Solliès-Ville. Il se présente sous la forme d'un mur, édifié par le maçon local Lucien Castel, portant en son centre une plaque de marbre sur laquelle ont été gravés quelques textes :

1° en haut : ANTONIUS ARENA.

2° juste au-dessous, de part et d'autre d'un bas-relief en bronze représentant Arena – tête et cou, profil gauche :

POETA	VIAMQUE
SEMITAS	JUSTITILÆ
SERVAVIT	LATAM
MUSARUM	JUDEX

« Poète, il a suivi les sentiers des Muses et, juge, la voie large de la Justice ».

¹⁵⁶ Il existe une autre relation, également en vers macaroniques, de l'invasion de la Provence, mais elle ne cite aucunement Solliès : GERMAIN (Jean), *Historia bravissima Caroli quinti imperatoris a provincialibus paysanis triumphanter fugati et desbifati*.



Solliès-Ville.
Monument à Antonius Arena.



Archives municipales
de Toulon,
Fonds Jean Aicard,
1 S 10 (ci-dessus)
et 1 S 40 (ci-contre).

Dessins de la main
de Jean Aicard.



3° en bas :

SOLDAT-CITOYEN
Né à Solliès. — Mort en 1544
DÉFENDIT GLORIEUSEMENT
SOLLIÈS ASSIÉGÉE
par les troupes
de
CHARLES-QUINT

Deux dessins préparatoires définissent les grandes lignes du projet : l'un ¹⁵⁷ montre la partie haute et l'autre ¹⁵⁸ le monument entier. Ces deux croquis, griffonnés à la hâte au crayon, correspondent bien au monument tel qu'il a été réalisé. Le second porte, au verso, quelques notes manuscrites complémentaires :

1° Jean Aicard précise tout d'abord que « L'encadrement de l'inscription est une très ancienne fenêtre prise du Vieux-Solliès ».
2° On y lit également une autre inscription :

*Antonius Arena
poëta qui galegeabat
(id est more galliæ agere)
et per macaronica carmina
seminasque Musarum
ad immortalitatem*

¹⁵⁷ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 40, chemise n° 413, « Manuscrits XXIII ».

¹⁵⁸ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 10, chemise n° 101 « Notes diverses et dessins ». Le document concerné consiste en une feuille pliée en quatre, écrite au crayon ; le dessin apparaît sur une face ; l'autre face contient, dans les quatre zones délimitées par les pliures, divers textes relatifs à différentes inscriptions que le poète a fait apposer dans Solliès-Ville.

accessit.

Maurin des Maures dicavit.

Ladite plaque paraît avoir existé puisque le rédacteur du *Je dis tout* en a donné la transcription, et même dans une version complétée :

Antonius Aréna

Miles gloriosus

Ardentem propugnabit communo patriae

Poeta bragardissimus

Constanter galegeabat

Id est more galliae agere

Per macaronica carmina

Seminisque musarum

Ad immortalitatem accessit

*Maurin des Maures dedicavit MCMXIX*¹⁵⁹.

qui n'est plus visible aujourd'hui...

¹⁵⁹ *Je dis tout*, 16^e année, n° 807, samedi 14 août 1920, numéro spécial « Les fêtes de Solliès-Ville », page 4, colonne 1 : « Antonius Arena, soldat glorieux, combattit ardemment pour sa patrie ; gai poète, il galéjait constamment (c'est-à-dire s'exprimait comme en Gaule) ; par des chants macaroniques et les sentiers des Muses, il accéda à l'immortalité. Maurin des Maures a dédié 1919. », traduction pour laquelle j'ai remplacé la leçon fautive *semitas* par *seminas*. — Une facture non datée du tailleur de pierre marbrier Baptistin Depeille, établi à Solliès-Pont (archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 10, enveloppe 101) mentionne :

« — plaque Antonius Arena. 207 lettres (Rouge).

« — plaque Forbin 1^m35 × 0^m93 = 1^m25. 374 lettres (Rouge).

« — plaque Placetto A.A. 0,60 × 0,30 = 0^m18. 21 lettres (Rouge). »

Il s'agit de Jean-Baptiste-Alexandre-Gustave-Paul Dépeille, né le 14 novembre 1885 à Solliès-Pont, où il s'est marié le 27 octobre 1908 et où il est décédé le 10 mars 1949. Fils du tailleur de pierres Jules-Roselin-Marcelin Dépeille, originaire de Cuers, il a réalisé l'ensemble des plaques gravées que l'on trouve dans le village et sur l'*Oustaou*.

Mais peu importe : le seul intérêt de cette inscription – qui n'apprend rien sur Arena – est que Jean Aicard y donne pour équivalente du verbe latino-macaronique *galegeare* (imparfait *galegeabat*) l'expression *more galliae agere*, « s'exprimer comme en Gaule »... qui ne signifie pas nécessairement « dire des gauloiseries » : cette explication est surprenante puisque la galéjade a toujours été considérée comme la forme typiquement provençale de l'humour.

Frédéric Mistral, qui n'a pas attribué d'étymologie au verbe provençal *galeja*, lui donne pour premier sens « coqueter, faire le fier », ce qui le rattache au coq, et en second sens « plaisanter, badiner », qui évoque la joie. Et dans les langues méridionales, où les radicaux *gal* et *gau* sont très proches, les substantifs *gau* ou *gal* signifient aussi bien « coq » que « Gaulois » ; le verbe *gala* aussi bien « côcher » (couvrir la poule, en parlant du coq) que « réjouir, amuser », avec la forme réfléchie *se gala*, « se réjouir, s'amuser ». D'où *galino*, « poule », *Galato*, « Galate, Gaulois » et *galoi*, « jovial, joyeux ». Et, par extension, *gaudi*, « joie » et *gadai*, « jovial, gai ». Le latin classique avait, de manière équivalente : *gallus*, « coq », et *Galatia*, « Galatie » ou *Galatae*, « les Galates », d'après le grec Γαλατία et Γαλάται ; et le bas latin a rajouté *galare*, au sens d'*indulgere genio*, *dare se jucunditati*, « se donner du bon temps », ainsi que *gallescere* au sens de *gaudere*, « se réjouir ». Le verbe provençal *galeja*, « galéjer » ainsi que ses dérivés *galejado*, en français galéjade, « plaisanterie, joyeuseté », *galejage*, « action de plaisanter » ou *galejaire* « qui aime à plaisanter » peuvent donc revendiquer ces deux origines : celle signalée par Jean Aicard qui le rattache aux mœurs gauloises – et aux gallinacées ! – mais aussi celle qui exprime la joie.

3° On lit enfin la phrase « Ce simple monument élevé pour honorer leur ville est confié à la sagesse des enfants [jeunes écoliers] de Solliès »... qui n'a pas trouvé place sur une plaque.

Le profil d'Antonius Arena est dû au ciseau du sculpteur Paulin Bertrand qui, pour le réaliser, s'est inspiré d'un monument érigé à Saint-Rémy-de-Provence : « En contrebas, sur une autre placette, le médaillon d'Antonius Aréna. Les traits du poète macaronique rappellent ceux du Béarnais, mais c'est un buste de Paul Arène qui se trouve à Saint-Rémy, qui a servi de modèle au sculpteur M. Paulin Bertrand ¹⁶⁰. »

À l'été 1897, en effet, au cours d'un grand voyage en Provence organisé par les « cigaliers » parisiens – membres de l'association *La Cigale* réunissant les Méridionaux de la Capitale – désireux de revoir leur pays et de rencontrer leurs confrères félibres du Midi, la joyeuse compagnie littéraire fit étape, le vendredi 6 août, à Saint-Rémy-de-Provence où le programme prévoyait l'inauguration à onze heures du matin d'un monument à Antonius Arena, suivie d'un banquet ¹⁶¹ : ce monument avait été commandé par les félibres et cigaliers parisiens à leur compatriote Louis-Cosme Demaille, sculpteur-statuaire né à Gigondas (Vaucluse) le 21 mars 1837 ; l'ouvrage était achevé à la mi-juillet 1897 ¹⁶².

Après avoir été accueillis à la porte de l'hôtel de ville par le maire M. Pierre Barbier, cigaliers et félibres furent reçus dans la grande salle du premier étage où un vin d'honneur les

¹⁶⁰ *Je dis tout*, 16^e année, n° 807, samedi 14 août 1920, numéro spécial « Les fêtes de Solliès-Ville », page 4, colonne 1. Le rédacteur a confondu Paul Arène auteur des vers et Louis-Cosme Demaille le sculpteur.

¹⁶¹ Voir *Le Gaulois*, 31^e année, 3^e série, n° 5734, lundi 19 juillet 1897, page 2, colonne 6, « Les fêtes félibréennes », qui donne tout le programme des festivités depuis le départ en train de Paris le samedi 31 juillet jusqu'aux « excursions diverses » du lundi 9 août. *L'Aiòli*, 7^e année, n° 240, vendredi 27 août 1897, page 2, colonnes 2-3, a publié l'allocution prononcée le 6 août par le maire de Saint-Rémy, M. Pierre Barbier.

¹⁶² Voir *Le Monde artiste*, 37^e année, n° 29, dimanche 18 juillet 1897, page 454, colonne 2, « Lettres et Beaux-Arts » qui annonce : « Le sculpteur Louis Demaille vient de terminer le monument d'Antonius Arena, qui sera prochainement inauguré à Saint-Rémy ».

attendait : le premier magistrat leur souhaita la bienvenue par une courte allocution en provençal. Après d'autres paroles, provençales et poétiques, de la part de quelques Parisiens, toute la délégation se retrouva dans l'escalier d'honneur de la mairie :

Car c'est sur l'une des parois qui l'encadrent qu'est fixée la plaque commémorative d'Antonius Arena. On découvre le marbre, au milieu duquel le ciseau du sculpteur Demaille a taillé dans le bronze les traits du poète macaronique. Cette œuvre est très appréciée. Sur le haut de la plaque, on lit ceci :

A LA GÈNTO MEMÒRI
D'ANTONIUS ARENA
LI FELIBRE DE PARIS E LI CIGALIÉ
AVOUST 1897

Puis au-dessous même du médaillon :
Gallus cantat, Gallus cantabat, Gallus cantavit, Gallus cantabit.
(Le coq chante, le coq chantait, le coq a chanté, le coq chantera)

Plus bas, ces vers de Paul Arène à son ancêtre prétendu :

Vejaqui lou retra de mèstre Antòni Areno.
Visquè bragard e s'en anè l'amo sereno.
Escoulan, pièi sòudard, felibre, ome de lèi,
Prouvènço l'astruguè coume un enfant d'elèi.
Souliés gardo soun brès, mai sus la fin, coume èro
Juge dins Sant-Roumié, cantoun vesin de Berro,
Sus lou parla latin trissè soun grun de sau,
E toujour risoulet, siegue en pas, siegue en guerrou,
Se batè pèr la Franço e restè Prouvençau ¹⁶³.

¹⁶³ *Les Alpilles*, n° 7, 1^{er} septembre 1897, page 12, colonnes 1-2. Ces inscriptions sont reproduites à l'identique dans *L'Aiòli*, 7^e année, n° 239, mardi 17 août 1897, page 2, colonne 1, « Antonius Arena » ; ainsi que dans *Lou Felibrige*, 11^e année, 1897, page 85. — *Les Alpilles* avaient déjà publié, dans

J'en propose la traduction suivante : « Voilà le portrait de maître Antoine Arène. Il vécut gai compagnon et s'en alla l'âme sereine. Étudiant, puis soldat, félibre, homme de loi, la Provence le loua comme un enfant d'élite. Solliès garde son berceau, mais à la fin de sa vie, comme il était juge à Saint-Rémy, canton proche de Berre, sur le parler latin il broya son grain de sel, et toujours souriant, en temps de paix comme en temps de guerre, il se battit pour la France et resta Provençal. »

Ces quelques vers de Paul Arène¹⁶⁴ avaient été publiés une première fois en 1894 par *L'Aiòli*, dans le préambule écrit par Frédéric Mistral à sa traduction de la *Meygra Entrepriza*, précédés du paragraphe suivant : *Noste ami Pau Areno que, i'a gros à paria, est un felen d'Antonius, veici coume a escrincela lou gàubi e la vido dóu pouèto de Souliès dins aquèsti nòu vers – destina à èstre mes subre soun mounumen, lou jour que dins Souliès o Sant-Roumié se souvendran d'aquel alègre patrioto*¹⁶⁵.

leur n° 3 du 1^{er} mai 1897, pages 7-9, une longue notice biographique sur Arena, essentiellement d'après Dollieule. — Je remercie M^{me} Annie Barriol, de la bibliothèque municipale Joseph-Roumanille (services Archives anciennes), de m'avoir indiqué ces deux références.

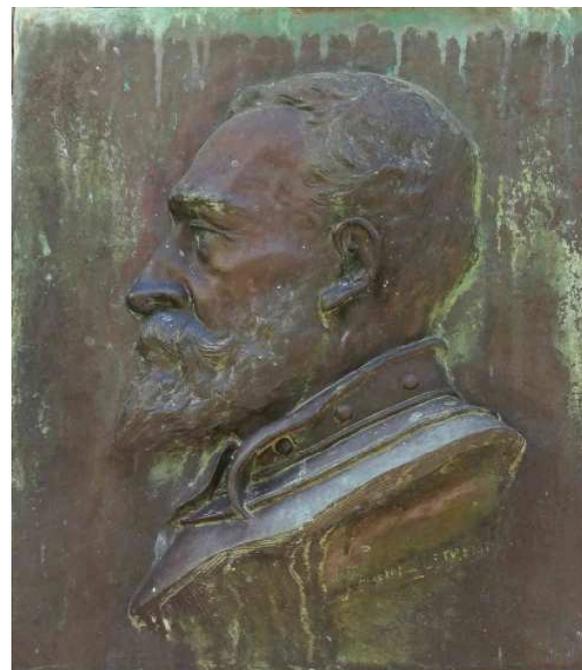
¹⁶⁴ Paul Arène est né à Sisteron le 26 juin 1843. Après des études de philosophie, il est devenu journaliste. Écrivain français, auteur de pièces de théâtre, il fut aussi un poète provençal, ardent défenseur de sa langue méridionale. Fondateur du Félibrige de Paris, il participa à la création de *La Cigale*. Il est mort à Antibes le 17 décembre 1896 et c'est probablement pour rendre hommage à sa mémoire que les félibres parisiens eurent l'idée d'un monument à Arena portant les vers que leur collègue avait composés en son honneur.

¹⁶⁵ *L'Aiòli*, 4^e année, n° 113, samedi 17 février 1894, page 1, colonnes 1-3, « Antonius Arena », article de Frédéric Mistral : « Notre ami Paul Arène qui, il y a gros à parier, est un petit-fils d'Antoine, voici comment il a ciselé la grâce et la vie du poète de Solliès dans ces vers nouveaux – destinés à être mis sur son monument, le jour que dans Solliès ou Saint-Rémy on se souviendra de ce gai patriote ». On observe quelques variantes d'orthographe ou de ponctuation entre cette première version et celle de 1897. — Frédéric Mistral rappelle incidemment que Paul Arène se disait descendant d'Antonius Arena.

La ville de Saint-Rémy, ayant été plus prompte que celle de Solliès, c'est donc sur son monument que furent gravés les vers de Paul Arène.

*

Aujourd'hui, à Solliès-Ville, le monument à Antonius Arena disparaît derrière la frondaison d'un arbre ; le profil dû à Paulin Bertrand est tout noirci ; les lettres s'estompent... Qui, dans le petit village qu'il est censé avoir défendu, connaît encore le poète macaronique Antonius Arena ?



Solliès-Ville, monument à Antonius Arena, effigie par Paulin Bertrand (très dégradée).



162

*Solliès-Ville, ruines de la Montjoie,
Monument à Palamède de Forbin, dont l'effigie a disparu.*

Chapitre VI

FORBIN DE SOLLIÈS

L'histoire de Solliès-Ville a été mal comprise : les historio-graphes et érudits locaux ont généralement considéré que Palamède habitait son château et y avait sa cour princière. Or, il suffit de regarder les lieux pour voir que le « château » n'était qu'un modeste castel ; que la ville, étant perchée, ne pouvait se développer que sur des venelles tortueuses et escarpées ; et que tout cela était bien éloigné de tout centre de pouvoir important.

La réalité est que le castel, une fois acquis par Forbin, est resté ce qu'il était. Palamède demeurait à Aix où se trouvaient la cour du roi René, les états de Provence et la vie politique, économique et culturelle. Au XVI^e siècle, ses héritiers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et se sont empressés de s'installer dans la plaine, dans un château aux nouvelles normes de confort.

Les Forbin

La famille Forbin a pour origine Guillaume, un peaussier bourguignon qui paraît originaire de Langres, établi à Aix vers 1390 puis à Marseille en 1394, et qui revendiquait abusivement une origine écossaise dans la descendance des Forbes. Jean, le dernier-né de ses enfants, exerça le métier paternel et fit aussi fortune dans le commerce maritime avec Rhodes et la Syrie. Il

163

acheta la seigneurie de Saint-Marcel, qui lui permit d'orner son patronyme d'une particule. Syndic puis consul de la ville de Marseille, il organisa la défense de la cité lors du siège établi par le roi d'Aragon.

Le fils le plus célèbre de Jean se prénomma Palamède. Né à Marseille vers 1433, il fit des études de droit à Turin (1450-1454), travailla d'abord avec ses frères puis entra au service de la maison d'Anjou à la suite de son mariage à Aubagne le 28 janvier 1455 avec Jeanne fille de Charles de Castillon, baron d'Aubagne et conseiller du roi René. Fait prisonnier au siège de L'Aquila, il y resta otage jusqu'en 1466. À son retour, René l'attacha à la personne de son fils Jean II. Palamède commença à prendre quelque importance en 1468 quand l'achat de la seigneurie de Soliers lui conféra l'anoblissement¹⁶⁶. Il rejoignit la cour d'Aix en 1469 et, dès le début des années quatorze cent soixante-dix, se mit au service de Louis XI tout en restant en Provence. En 1474 il acquit la seigneurie de l'île de Porquerolles et, en 1476, après le succès de l'entrevue de Lyon, il fut nommé par Louis XI conseiller et chambellan avec une pension de six mille livres.

Sa fortune augmenta très rapidement puisqu'il devint seigneur de Toulon, du Luc, de Peyruis, de Puymichel, de Pierrefeu et vicomte de Martigues. En 1481, Louis XI le nomma gouverneur de Provence et du Dauphiné ; mais il se fit, dans ces fonctions, une réputation si détestable que Charles VIII l'en destitua en

¹⁶⁶ C'est Jean de Beauvau, sénéchal d'Anjou, qui vendit, le 16 septembre 1468, la seigneurie à Palamède de Forbin qui, par cette acquisition, obtenait un titre – « Monsieur de Soliers » – et les revenus attachés à ce domaine. — Pierre de Beauvau, gouverneur des comtés de Provence et de Forcalquier avec le titre de lieutenant-général, acquit la seigneurie de Soliers de Louis III d'Anjou, frère aîné du roi René, en juin 1433. Il la transmit à son fils aîné Louis ; à son décès, Louis la transmit à son frère Jean. Mais celui-ci était établi en Anjou et il fut fort aise de se défaire ce bien trop lointain, qu'il vendit à Palamède le 16 septembre 1468.

octobre 1483. Palamède resta pourtant attaché à la couronne de France, effectua encore quelques missions et se retira de la vie publique. Il mourut à Aix le 6 février 1508.

La seigneurie de Soliers resta dans sa descendance et échut successivement, de père en fils, à Louis de Forbin († 1521) puis à François de Forbin (1499-1572), seigneurs de Soliers, du Luc et Peyruis ; à Palamède II de Forbin (ca1528-1612), Gaspard de Forbin (ca1552-1637), Bernard de Forbin († 1646), Henri de Forbin († 1653), seigneurs de Soliers, Saint-Cannat, Saint-Rémy, marquis titulaires de Pont-à-Mousson ; puis à son frère Jean de Forbin († 1694), seigneur de Soliers, Saint-Cannat, marquis titulaire de Pont-à-Mousson ; et enfin à François Auguste de Forbin (ca1668-1713) puis à son frère Louis-Palamède de Forbin († 1743), seigneurs de Soliers, marquis titulaires de Pont-à-Mousson.

Ces premières données historiques invitent déjà à rectifier quelques approximations.

1° Le château de Solliès-Ville n'a jamais été « le château des Forbin » : il paraît dater de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle, comme l'église, donc à une époque où la famille Forbin n'était pas encore établie en Provence ; l'ensemble a été édifié par les vicomtes de Marseille, premiers seigneurs de Solliès. De plus, les ruines existantes ne sont guère celles d'un véritable château, mais plutôt d'un simple *castrum*, consistant en une enceinte fortifiée renfermant une cour, un *fortalicium*¹⁶⁷ ou donjon formant logis seigneurial, et quelques dépendances

¹⁶⁷ Le mot latin *castrum* désigne, d'une manière générale, au Moyen Âge, tout lieu fortifié : maison, fort, bourg voire même ville, défendus par des tours et des remparts. Dans un grand *castrum*, de la taille d'un bourg ou d'une ville, le château fort qui s'y trouve est également nommé *castrum* ou *castellum*, au sens de « château ». Dans un petit *castrum*, l'élément défensif le plus puissant, de type tour ou donjon, est nommé *fortalicium* – ou *fortalitium* – terme inconnu tant du latin classique que du bas latin, et qui

pour le personnel, les animaux ou les réserves. Des fouilles ont retrouvé la trace de deux belles demeures¹⁶⁸ sises entre le *castrum* et l'église ; on ne saurait toutefois affirmer que les maisons villageoises agrégées au *castrum* eussent été ceintes de remparts.

2° Palamède, s'il acquit en premier la seigneurie de Solliès, détenait d'autres possessions plus prestigieuses qu'il devait également visiter ; par ailleurs, ses fonctions administratives l'appelaient à Aix-en-Provence ; enfin, ses maîtres, René ou Louis XI, le dépêchèrent en diverses régions pour de nombreuses missions. Il n'eut donc guère l'occasion de résider longuement à Solliès au cours de sa vie active ; en revanche, sa présence y est davantage signalée au début du XVI^e siècle, lors de sa retraite. Quant à ses descendants, ils désertèrent le *castrum* et n'occupèrent véritablement leur seigneurie qu'à partir du XVI^e siècle, après avoir fait édifier une nouvelle demeure dans la plaine de l'actuel Solliès-Pont.

La succession de Provence

Pour Jean Aicard : « Au XV^e siècle, un seigneur de Solliès, Palamède de Forbin, conseiller du roi René et de Charles III, rallia ces deux princes à son vœu ardent de voir la Provence

pourrait avoir été pris au titre d'un ouvrage de piété ayant connu de nombreuses éditions : Alphonse De Spina, *Fortalitiium [fortalicium] fidei contra fidei christianae hostes*, Strasbourg, Johannes Mentelin, non post 1471, in-2 ; Basel, Bernhard Richel, non post 1475, in-2 ; Nürnberg, Anton Koberger, vj idus octobris 1485, in-2 ; impressum Nurembergae, impensis Antonii Koberger, 1485, in-folio, caractères gothiques ; Lyon, Guillaume Balsarin, 22 mai 1487, in-2 ; etc.

¹⁶⁸ Ici on ne retiendra surtout pas la grossière erreur énoncée par Paul Maurel, dans son *Histoire de Solliès*, à la page 36 : « Le bourg portant la dénomination de *Soleriis*, au pluriel, il s'ensuit que plusieurs habitations seigneuriales devaient s'y trouver »... le latin n'ayant pas de nominatifs pluriels en *-iis* !

devenir française. C'est à lui, littéralement, que la France doit la Provence¹⁶⁹ » ; avec cette idée que le seigneur de Solliès – et donc supposé avoir résidé en ce château – aurait mûri là son projet : « Les destinées de la Provence se sont décidées à Solliès, puisque pour un Palamède, aux jours mêmes de ses repos, elles étaient le grand sujet de méditation¹⁷⁰. »... Mais les faits – réels, historiques – démentent totalement cette vision simplificatrice.

D'une manière générale, tous les rois de France ont tenté d'accroître leurs domaines, non seulement en y agréant les régions voisines, mais aussi en cherchant à s'étendre plus au loin : ils convoitèrent notamment les petits comtés de l'actuelle Provence, région alors fort disputée, notamment par les papes et la maison d'Aragon.

Déjà, en mai 1234, Louis IX épousa Marguerite de Provence, la fille aînée de Raimond-Bérenger IV, comte de Provence et de Forcalquier, qui avait quatre filles : ses trois sœurs ayant été mariées au roi de France Louis IX, au roi d'Angleterre Henri III, et au comte Richard de Cornouailles, c'est la dernière-née Béatrice (1234-1267) qui hérita en 1245 de la Provence et de Forcalquier et les apporta l'année suivante à son mari Charles (1227-1285) – fils posthume du roi de France Louis VIII mort le 8 novembre 1226 et jeune frère de Louis IX – qui avait reçu l'Anjou¹⁷¹ et le Maine en apanage : de ce jour les rois de France

¹⁶⁹ AICARD (Jean), Préface de *Forbin de Solliès*, page XIX.

¹⁷⁰ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 31, pièce n° 226, « Discours aux fêtes de Solliès-Ville », manuscrit autographe, page 3.

¹⁷¹ L'Anjou avait été repris au roi d'Angleterre par les batailles de Bouvines et de La Roche-aux-Moines en 1214 et érigé en apanage par le roi de France Louis VIII. Il avait d'abord concédé cet apanage à son fils Jean né en 1219 ; mais, à son décès prématuré en 1232, il le transféra à son dernier-né Charles.

avaient une main sur la Provence. Et pour mieux conforter cette position, par le traité de Corbeil signé en 1258 Louis IX renonça à ses droits sur le Roussillon et la Catalogne tandis que le roi Jacques I^{er} d'Aragon abandonnait en contrepartie sa suzeraineté sur la Provence et le Languedoc.

Par la suite, la Provence et Forcalquier sont toujours restés propriété des comtes – puis des ducs – d'Anjou, « cousins » du roi de France. L'alliance des familles fut à nouveau resserrée en avril 1422 quand Marie, fille de Louis II d'Anjou et sœur du roi René, épousa le roi de France Charles VII ¹⁷².

Si les souverains français portaient un tel intérêt à la Provence, c'était pour une raison essentiellement stratégique : dans leur volonté permanente de revendiquer leurs droits sur le royaume de Naples et le duché de Milan, ou bien de les reconquérir, ces souverains avaient le plus grand besoin de la Provence qui leur fournissait une base arrière idéale tant pour les troupes à pied ou à cheval que pour les armées navales, ainsi que la maîtrise des cols alpins et du littoral méditerranéen. À défaut de pouvoir posséder directement la région, ils s'assuraient que celle-ci fût aux mains d'un de leurs proches.

René I^{er} d'Anjou est né le 16 janvier 1409 à Angers, second fils de Louis II d'Anjou comte de Provence et de Yolande fille du roi d'Aragon. Si le jeune prince, issu d'un milieu très

¹⁷² Charles VII, roi de France de 1422 à 1461, descendait de Louis IX par la branche cadette des Valois, après que la branche aînée de Philippe IV le Bel n'eût pas produit de descendant « acceptable » : les trois fils de Philippe le Bel régnèrent tour-à-tour mais de façon très brève – Louis X le Hutin de 1314 à 1316, Philippe V de 1316 à 1322 et Charles IV de 1322 à 1328 – et leur sœur Isabelle ayant été mariée au roi d'Angleterre Édouard II, il fallait éviter absolument que leur fils Édouard III ne réunît la couronne de France à la sienne ! – Marie d'Anjou descendait du plus jeune frère de Louis IX, fondateur de la maison d'Anjou. Tous deux avaient donc Louis VIII comme ancêtre commun.

aristocratique, était promis aux plus belles destinées... la fortune en décida autrement !

À la mort de son père en 1417, il reçut la terre de Guise : mais les Anjou étaient partisans du Dauphin et le duc de Bedford, régent au nom du roi d'Angleterre Henri VI, confisqua leurs possessions du nord de la Loire et attribua Guise à Jean de Luxembourg, qui en prit possession en 1425.

Sa mère Yolande, qui était une nièce du cardinal-duc Louis I^{er} de Bar, dernier héritier de la famille de Bar et sans descendance, fit adopter son fils René par cet oncle. Yolande et Louis arrangèrent aussi le mariage de René avec Isabelle, fille du duc Charles II de Lorraine et seule héritière du duché. Le 20 octobre 1420 – il était âgé de onze ans – René épousa Isabelle ; il devint duc consort de Lorraine en 1431 à la mort de son beau-père. Cet apanage lui ayant été contesté par Antoine de Vaudémont, René dut défendre ses droits par les armes.

René, adopté par Jeanne II reine de Naples, hérita de son royaume à la mort de celle-ci en 1435. Mais il dut se battre, de 1438 à 1442, sans succès, contre Alphonse V d'Aragon qui ne reconnaissait pas ses droits. Il rentra en France en 1442, ne gardant du royaume perdu que le titre de roi de Jérusalem et de Sicile.

En 1453, il perdit son épouse, transmit le duché de Lorraine à son fils Jean II duc de Calabre et se remaria l'année suivante avec Jeanne de Laval. Après avoir connu déboires et trahisons, René se retira en 1472 dans son comté de Provence : il mourut à Aix le 10 juillet 1480 et fut enterré à Angers.

René n'eut pas d'enfants avec Jeanne de Laval : toute sa descendance était donc issue de son premier mariage. De ses neuf enfants, six moururent avant l'âge de vingt ans. Sa fille Marguerite épousa le roi d'Angleterre Henri VI ; les cinq enfants de

son fils Jean II moururent avant l'âge de trente ans ; quant à sa fille Yolande – qui avait épousé en 1445 son cousin Ferry II de Vaudémont mettant ainsi fin au conflit qui opposait les deux familles à propos du duché de Lorraine – elle eut six enfants.

Dans un premier testament rédigé à Aix et daté du 29 mai 1453, respectant l'ordre de primogéniture, René institua pour principal héritier son fils aîné Jean II de Lorraine et d'Anjou... qui mourut à Barcelone en 1470. Dans la même logique, il testa ensuite en faveur de son petit-fils Nicolas I^{er} de Lorraine et Anjou, fils de son aîné Jean, sans plus de chance puisque cet héritier présomptif mourut subitement le 27 juillet 1473. Ce Nicolas avait été fiancé, le 27 novembre 1461, avec sa cousine Anne de France, née au mois d'avril de la même année : la sœur Marie du roi René avait en effet épousé le roi de France Charles VII et l'aîné de ses quatorze enfants était Louis XI. Les Anjou ayant préféré s'allier par la suite au duc de Bourgogne, le mariage ne se fit pas mais il est évident que, par ce projet d'union, Louis XI manifestait déjà ses prétentions à l'héritage de René.

Trois successeurs devenaient envisageables selon les coutumes du temps : l'aîné de ses petits-fils René II de Lorraine, son neveu Charles V comte du Maine... et son neveu Louis XI.

« La loi salique n'existait pas en Provence, mais il n'y existait non plus aucune règle précise de dévolution¹⁷³ » : en privilégiant son neveu Charles fils de son jeune frère Charles IV du Maine, René adoptait les dispositions de la loi salique en vigueur à la cour de France et sa décision ne pouvait être critiquée ; en favorisant son petit-fils René, fils de sa fille Yolande et non allié à la couronne de France, il ouvrait la porte à toutes les contestations... Dans son troisième testament, daté d'Aix le

¹⁷³ LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, page 67.

22 juillet 1474, René attribua le Barrois à son petit-fils René II, déjà duc de Lorraine, né en 1451 de Yolande. L'Anjou et la Provence revinrent au mari de sa petite-fille Jeanne, également fille de Yolande : cette Jeanne, née en 1458, épousa très opportunément en 1474 son oncle Charles V d'Anjou¹⁷⁴, neveu du roi René puisque fils de son frère Charles. René, qui ne pouvait oublier qu'il était duc apanagiste d'Anjou, vassal à ce titre du roi de France, et qui n'ignorait pas que les prétentions si bien affirmées des rois de France sur la Provence finiraient immanquablement par triompher, choisit donc la voie de la sagesse... avec peut-être aussi la satisfaction d'imposer à Louis XI une nouvelle attente ! Quant à la part qu'aurait pu prendre Palamède dans la rédaction du testament de 1474 de René, il n'en existe aucune preuve : il n'était que l'un de ses conseillers et les affaires dynastiques se traitaient entre les membres de la famille et les grands seigneurs alliés.

La version officielle, colportée par la plupart des historiens, affirme que René avait choisi son neveu pour héritier car il était de santé fragile et sans descendance. Or, comme l'a rappelé récemment et fort à propos l'historien Noël Coulet dans un entretien publié le 6 août 2007 par *L'Express*, la santé fragile de Charles relève de la légende puisqu'elle n'est attestée par aucun document. Par ailleurs, ce jeune prince venant tout juste de se marier, René ne pouvait pas deviner en juillet 1474 qu'il n'aurait pas de descendance... ni qu'il mourrait le 10 décembre 1481 !

En revanche, le roi Louis XI, outré d'avoir été évincé de cette succession, annexa provisoirement l'Anjou et le Barrois. René

¹⁷⁴ Ce neveu du roi René hérita du Maine et de Guise à la mort de son père en 1472 ; il devint ensuite duc d'Anjou et comte de Provence à la mort du roi René : il est connu sous les deux noms de Charles V d'Anjou et de Charles III de Provence. Voir Annexe III, pages 218-219.

dépêcha Palamède auprès du souverain : grâce à l'habileté du négociateur, une entrevue eut lieu à Lyon en mai 1476 où les protagonistes signèrent la paix... Toutefois, à son décès en 1480, René n'avait pas modifié son testament.

Quant à Charles du Maine – qui, contesté par René II, n'avait obtenu son héritage que grâce aux interventions de Louis XI, – il « aurait promis » au roi de lui léguer la Provence : dans la réalité, il n'avait pas d'autre choix puisque la loi salique disposait que les apanages concédés par les rois de France prenaient fin en l'absence d'héritier mâle ; et, les ducs d'Anjou ayant toujours conservé la Provence, Louis XI pouvait considérer que celle-ci était intégrée de fait à leurs domaines, même si les comtes de Provence n'avaient jamais été, à ce titre, vassaux du roi de France.

172

Il ressort clairement de l'exposé de ces faits que : 1° en formant le projet de réunir la Provence à la couronne de France Louis XI ne faisait que poursuivre la politique constante de ses ancêtres et n'avait nullement besoin qu'un « conseiller » de petite noblesse provinciale fort récente sentant encore sa rotture vienne lui en suggérer l'idée ; 2° que René d'Anjou n'a rien voulu léguer – au moins directement – au roi de France avec qui il avait été en conflit à quelques reprises et dont il se défiait ; 3° que Charles du Maine n'avait pas besoin qu'on lui « suggérât » de léguer ses biens à Louis XI puisque, de toute façon, il ne pouvait pas faire autrement étant duc apanagiste sans descendance !

Ces trois certitudes minimisent singulièrement le rôle souvent prêté à Palamède de Forbin en cette affaire ! En revanche, s'il est absolument impossible de lui accorder un rôle décisionnaire, il faut toutefois convenir qu'il fut en plusieurs occasions un habile conciliateur entre Louis XI et le roi René lors de leurs

différends : mais cela était aussi dans son propre intérêt puisqu'il servait ces deux maîtres avec autant de zèle !

À la mort de Charles, le 10 décembre 1481, l'Anjou et la Provence revinrent donc au roi de France : Louis XI reçut le testament de Charles le 19 décembre 1481 alors que sa Cour résidait à Thouars. Pour autant – et contrairement à l'erreur qui a été généralement commise – la Provence N'A JAMAIS APPARTENU au domaine royal : Louis XI n'était QUE le comte de Provence, et d'une Provence qui, à cette époque, ne correspondait qu'à nos trois départements actuels des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-de-Haute-Provence : en effet, le comté d'Orange était passé en 1173 aux seigneurs des Baux ; le pape Grégoire X reçut de Philippe III le Hardi le comtat Venaissin – soit les diocèses de Carpentras et d'Avignon – en 1274 ; le pape Clément VI acheta Avignon à la reine Jeanne en juin 1348 ; et le comté de Nice fut incorporé en 1388 aux états de Savoie.

173

En remerciement de sa loyauté et de ses bons services, Louis XI nomma le 19 décembre 1481 Palamède lieutenant et gouverneur général des comtés de Provence et de Forcalquier ; il lui accorda également le governorat du Dauphiné. Une tradition – peut-être légendaire – veut qu'un jour Louis XI ait dit à Forbin : « Vous m'avez fait comte, mais moi je vous ai fait roi ! ». Pour autant, et contrairement à ce qui a été souvent affirmé, Palamède n'a jamais porté le titre de « vice-roi de Provence » – même si ses fonctions de lieutenant et gouverneur général l'invitaient à exercer un très large pouvoir, – et encore moins celui de « vice-roi de France » comme l'a affirmé très fautiveusement Paul Maurel (*Histoire de Solliès*, page 9), titre exceptionnellement accordé, et seulement à un prince de très haut lignage nommé lieutenant général du royaume. Dans ses nouvelles fonctions, le nouveau gouverneur a toujours signé

Palamedes locum tenens et n'a jamais prétendu à une autre qualité.

Le 15 janvier 1482, les états siégeant à Aix reconnurent le roi de France comte de Provence et approuvèrent un document en cinquante-trois articles, souvent nommé « Constitution provençale », proclamant l'union de la France et de la Provence « comme un principal à un autre principal ».

C'est lors de cette séance solennelle que Forbin n'aurait pas hésité à trahir son pays par une manœuvre trompeuse :

Palamède de Forbin le sentit si bien qu'il dut user d'un subterfuge déloyal pour éviter un mouvement qui eût pu être préjudiciable aux intérêts de son maître.

Lorsque le 15 janvier 1482, dans la salle d'apparat de l'antique palais des comtes de Provence, à Aix, Palamède de Forbin fit donner lecture des réquisitions des États, le secrétaire se borna à lire les six premières demandes à quoi le roi faisait droit ; par un expédient malhonnête, furent passés sous silence de nombreux articles, auxquels le roi opposait un refus et dont la lecture eût changé en cris de colère les applaudissements de l'assistance hostile, au fond, à la cause française ¹⁷⁵.

Même version chez Pierre Le Roy : les six premières demandes – le roi observera les privilèges et coutumes du pays ; les procès seront jugés définitivement en Provence ; la Justice siègera à Aix ; le roi prendra le nom de comte de Provence ; les lettres du roi ne seront exécutoires qu'après avoir été présentées ; les dignités et bénéfices de la province ne seront conférés qu'à des autochtones – « furent lues une à une par un des notaires secrétaires de l'Assemblée. Palamède répondit à chacune :

¹⁷⁵ *Je dis tout*, 16^e année, n° 798, samedi 12 juin 1920, pages 3-4.

Placet requisitio. Mais pour abrégé, il déclara alors tenir toutes les suivantes pour lues et publiées, ainsi que les réponses qu'il avait apposées de sa propre main au pied de chacune d'elles ¹⁷⁶. »

S'il n'avait pas le titre de roi, Palamède se comporta comme un véritable souverain : « En quelque lieu qu'il se trouve, il répand sur de nombreux solliciteurs les faveurs du roi : places, pensions, gratifications, privilèges, immunités fiscales... Il réchauffe ainsi partout l'enthousiasme populaire, mais d'un autre côté, tous ceux qui manifestent un trop grand attachement à l'ancienne dynastie, se voient poursuivis, emprisonnés, dépouillés de leurs fiefs et de leurs biens ¹⁷⁷. » Et, dans ces généreuses distributions, il servit d'abord sa famille et ses alliés ¹⁷⁸. « Mais les plaintes affluaient auprès du roi qui se lassa vite de ces prodigalités. Dès le 10 juin, il réclamait des comptes et fut alors convaincu de la malhonnêteté de son lieutenant général ¹⁷⁹. » Ne voulant pas brusquer les choses, Louis XI envoya Palamède hors de Provence pour diverses affaires. En avril 1483, Jean de Baudricourt le remplaça dans ses fonctions afin qu'il puisse se justifier : Baudricourt en profita pour reprendre de nombreux offices accordés à des Provençaux et les attribuer à des étrangers au comté ; il restitua des fiefs à leurs anciens possesseurs, notamment la vicomté de Martigues à Jean de Luxembourg. Aussi, lorsqu'il reprit ses fonctions en juillet, Palamède s'attacha à gouverner avec plus de sagesse et de modération !

Mort le 30 août 1483, Louis XI ne jouit guère longtemps de sa nouvelle acquisition. Son fils Charles VIII lui succéda. La

¹⁷⁶ LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, page 104.

¹⁷⁷ LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, page 107.

¹⁷⁸ Pour ces libéralités, voir LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, page, 108-109.

¹⁷⁹ LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, page 113.

régente remplaça Palamède par Aymar de Poitiers qui s'acquitta si parfaitement de sa mission que, en 1486, les états de Provence demandèrent au jeune souverain encore sous la tutelle de sa sœur l'union perpétuelle : elle fut accordée par les lettres patentes d'octobre 1486 et ratifiées localement le 9 avril 1487, précisant bien que, pour autant, la Provence n'était nullement « subalternée » au royaume de France.

En droit, la Provence restait donc indépendante et elle l'est effectivement restée jusqu'à la Révolution française : dans les faits, les souverains français bafouèrent souvent le traité en considérant ce comté comme une simple province. Les Provençaux réussirent toutefois à conserver, sinon une totale indépendance, du moins une autonomie certaine... jusqu'au décret du 11 août 1789 proclamant l'abolition des privilèges et des statuts particuliers des provinces : ce n'est que de ce jour qu'il devinrent véritablement des Français !

176

Le monument à Palamède

Comme pour Arena, Jean Aicard décida d'ériger un monument à la gloire de Palamède de Forbin. Dressé dans les ruines mêmes du château, d'une structure très simple, il consiste en deux pierres empilées gravées de trois inscriptions, historiquement très contestables :

— en haut :

PALAMEDE DE FORBIN
seigneur de Solliès
chancelier du roi RENE
conseiller de CHARLES III
INSPIRA LE TESTAMENT ROYAL

qui réunit
LA PROVENCE À LA FRANCE
en 1481

— au milieu, sous le bronze disparu :

et
par LOUIS XI
fut institué
VICE-ROI DE PROVENCE

— sur la pierre du bas :

cette effigie dressée sur les ruines
du château des Forbin
fut inaugurée
le 7 août 1920
par des fêtes solennelles
commémorant

LA RÉUNION DE LA PROVENCE À LA FRANCE

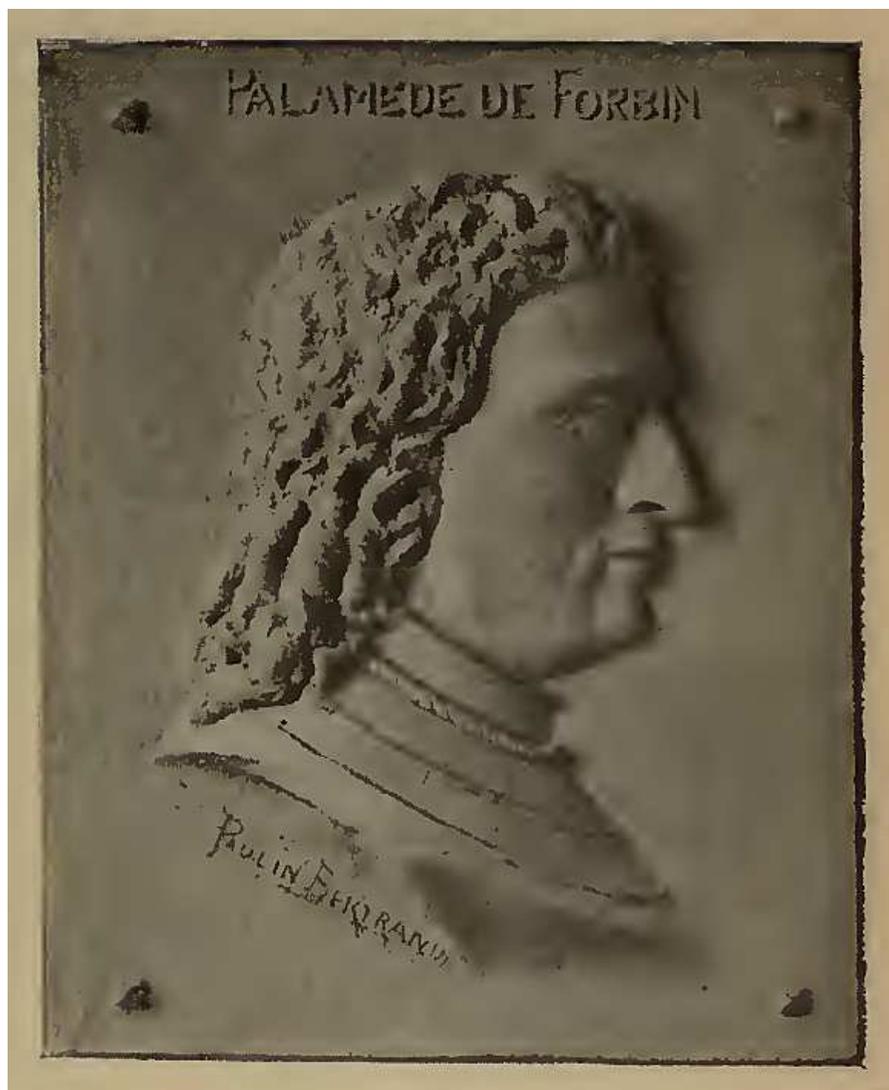
— — —
OFFERT PAR M^r JEAN AICARD
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
MAIRE DE SOLLIÈS-VILLE

177

Le bronze représentant Palamède a été emporté par l'ennemi, lors de la seconde guerre mondiale, pour être fondu.

La pièce de théâtre

Jean Aicard n'était ni un politique ni un gestionnaire. Écrivain, il résolut d'offrir à la bourgade qui l'avait nommé à sa



*Photographie de l'effigie en bronze (disparue)
du monument de Palamède de Forbin
dans les ruines de la Montjoie,
œuvre du sculpteur Paulin Bertrand.*

tête, une œuvre littéraire, en l'occurrence une pièce de théâtre. La petite cité était ancrée dans les temps anciens, par son église médiévale et les ruines d'un château dit « de Forbin », patronyme célèbre dans toute la Provence par les branches que cette famille y avait semées : c'est cette histoire locale que notre écrivain choisit de célébrer.

L'écriture de la pièce

Le matériel conservé¹⁸⁰ permet de fixer les étapes de l'écriture : bien avancée en octobre 1919, la pièce fut achevée au début du mois de décembre suivant, du moins dans sa première version en deux actes et un court épilogue.

¹⁸⁰ Le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon, dans le carton 1 S 24, conserve cinq pièces numérotées 113-117. Il y a, tout d'abord, trois manuscrits autographes, titrés « *Forbin de Solliès*, pièce en deux actes et un épilogue en vers ». Le manuscrit n° 113, petit cahier à couverture marron cartonnée et dos rouge est la première ébauche, très travaillée et ne portant aucun élément de datation. Le grand cahier à couverture cartonnée rouge et dos rouge plus clair, numéroté 114, est encore au stade de l'ébauche ; toutefois, l'écriture avance, les scènes se mettent en place et la pièce est datée à la fin : « X^{bre} 1919 » ; une didascalie précise que, pour les deux actes, la scène est à Aix en 1470 et que l'épilogue intervient en 1481 ; ce document est précédé de deux lettres de l'acteur Silvain, datées des 28 novembre et 28 décembre 1919. Enfin, le cahier manifold n° 115, où seuls les calques restent puisque le originaux ont été détachés, contient un discours de Jean Aicard, l'acte I et l'acte II, datés à la fin : « 6 décembre 1919 » ; c'est une belle mise au net qui n'a guère été corrigée ou modifiée. Ce sont probablement les originaux de ce cahier qui ont été envoyés à l'agence Compère, à Paris, qui en a réalisé une dactylographie en deux exemplaires (original n° 116 et copie carbone n° 117), titrée *Forbin de Solliès ou le Testament du roi René*. Ces deux copies ont par la suite subi diverses modifications, probablement à l'occasion d'un début de répétition et de mise en scène : la copie n° 116 a été augmentée d'un prologue manuscrit ; elle est parsemée de reprises, modifications, passages ou même scènes refaits ; elle contient enfin quelques indications pour le jeu scénique ; elle est suivie de « La France de 1920, poème », copie dactylographiée sur feuilles à en-tête du *Grimm's Park Hotel* à Hyères, trois pages plus une page manuscrite, datée à la fin « 24 avril 1920 ». Le n° 117 offre une autre copie de « La France de 1920 », manuscrit autographe, 4 pages ; ainsi qu'une préface, « Dans les ruines de

L'auteur avait déjà pris contact avec son vieil ami Eugène Silvain, qui lui répondit, fin novembre :

Mon cher Jean Aicard.

C'est d'Angers que je te répons. Je m'excuse tout d'abord de répondre si tard à ta lettre et à tes beaux projets. Il faut que *Forbin de Solliès* soit représenté au mois d'août prochain – au commencement du mois d'août – l'époque de l'année où les représentations de plein air se donnent en toute sécurité. Tu sais que j'ai inauguré toutes les scènes de ce genre [...] ; il manquait à ma gloire de créer le théâtre de Solliès-Ville ; je m'accroche à la robe de cette gloire que ta vieille amitié m'adresse aujourd'hui et c'est moi qui créerai ton bon roi René et qui inaugurerai le grand plein air de ta petite maison.

Quand ta pièce sera prête, adresse-la moi, je te prie, afin que j'apprenne mon rôle le plus tôt possible. Je pense que tes trois tableaux se passeront dans le même décor : l'unité de lieu me semble une des conditions primordiales du théâtre en plein air. Auras-tu un rôle pour Louise ? Elle en serait très heureuse et tu sais que sa taille, sa voix et pourquoi ne pas le dire, son génie tragique font merveille sous le grand velum du ciel provençal. Ceci, je t'en parle sans même lui en parler. Car il ne faudrait pas, même pour elle, changer rien à ton œuvre et à la conception de *Forbin de Solliès*.

[...].

À bientôt, mon cher et vieil ami. Portes-toi bien. Et compte toujours sur moi pour tout ce que je pourrai faire non seulement au sujet de *Lebonnard* mais de *Forbin de Solliès*.

Ma femme t'embrasse et moi aussi.

Solliès-Ville ». — Il existe encore une copie autographe de « La France de 1920 », en quatre pages, dans le carton 1 S 36, chemise n° 361, du Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon.

Silvain

Angers. 28 Nov. 1919.

Vendredi ¹⁸¹.

Silvain acceptait donc de jouer, proposait la date lui paraissant la plus favorable... et suggérait un rôle pour son épouse.

Le manuscrit mis au net, achevé le 6 décembre, fut aussitôt envoyé à l'agence parisienne Compère qui en fit une belle dactylographie. Dès qu'il l'eut en mains, Silvain manifesta son enthousiasme :

Asnières. Lundi. 28 X^{bre} 1919.

Mon cher ami.

Si tu savais tout ce que j'ai à faire, avec le surmenage parisien et nos séances de fin d'année !

N'importe, mon impression a été si vive, en lisant d'un trait, ta pièce dès que je l'ai reçue, j'en ai ressenti une telle joie et une si sincère admiration que j'aurais dû sauter sur mon téléphone pour te crier tout cela par dépêche. Mais les demoiselles du téléphone font tant de façons pour vous répondre que ce que j'ai de mieux à faire, c'est de te dire tout simplement, quoique un peu tardivement pour ton impatience, que *Forbin de Solliès* est une œuvre magnifique ; c'est le digne couronnement de ton œuvre. C'est un hymne à la Provence qui vous empoigne par sa sincérité. Le bon roi René m'a séduit, je sens que je le jouerai bien, que mes défauts y deviendront des qualités. Je n'ai plus qu'à le savoir par cœur et je commence à l'apprendre : ma

¹⁸¹ Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 24, manuscrit n° 114 *Forbin de Solliès*, lettre manuscrite autographe, 2 pages, de Silvain à Jean Aicard, écrite d'Angers le vendredi 28 novembre 1919 et aussitôt expédiée puisque le timbre postal apposé sur l'enveloppe porte « Paris, gare S^T Lazare, 29 XII 1919 ».

vieille mémoire est toujours bonne quoique moins rapide. Mais comme c'est au mois d'août que la représentation de *Forbin de Solliès* sera donnée dans ta ville, monsieur le maire, j'ai le temps d'apprendre mon rôle et de monter la pièce.

[...]. Quant à l'épilogue, que Louise se fera une joie de clamer jusqu'à la mer et jusqu'au ciel bleu, sous le costume de la France de 1920, ce sont d'admirables vers qu'elle te remercie d'avoir bien voulu écrire et même calligraphier pour elle.

[...] ¹⁸².

Sa pièce ne comportant pas de rôle féminin d'importance, Jean Aicard la compléta, à l'intention de M^{me} Silvain, d'un court prologue dit par *le Génie de l'Histoire* et d'un grand monologue final mettant en scène *la France de 1920*.

Dans la version finale, qui paraît avoir été arrêtée en avril 1920 ¹⁸³, la pièce, désormais titrée *Forbin de Solliès ou Le Testament du roi René*, comprend donc :

— un petit prologue : la scène se passe en 1920 ; trois notes de clairon de la *Sonnerie aux morts* retentissent et *le Génie de l'Histoire* (Louise Silvain) fait resurgir les siècles passés.

— les actes I et II, qui se déroulent en 1479 dans un coin du jardin du roi René à Aix, mettent en scène un René vieux et accablé de soucis ; Forbin ne sait que lui seriner de donner sa Provence à Louis XI, mais le roi en décide autrement ; une idylle entre une paysanne et un beau berger arrive à propos pour mettre une touche humaine à cette discussion de grands

¹⁸² Archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 24, manuscrit n° 114 *Forbin de Solliès*, lettre manuscrite autographe, 3 pages, de Silvain à Jean Aicard, écrite d'Asnières le lundi 28 décembre 1919.

¹⁸³ Jean Aicard donna la première lecture de sa pièce le jeudi 29 avril (voir *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14407, mercredi 5 mai 1920, page 2, colonnes 5-6, « Les fêtes de Solliès-Ville ». *Le Figaro*, 66^e année, 3^e série, n° 128, jeudi 6 mai 1920, page 3, colonne 5, « Courrier des théâtres »).

seigneurs. Dans le programme distribué aux spectateurs, l'acte I est intitulé « Les prétendants » et l'acte II « Le choix du bon roi René » — titres non repris dans l'édition.

— un double épilogue : tout d'abord, dans une sorte d'apothéose qui se situe en 1481, Forbin remet au roi Louis XI le testament de Charles III qui lui offre la Provence ; puis *la France de 1920* (Louise Silvain), qui a retrouvé sa grandeur avec l'Alsace et la Lorraine reconquises, chante la gloire de Solliès, d'Arena et de Palamède ; elle appelle la paix universelle entre tous les états réunis sous le sceptre du Droit, sous le regard de Jeanne « dont la pitié seule armait l'âme et le bras ».

Dès le 17 janvier 1920, Flammarion informa Jean Aicard qu'il acceptait de publier la pièce et lui demanda le texte. Sur la lettre reçue, l'auteur a écrit : « Envoyé manuscrit le 20 janvier » ¹⁸⁴.

La création

Silvain recruta d'abord les interprètes des principaux rôles dans les troupes de différents théâtres parisiens :

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs les noms des artistes qui interpréteront les principaux rôles dans *Forbin de Solliès* ou *Le Testament du Roi René*, la pièce historique, en vers, en un prologue, deux actes et un épilogue, par M. Jean Aicard, de l'Académie française, qui sera créée à Solliès-Ville, devant les ruines du château des Forbin, sur la terrasse de la Mont-Joie, le 7 août prochain :

¹⁸⁴ Voir cette pièce dans le Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon, carton 1 S 64, dossier n° 135. À cette date, Jean Aicard ne put envoyer à Flammarion que la pièce elle-même, le prologue et l'épilogue récités par M^{me} Silvain n'ayant pas encore été écrits. Dans une autre lettre de ce même dossier, en date du 18 mars, Flammarion accuse réception de la préface et de la photographie de Palamède.

MM. Silvain, doyen de la Comédie-Française : le Roi René de Provence et le Roi Louis XI ; Maxime-Lery, du Théâtre National de l'Odéon : Charles III d'Anjou ; Chambreuil, du Théâtre National de l'Odéon : Forbin de Solliès ; Pierre Daltour, du Théâtre National de l'Odéon : Marius, jeune berger ; Léonce Targue, du Théâtre de la Porte St-Martin : le Duc René de Lorraine ; Derigoult, du Théâtre National de l'Odéon : Le Grand Sénéchal de Provence ; Pachaud, de la Porte St-Martin : Le Messager, l'Évêque.

Mmes Louise Silvain, sociétaire de la Comédie-Française : La Muse de l'Histoire et la France de 1920 ; Marguerite Guereau, du Théâtre National de l'Odéon : une jeune Paysanne¹⁸⁵.

Puis il obtint de l'administrateur de la Comédie-Française, M. Émile Fabre, le prêt de quelques sociétaires et, pour faciliter les répétitions, recruta finalement tous les principaux rôles parmi ses camarades de la maison de Molière. Toutefois, contrairement à ce qui a été trop souvent affirmé avec une grande approximation, ce n'est pas « la Comédie-Française » qui est venue à Solliès-Ville créer la pièce de Jean Aicard : ce ne sont que quelques acteurs, appartenant effectivement à la grande maison mais venus chacun à titre personnel, qui ont tenu les principaux rôles. Il convient de rappeler que la pièce *Forbin de Solliès* n'a jamais été soumise au comité de lecture du Français et n'a jamais été inscrite à son répertoire.

Silvain, pourtant fort absorbé par ses activités parisiennes, régit entièrement le recrutement de la troupe et la mise en scène du texte de Jean Aicard. Le secrétaire du Comité des Quatre-Solliès lui écrivit le 27 mai « pour 1^o minuter la repré-

¹⁸⁵ *Le Petit Var*, 41^e année, n^o 14452, samedi 19 juin 1920, page 2, colonne 1, « Les fêtes de Solliès-Ville ».

sentation. 2^o être fixé sur les rôles. 3^o connaître la dépense pour la troupe¹⁸⁶ ».

La composition de la nouvelle troupe fut annoncée au début du mois de juillet :

MM. Silvain, doyen de la Comédie Française, le roi René et Louis XI ; Gerbault, Palamède de Forbin ; Roger Gaillard, Charles d'Anjou ; Alcover, René de Lorraine ; Ravet, le grand sénéchal de Provence ; Frenay, Marius, jeune berger ; M^{me} Louise Silvain, La muse de l'Histoire, la France de 1920 ; Mlle Nizan, Jeanne, jeune paysanne.

M. Rigoult qui vient d'obtenir le premier prix de comédie et de drame du Conservatoire, pénétré de la haute portée de la représentation de Solliès a bien voulu accepter de tenir le rôle épisodique du Messager, qui vient annoncer la défaite et la mort de Charles le Téméraire¹⁸⁷.

Après quelques ultimes changements, la troupe se trouva finalement composée, pour les principaux rôles, de : Eugène Silvain, *le roi René, le roi Louis XI* ; Paul Gerbault, *Palamède de Forbin* ; Jacques Guilhène, *Charles d'Anjou* ; Pierre Alcover, *René de Lorraine* ; Louis Ravet, *le grand sénéchal* ; Pierre Frenay, *le berger Marius* ; Fernand Fabre, *le messager* ; Louise Silvain, *le Génie de l'Histoire, la France de 1920* ; Élisabeth Nizan, *la jeune paysanne Jeanne*¹⁸⁸. Les acteurs arrivèrent à Solliès-Ville le mercredi 4 août et se mirent aussitôt à répéter sur le théâtre de plein air.

¹⁸⁶ *Cahier du Comité des Quatre-Solliès*, « Correspondance. Mai. 27 ».

¹⁸⁷ *Le Petit Var*, 41^e année, n^o 14473, samedi 10 juillet 1920, page 1, colonne 6, « Les fêtes commémoratives de Solliès-Ville. La distribution des rôles ».

¹⁸⁸ L'édition d'Ernest Flammarion cite, parmi les acteurs de la création, Roger Gaillard (*Palamède de Forbin*) et De Rigoult (*le messager*) : elle n'a donc pas été mise à jour des ultimes changements intervenus dans la troupe.

La querelle

Dès le début du mois de juin les félibres toulonnais de l'*Escolo de la Targo* ouvrirent les hostilités, débutant ainsi une polémique qui mobilisa la presse locale et régionale durant plusieurs semaines : le seul *Petit Var*, le journal de la localité, consacra à l'affaire douze grands articles publiés à la une¹⁸⁹ !

En ce premier semestre 1920, *Le Petit Var* traitait surtout de la mauvaise volonté de l'Allemagne à remplir les conditions du traité de Versailles signé le 28 juin 1919. Quelques événements de la vie française retinrent l'attention des chroniqueurs : la venue de Clemenceau dans le Var début janvier, les élections sénatoriales, l'élection du président de la République à la mi-janvier et la constitution du ministère, la grève des cheminots en fin février et début mars, la fin du procès Caillaux condamné en février. Les grandes grèves nationales orchestrées par la CGT occupèrent la première quinzaine de mai, relayées par l'épisode cocasse du président de la république Paul Deschanel tombé d'un train en marche. Le plus grand événement local de l'année fut incontestablement la représentation de *Forbin de Solliès* sur le théâtre de la Montjoie, non seulement parce qu'il s'agissait d'une création offerte par des acteurs de la Comédie-Française, mais aussi – et surtout ! – en raison de la polémique soulevée par les félibres toulonnais, qui faillit éclipser l'intérêt même de la création !

¹⁸⁹ Voir les livraisons des mardi 8 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1 ; mercredi 9 juin 1920, page 1 colonnes 5-6 ; jeudi 10 juin 1920, page 1 colonnes 5-6 ; vendredi 11 juin 1920, page 1 colonnes 5-6 et page 2 colonne 1 ; samedi 12 juin 1920, page 1 colonnes 5-6 et page 2 colonne 1 ; dimanche 13 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1 ; lundi 14 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1 ; mercredi 16 juin 1920, page 1 colonne 5 ; jeudi 17 juin 1920, page 1 colonne 1 ; samedi 19 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1 ; lundi 21 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1 ; vendredi 16 juillet 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1.

Jean Aicard, qui connaissait bien le monde félibréen avec lequel il avait eu déjà des rapports difficiles, ne pouvait ignorer que l'initiative de glorifier Forbin allait dresser contre lui, dans un élan unanime, toute la gent mistralienne. Les félibres n'étaient pas contre l'idée de célébrer le rattachement de la Provence à la couronne de France : dans son discours de la Sainte-Estelle prononcé dans le parc de Sceaux, en région parisienne, le 25 mai 1884, Frédéric Mistral rappela la décision des états généraux de Provence, réunis à Aix quatre siècles plus tôt, de rejoindre le royaume de France ; *e en memòri d'acò bèu, nous àutri li felibre, sian vengu, trefouli, faire fèsto à Paris, emé nosto jouvènço, emé noste soulèu, emé nòsti cansoun e noste tambourin*¹⁹⁰.

Et l'Académie française honora particulièrement cette démarche :

Il y a quelques jours, on a célébré à Sceaux le quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France. Ce grand événement national s'est accompli, il y a quatre siècles dans des circonstances particulièrement émouvantes. Nos autres provinces, la Bretagne, la Normandie, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, ont été ou conquises, ou acquises à prix d'argent, ou cédées par traité ou obtenues par mariage. Seule, la Provence est venue à nous librement, de son propre choix ! Il y a quatre siècles, après l'extinction de ses dynasties royales, elle s'est offerte à la France spontanément, par amour ; elle a contracté avec la France un mariage d'inclination.

Hé bien, c'est pour renouveler cette alliance, au nom de la Provence actuelle, que Mistral est venu à Paris !

¹⁹⁰ Ce discours a été publié dans l'*Armana prouvençau*, année 1885, pages 33-34 : « et en mémoire de cela, nous autres les félibres, nous sommes venus nous réjouir, faire fête à Paris, avec nos jeunes gens, avec notre soleil, avec nos chansons et notre tambourin ».

En réponse à d'injustes reproches de séparatisme, il a raconté éloquemment et scellé solennellement ce vieux pacte de famille ; il a célébré dans ses deux langues l'union de ses deux mères, et montré comment l'on peut aimer d'un même cœur, la petite patrie et la grande. Votre Commission a pensé que l'Académie aurait bonne grâce à signer, elle aussi, à ce contrat de mariage, en honorant dans Mistral le plus illustre fils de cette province, si noblement acquise et non perdue¹⁹¹.

De nouveau en 1887 les félibres participèrent en corps aux grandes fêtes du quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France organisées par la ville d'Aix du samedi 25 juin au dimanche 3 juillet, et certains y parlèrent même au nom du Félibrige ; le Marseillais Auguste Marin, notamment, fut très applaudi lorsqu'il acheva son discours par : *Meidamo, Messiés, s'eimas la Franço coumo l'eiman, se la voulès grando e independènto, unido e libro ; se sias digne de la garda coumo lei lien gardon la plano ounte an escoundu sa cadelado, es en l'ounour de la Franço, e pèr sa glòri, qu'emé lei felibre cridarés : Vivo Prouvènço !*¹⁹². Cependant, dans toutes ces festivités, les Provençaux avaient bien garde de distinguer la décision de leur assemblée représentative de se donner librement à la France d'égal à égal et la trahison de Forbin oublieux des droits

¹⁹¹ Académie française, séance privée du mardi 3 juin 1884, rapport fait par Ernest Legouvé pour le prix Vitet, cité d'après l'*Armana prouvençau*, année 1885, pages 56-58. Le prix Vitet 1884, d'un montant de six mille deux cent cinquante francs, fut décerné conjointement à Frédéric Mistral pour Nerto et à Gustave Droz, chacun pour moitié.

¹⁹² *Armana prouvençau*, 1888, page 11, « Crounico felibrenco », V : « Mesdames, Messieurs, si vous aimez la France comme nous l'aimons, si vous la voulez grande et indépendante, unie et libre ; si vous êtes dignes de la garder comme les lions gardent la plaine où ils ont caché leurs petits, c'est en l'honneur de la France, et pour sa gloire, qu'avec les félibres vous crierez : Vive la Provence ! »

légitimes de sa province : c'est ainsi que la grande cavalcade historique des fêtes d'Aix réserva une place non au seigneur de Solliès conseiller du roi René mais à « l'annexionniste Palamède de Forbin¹⁹³ » ! Autre élément jouant en sa défaveur, ce pauvre Forbin était fort desservi par son patronyme puisque, dans la langue provençale, le substantif masculin *fourband* signifie « forban », l'adjectif et substantif *fourbe* « fourbe, dissimulé, rusé », et le substantif masculin *fourbo*, « fourbe, tromperie basse »¹⁹⁴ !

C'est donc à la une du *Petit Var* que les félibres toulonnais confièrent leur trouble. Le quotidien toulonnais appréciait beaucoup l'écrivain varois. Mais il s'intéressait tout autant à la Provence : rubriques en langue locale, publicité pour les manifestations provençales, articles sur la culture régionale, chronique de l'*Escolo de la Targo*, du groupe Mistral, des tambourinaires de Mireille, etc. Les milieux provençaux réunissaient une élite intellectuelle active et ils avaient donc un accès facile à la presse ; des félibres comme le médecin général Fontan ou Antoine Esclangon étaient des personnalités de la ville, des acteurs de la vie culturelle. C'est pourquoi, dans la querelle entre les félibres et Jean Aicard, le journal s'attachait à exposer les positions des deux camps de la manière la plus équitable.

Le différend fut porté sur la place publique le 8 juin 1920 :

Nous avons eu l'occasion, à diverses reprises, de parler des fêtes organisées à Solliès-Ville sur l'initiative de notre éminent

¹⁹³ *Le Mémorial d'Aix*, 50^e année, n° 25, dimanche 19 juin 1887, page 2, colonnes 2-3, « Communications et avis divers. Fêtes aixoises ».

¹⁹⁴ MISTRAL (Frédéric), *Lou Tresor dóu Felibrige*, volume I, page 1163, colonnes 2-3.

concitoyen, M. Jean Aicard, de l'Académie Française, pour célébrer la mémoire de Palamède de Forbin, artisan de la réunion de la Provence à la France : nous recevons aujourd'hui la protestation que l'on va lire et que nous croyons de notre devoir de reproduire. Elle traduit les sentiments de Provençaux ardents, de régionalistes convaincus, à l'ardeur et à la conviction de qui il convient de rendre hommage ; ils soulèvent avec la question historique, une question de patriotisme et de sentiment très respectables et font des réserves touchant la façon dont s'est réalisée l'union, comme sur la personnalité de Palamède de Forbin.

Espérons que ces réserves faites et la vérité historique établie, les fêtes de Solliès-Ville se déroulent dans ce cadre admirable avec tout l'éclat que leur souhaitent Jean Aicard, et tous ceux qui aiment la France et la Provence.

« L'Escolo Félibrenco de La Targo », fidèle gardienne de la Doctrine Mistralienne, s'est émue de l'injustifiable glorification

que l'on prétend faire du personnage déloyal que fut le sieur Palamède de Forbin, seigneur de Solliès.

Au sujet des fêtes que l'on projette et auxquelles trop de gens croient encore que les félibres s'associent, « l'Escolo de La Targo » considère qu'il est de son devoir de faire, sans acrimonie comme sans jactance, la déclaration suivante :

« Les Félibres de l'Escolo de la Targo » nient d'abord que ces fêtes aient — au moins dans leur principe — un caractère réellement provençal ; mais ils font remarquer, au contraire, que de telles manifestations blessent le véritable sentiment provençal puisqu'elles exaltent et glorifient l'acte qui fut le plus fatal à notre race et à son naturel développement.

Le Félibrige — et pas une parole du grand Frédéric Mistral ne cesse de le proclamer — le Félibrige a précisément été fondé pour réagir contre 600 ans de centralisation abusive, de politique parisienne, d'absorption et d'effacement, pour réclamer nos droits naturels à défaut des droits historiques que la viola-

Solliès-Ville, terrasse de la Montjoie sur laquelle fut installé le théâtre en plein air.



tion du libre pacte d'union avec la France a enlevé, au cours des siècles, à la Provence et au Midi tout entier.

Certes, il serait absurde de s'élever contre l'unité nationale réalisée lentement par la gloire et le malheur en commun partagés. Il fallait que la vieille Gaule devînt la France moderne ; seulement les Méridionaux eussent préféré que cela se fit plus cordialement et désiré que la fusion n'allât pas au-delà de l'État fédératif.

Il n'en est pas moins vrai que cette unité s'est faite un peu trop au détriment des provinces unies et au mépris des franchises municipales immémoriales d'un peuple aucunement subalterné. Il n'en est pas moins vrai qu'il est bon, en ce qui regarde la Provence, de se souvenir que le marché conclu par l'intrigant Palamède de Forbin et l'ambitieux Louis XI pour la réunion des couronnes de France et de Provence, ne fut confirmé par les États Généraux de Provence qu'en 1486, après dissentiments et insurrection ; et que notre patrie s'annexa librement à la France, *non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal*, selon les termes mêmes du pacte d'Union qui garantissait aux Provençaux le *maintien de leurs privilèges, franchises, libertés, conventions, lois, coutumes, droits, statuts, police et manière de vivre*.

Si nous sommes demeurés fidèles sujets, le pacte n'a jamais été observé, on peut bien le dire sans rancune.

Enfin il importe, au seul point de vue local, de rappeler aussi que la famille de Forbin fut honnie et détestée par nos ancêtres. Les habitants de Solliès eurent particulièrement à s'en plaindre et manifestèrent presque sans répit leur antipathie à ces seigneurs qui divisèrent leur communauté pour mieux la ruiner. Les archives fort édifiantes montrent ce que furent pendant 400 ans ce long conflit et les procès sans cesse renaissants entre les bourgeois de Solliès et les seigneurs de Forbin.

Il est donc au moins étrange qu'on veuille aujourd'hui nous offrir Palamède de Forbin en admiration et qu'on veuille auréoler son nom dans l'antique cité même de Solliès. Il est tout au moins regrettable que les Provençaux notoires qui organisent ces fêtes n'aient pas su trouver un autre anniversaire et une autre figure pour glorifier la Provence.

Et on ne s'étonnera pas que les félibres fassent entendre ici une patriotique protestation en même temps qu'une brève déclaration de principe pour éviter toute confusion.

Ont signé : Esclangon Antoine, *cabiscou* ; Reynier Pierre, *secretari* ; Brunel F., *clavaire* ; Fontan Pierre et Léon Spariat, *majourau dou Félibrige* et les *maintenèire* : Davé, Vinson, Coulomb, Joseph Mange, Vêrane, Troin Ph., docteur Jaubert A., Victor Boyer, demoiselle Destéfanis, André Boyer, J. Bernard, L. Gassier ¹⁹⁵.

Dans la réalité, des oppositions étaient déjà apparues, comme le révèle le toujours très informé *Je dis tout* :

Les poètes voient les grands événements de l'Histoire autrement que ne les considèrent les historiens. Et de quoi leur servirait d'être poètes, de chevaucher Pégase et de recevoir l'inspiration des Dieux, s'il leur fallait s'aller abreuver aux sources ingrates et poussiéreuses des archives ?

Nous savions de longue date en quelle mésestime les Provençaux tinrent toujours le grand Palamède de Forbin, et nous vinrent de sérieuses appréhensions lorsque le maire-poète de

¹⁹⁵ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14441, mardi 8 juin 1920, page 1 colonne 6 et page 2 colonne 1, « À propos des Fêtes de Solliès-Ville. Une Déclaration des Félibres de l'Escolo de la Targo ». — Le brouillon de cette déclaration se trouve aux archives de l'Escolo de la Targo, dossier « Palamède de Forbin » ; il mentionne plus précisément, parmi les signataires : Troin Philippe, D^r Jaubert André.

Solliès-Ville voulut glorifier l'ancien gouverneur de la Provence. Bientôt, dans les milieux provençalisans de Toulon, Marseille et Aix, parmi les félibres de toutes écoles, l'orage gronda à l'annonce de ces fêtes. Une première escarmouche se produisit au sein d'une société savante de Marseille, puis au cours de la dernière réunion de l'Académie du Var où M. Jean Aicard tient un fauteuil, M. Parès, l'érudite archiviste municipal, en discuta avec M. le général Castaing [...] ¹⁹⁶.

La consultation des historiens ne permit pas de départager les deux camps ¹⁹⁷. En revanche, il est un fait attesté par tous, c'est que les habitants de la seigneurie de Soliers auraient préféré être administrés directement par le domaine comtal ou royal plutôt que d'être « vendus » à divers propriétaires. Mais l'impécuniosité chronique de leurs maîtres, notamment en raison des fortunes dépensées à faire valoir leurs droits sur Naples, Milan ou la Sicile, les contraignit chroniquement à se défaire de certaines de leurs possessions. Les habitants de Soliers, pour mieux affirmer leur indépendance, obligèrent leurs seigneurs successifs à reconnaître et maintenir leurs statuts, privilèges et libertés, et les accablèrent de procès incessants au moindre manquement.

¹⁹⁶ *Je dis tout*, 16^e année, n° 798, samedi 12 juin 1920, page 1, colonnes 1-2, page 2, colonnes 1-2, et page 4, colonne 1, long article « À propos des fêtes de Solliès-Ville. Les félibres contre Palamède de Forbin ». Pour l'académie du Var, voir le *Bulletin de l'académie du Var*, LXXXVIII^e année, 1920, page 18 : « *Séance publique du 6 Mai*. — M. Jean Aicard expose son projet d'organiser à Solliès des fêtes commémorant le rattachement de la Provence à la France ; il lit un fragment de sa pièce : *Forbin de Solliès*. »

¹⁹⁷ Les protagonistes citèrent à l'envi Octave Teissier et son article « La famille de Forbin et les bourgeois de Solliès » (*Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, VI, 1886-1887) ou l'abbé Gustave Arnaud d'Agnel, *La politique des rois de France en Provence*.

Dès le début de l'affrontement, le capoulié du Félibrige, Joseph Fallen ¹⁹⁸, cinquième successeur de Frédéric Mistral, invita le président de l'*Escolo de la Targo* à la plus grande prudence, de manière à ne pas faire renaître les accusations de séparatisme qui avaient pu être dirigées contre les fondateurs du Félibrige ¹⁹⁹. Mais le mécontentement était trop fort chez les félibres, comme en témoigne cet extrait d'une lettre de Pierre Grisolle, licencié en droit, notaire à Cuers :

Moun brave ami,

Vèni de legi la proutestacion dei felibre de l'Escolo de la Targo contro lei Fourbinaire et lei couiounas que badon davans Jan l'Iòu e voualon nous mastrouia lei verai de l'istòri.

¹⁹⁸ Joseph Fallen est né à Aubagne le 3 mars 1863. Après des études de médecine à Paris, il exerça son art dans sa ville natale où il est mort en 1934. Il fut également un poète et écrivain provençal fécond : *La Neissènço dou Crist, dramo bibli en cinq ate, sèt tablèu en vers prouvençau, dialèite marsihés*, Marseille, P. Ruat, 1901, in-8°, 108 pages, musique de Marius Arnaud. *La Fauto d'un paire, dramo en un ate en vers*, Marseille, librairie Paul Ruat, 1905, in-8°, 47 pages, musique notée. *Lei Boufigo de Moussu lou maire, coumèdi en un ate*, Marseille, Paul Ruat, 1906, in-16, 61 pages. *Lou Ceramista Louis Sicard*, Avignoun, F. Seguin, 1912, in-8°, 16 pages. *L'Arbiho, coumèdi en un ate, emé cant*, Avignon, Joseph Roumanille, 1920, in-8°, 80 pages. *L'Eiretiero de la rèino Jano, dramo istourique en cinq ate en vers*, Avignon, Joseph Roumanille, 1922, in-16, 265 pages, texte provençal avec la traduction française en regard. *La Santo-Baumo, pouèmo prouvençau en dès cant emé proulogue e epilogue*, Marseille, A. Tacussel, 1928, in-8°, 395 pages, avec la traduction française. *Raconte e sourneto. Glèna dino lou campas. Cascaraletto*, Marseille, A. Tacussel, 1930, in-8°, 356 pages. — *Grammaire provençale, phonologie, morphologie*, Aix-en-Provence, imprimerie E. Fourcine, 1938, grand in-8°, 488 pages.

Majoral du Félibrige en 1902, *cabiscol* de l'*Escolo de la Mar* de 1910 à 1920, il fut *capoulié* du Félibrige de 1919 à 1922.

¹⁹⁹ Toulon, *Escolo de la Targo*, archives, dossier « Palamède de Forbin », lettre manuscrite autographe écrite d'Aubagne le 9 juin 1920 par le *capoulié* Joseph Fallen au *cabiscòu* toulonnais Antoine Esclangon : [...] *e moun avis es qu'avèn pas de besoun de faire renaisse li vièi poulemico, lis anciànis acusacioun de separatisme que li felibre primadié aguèron tant*

Ah ! moun brave ami, tu emai lei autre, m'avès fa plesi ! Vaqui coumo si poudo, tron de sort ! L'i a proun tèms que lou conse de D'aut de Villo nous enfétavo dins lei journau eme seis article sus lou "Grand Palamède", eme sa terrasso de la Mounjoio (qu'acò es un mot qu'eu saupra jamai ço que vòu dire), eme soun generau Castaing que vai tira de plan ; bando d'arlèri e de badaire !

Ero tems enfin qu'uno vouas se faguesse entendre e diguesse 'n toutei quauquei mot de verita ²⁰⁰.

Le conseil de municipal de Solliès-Ville, réuni le 9 juin sous la présidence de Jean Aicard, confessa qu'il ignorait toute l'histoire de Forbin et conclut son compte rendu par une déclaration tentant de réécrire une Histoire plusieurs fois centenaire : « Est et doit rester aboli dans la mémoire des Solliésins, au sujet de Palamède, tout autre souvenir que celui de la gloire acquise à ce grand homme par sa pacifique et triomphante politique ²⁰¹ » !

de peno de se n'en despegouli, « et mon avis est que nous n'avons pas besoin de faire renaître les vieilles polémiques, les anciennes accusations de séparatisme dont les félibres fondateurs eurent tant de peine à se défaire ».

²⁰⁰ Toulon, *Escolo de la Targo*, archives, dossier « Palamède de Forbin », extrait d'une lettre dactylographiée écrite de Cuers le 9 juin 1920 : « Mon bon ami, je viens de lire la protestation des félibres de l'*Escolo de la Targo* contre les *Fourbinaires* et les couillonnes ébahis devant Jean l'Œuf et qui veulent nous embrouiller le vrai de l'histoire. Ah ! mon bon ami, toi et les autres m'avez fait plaisir ! Voici comment faire, coquin de sort ! Il y a long temps que le maire de Solliès-Ville nous importune dans les journaux avec ses articles sur le "Grand Palamède", avec sa terrasse de la Montjoie (que c'est un mot que je ne saurai jamais ce qu'il veut dire), avec son général Castaing qui va élaborer un plan ; bande de fanfarons et de naïfs ! Il était temps enfin qu'une voix se fasse entendre et dise à tous quelques mots de vérité. »

Grisolle est impardonnable de ne pas connaître le sens du mot « montjoie » puisque celui-ci se trouve dans *Lou Tresor dóu Felibrige*, sous l'orthographe *mount-joio*.

²⁰¹ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14443, jeudi 10 juin 1920, page 1, colonnes 5-6, « Le Conseil Municipal de Solliès-Ville répond à la Protestation des

Je ne prendrai pas parti dans la querelle qui opposa les hagiographes et les contempteurs de Palamède. J'observerai seulement qu'il fut destitué par le successeur de Louis XI en raison des nombreuses plaintes qui s'étaient amassées contre lui dans ses fonctions de gouverneur de Provence : Palamède était plus pressé de complaire au roi de France que de préserver l'indépendance de la province ; et il favorisa davantage les siens que ses compatriotes ! Par ailleurs, la version aicardienne, délicieusement romantique, d'un Forbin mûrissant son projet dans son château de Solliès et l'imposant ensuite au roi René, est totalement démentie par la connaissance que nous avons aujourd'hui des faits historiques. Pour le reste, c'est l'Histoire qui jugera !

*

Une petite incohérence – qui a probablement échappé à notre écrivain – mérite d'être signalée, ne serait-ce qu'à titre humoristique : la France provinciale de 1920 souffrait de l'extrême centralisme parisien et, notamment en matière artistique, le concept qui faisait alors florès était celui de « décentralisation ²⁰² ». Jean Aicard – quoique républicain convaincu et, à ce titre, suspect potentiel de jacobinisme – en était pourtant un fervent adepte, ainsi d'ailleurs que son principal interprète Eugène Silvain : « Notre illustre compatriote Jean Aicard, de l'Académie Française, a voulu faire œuvre de décentralisation. Sa pièce "Forbin de Solliès" ou le "Testament du roi René",

Félibres par une amusante... galégeade. M. Jean Aicard, maire, présidait la séance ».

²⁰² Voir *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14480, samedi 17 juillet 1920, page 1, colonne 6, « Les prochaines fêtes de Solliès-Ville. Décentralisons ! ».

déjà célèbre, grâce à l'heureux choc des contradictions, sera créée à Solliès-Ville le 7 août prochain ²⁰³. »

Cet essai de décentralisation rallia donc de nombreux suffrages dans la région et seul un correspondant de l'*Escolo de la Targo*, plus avisé que tout le monde, souligna l'inconvenance du projet, eu égard à la politique de Forbin : « N'avez-vous point lu que le comité de Solliès dit de la pièce d'Aicard qu'elle est une œuvre de *décentralisation*. Ce mot accolé à Palamède !! Grammaticalement, disait P.-L. Courier, cela s'accorde... comme honnête larron, vertueux coquin, spirituel imbécile ²⁰⁴ ! »

²⁰³ *Le Petit Var*, 41^e année, n° 14472, vendredi 9 juillet 1920, page 1, colonne 5, « Les fêtes de Solliès-Ville. La pièce de théâtre ».

²⁰⁴ Toulon, *Escolo de la Targo*, archives, dossier « Palamède de Forbin », lettre écrite au dos de deux cartes postales, datée « Hyères 2 juillet 1920 », signée : Paul Suriet.

ÉPILOGUE-BILAN

La dernière œuvre publiée par Jean Aicard, malgré un succès local et populaire certain, n'a pas couronné sa carrière littéraire d'une apothéose triomphante.

Il faut convenir que notre écrivain n'a pas joui, pour la conception de son œuvre, de la liberté voulue et a dû tenir compte de contraintes qui l'ont dirigé dans une voie scabreuse et ont entravé son inspiration.

1. Solliès-Ville ne pouvait apporter, par son histoire, que Palamède et le « château des Forbin »... Jean Aicard en fit donc une pièce de théâtre, mais tant en raison du sujet choisi que de ses conceptions historiques, il s'est définitivement aliéné les Félibres et s'est mis en délicatesse avec tous les Provençaux qui en étaient intellectuellement proches : il a perdu ainsi tout ce public lettré qui a boycotté les fêtes ²⁰⁵ et il a ruiné une partie du crédit et du prestige qu'il s'était acquis dans son pays natal. Or, notre écrivain ne pouvait ignorer que le sujet était « sensible » chez les félibres puisqu'il avait de très bons amis dans ce milieu, tel, par exemple, le docteur Fontan à Toulon. Et l'attitude désinvolte du conseil municipal de Solliès-Ville leur a paru une provocation, surtout quand il a « ordonné » que l'on ne se souvienne que du « bon côté » de Palamède !

²⁰⁵ L'académie du Var, notamment, brilla par son absence. Elle n'y participa pas en corps et seuls le général Castaing, l'architecte François Roustan, le docteur Jules Regnault, Frédéric Dollieule et le docteur Fontan ont été cités comme y ayant participé : les historiens, les félibres et les Provençaux de souche de l'académie ne partageaient pas la vision de leur collègue !

2. Le comité des Quatre-Solliès a sous-estimé la réclamation des félibres : le patronage du président de la république, la présence d'un académicien et du général président de l'académie du Var, tout cela a donné aux organisateurs le sentiment de pouvoir agir en toute liberté. Ils n'ont pas vu que les félibres représentaient une élite intellectuelle et agissante, ayant accès aux média ; ils ont sous-estimé le sentiment anti-Forbin qui était fort répandu. Et la mort de Jean Aicard n'a pas fait cesser les disputes puisque la querelle a été ranimée en 1924 à l'occasion de l'élection puis de la réception de Camille Jullian à l'Académie française²⁰⁶, et encore en janvier 1938 quand le Grand-Théâtre de Toulon donna la pièce d'Émile Ripert et Jacques Normand, *Le Roi René*, qui faisait alors une très belle carrière sur les scènes du Midi²⁰⁷.

²⁰⁶ Voir par exemple, dans *Le Petit Var*, le n° 16056, mercredi 12 novembre 1924, page 2, colonne 3, « À propos de la réception du nouvel Académicien, successeur de Jean Aicard » ; le n° 16058, vendredi 14 novembre 1924, page 1, colonnes 1-2, « La Réception de M. Jullian à l'Académie Française. Le récipiendaire a fait un vif éloge de Jean Aicard » ; le n° 16061, lundi 17 novembre 1924, page 1, colonne 6 et page 2, colonne 1, article de Paul Maurel, « La Provence sous la Coupole. Réponse à M. Émile Ripert » ; le n° 16065, vendredi 21 novembre 1924, page 1, colonne 6 et page 2, colonne 1, « La Provence sous la Coupole. La réplique de M. Émile Ripert » ; le n° 16067, dimanche 23 novembre 1924, page 1, colonne 6 et page 2, colonne 1, article de Paul Maurel, « La Provence sous la Coupole. La dernière à M. Émile Ripert » ; le n° 16074, dimanche 30 novembre 1924, page 2, colonnes 1-2, « Camille Jullian et le Félibrige ».

²⁰⁷ RIPERT (Émile) et NORMAND (Jacques), *Le Roi René, drame en quatre actes et en vers*. La pièce, bien qu'achevée en juin 1920, ne parut pour la première fois sur la scène que le 18 juin 1933, sur le Théâtre-Romantique de Salon-de-Provence ; elle fut ensuite reprise, et avec grand succès, au Théâtre antique de Vaison, sur les scènes de plein air de Bagnols-sur-Cèze, de La Ciotat, de Château Gombert, au Théâtre du Gymnase à Marseille, au Théâtre d'Aix et au Casino de Cannes. — À la suite d'un article purement historique d'Antonin Chaude (*Le Petit Var*, 59^e année, n° 20833, dimanche 9 janvier 1938, page 3, colonnes 5-6, « Chronique félibréenne ») publié en préambule à la création toulonnaise de la pièce d'Émile Ripert et Jacques Normand, l'inévitable Paul Maurel crut devoir apporter quelques critiques, de détail il

3. Jean Aicard devait aussi faire plaisir aux Silvain, dont il avait le plus grand besoin. Pour donner du lustre aux fêtes qu'il projetait, il ne pouvait confier l'exécution de sa pièce à une troupe d'amateurs. Et Silvain, notamment parce qu'il était d'origine provençale, a voulu probablement offrir ce dernier triomphe à son ami dont il voyait bien que la santé se dégradait vite : dès novembre, il prit l'affaire en mains, fixa la date, s'attribua les rôles principaux, suggéra l'intervention de sa femme ; puis il recruta les acteurs, les fit travailler et apporta la pièce toute montée à Solliès-Ville. En échange, Jean Aicard dut gratifier M^{me} Silvain d'un rôle et, comme la pièce n'en offrait pas, il eut l'idée, tardive, de ce prologue et de cet épilogue situés en 1920. Mais ces deux morceaux, qui avaient pour unique fonction de faire valoir la tragédienne, sont très hétérogènes par rapport au reste de la pièce : quand un écrivain compose un drame historique, son but n'est pas de faire de l'histoire puisque les spécialistes l'ont déjà écrite ; il est plutôt d'évoquer des intentions, des sentiments, de mettre en scène des personnages enfermés dans un dilemme et de montrer comment ils se sortent de la situation critique, ce qui développe un registre dramatico-psychologique. Or, ici, le prologue et l'épilogue confiés à Louise Silvain appartiennent à un registre davantage patriotique et émotionnel, probablement très sensible aux petites gens dont on honorait les fils morts à la guerre, mais trop marqué par un temps, un lieu et une sensibilité pour être universel.

est vrai (*Le Petit Var*, 59^e année, n° 20834, lundi 10 janvier 1938, page 2, colonnes 2-3, « Le testament du roi René »). Antonin Chaude – journaliste au *Petit Var*, fondateur et directeur de *La Pignato*, écrivain fécond et à succès – maintint la totalité de ses affirmations (*Le Petit Var*, 59^e année, n° 20835, mardi 11 janvier 1938, page 3, colonnes 5-6, « Chronique félibréenne »), obligeant Maurel à une prudente retraite (*Le Petit Var*, 59^e année, n° 20836, mercredi 12 janvier 1938, page 3, colonne 5, « Point final »).

Par ailleurs, la pièce présente elle-même plusieurs défauts.

1. Elle n'est pas indépendante : elle fait partie d'une journée parcourue de différentes manifestations – notamment trois inaugurations – et elle n'en est qu'une étape. Elle ne peut être sortie de ce contexte sans perdre une partie de son intérêt, et c'est très probablement la raison pour laquelle elle n'a jamais été donnée ailleurs : la jouer en dehors du village – surtout sur une scène de théâtre – lui ôterait toute signification ! Et Silvain l'a lui-même reconnu en disant qu'elle ne pourrait être reprise qu'à Arles... Et si la pièce peut éventuellement être sortie de cet environnement, l'épilogue, quant à lui, ne saurait en être détaché puisqu'il fait écho aux manifestations du matin.

2. La pièce est mal nommée : Forbin n'aurait pas dû figurer dans le titre puisqu'il n'est qu'un personnage secondaire, confié à un acteur secondaire. Le personnage principal est le roi René, à qui seul la décision appartient. Quant à Jeanne d'Arc, citée à tout-va pour mieux réveiller la fibre sentimentale, son unique préoccupation fut de « bouter l'Anglois hors du royaume de France » et aucune source historique ne lui a jamais attribué des intentions plus élevées.

3. Le but poursuivi par Jean Aicard était de « glorifier » Palamède pour avoir eu la « bonne idée » de faire donner la Provence à la France : c'est une idée typiquement XIX^e siècle que celle de la « glorification ». L'histoire nationale, celle de la grande patrie en relation avec les pays voisins, a toujours été faite par des historiens professionnels travaillant avec leur méthodologie. Dans les provinces ou les localités, ce sont des historiographes – instituteurs, érudits locaux – qui ont écrit, avec beaucoup de bonne volonté certes, d'amour de leur terroir, mais aussi sans méthodologie et surtout sans la formation intellectuelle voulue, notamment en paléographie latine. Ils ont donc fait œuvre de « glorification », leur propos étant alors de

démontrer que la gloire de la petite patrie égalait celle de la grande patrie.

4. Enfin, la vision aicardienne de l'histoire était fort approximative, voire même très erronée, si bien que la pièce en perd tout intérêt, et ce d'autant plus que le contradicteur – Palamède, – en dépit de ses quelques interventions, ne fait pas hésiter une seule fois le personnage principal – René, – constant dans son projet fondamental : l'intrigue se déroule donc sans véritable suspense, sans qu'aucun coup d'éclat ne vienne pimenter l'action.

Aujourd'hui – comme déjà du temps de Jean Aicard – il est généralement admis que si la Provence fut réunie à la France c'est qu'il ne pouvait en être autrement en raison de la volonté des rois de France de contrôler cette province. Or, si le comte de Provence était souverain maître en ses terres, il était par ailleurs duc apanagiste d'Anjou et, à ce titre, vassal du roi. Et le suzerain, qui aurait pu annexer par la force la région, n'avait nul besoin de recourir à cette extrémité puisqu'elle appartenait à l'un de ses grands feudataires et ne pouvait que lui revenir par défaut de descendance mâle !

*

Les fêtes de Solliès-Ville ont consacré l'épuisement physique de Jean Aicard, miné depuis quelques années par la maladie qui allait l'emporter neuf mois plus tard. Ses derniers succès lui furent apportés par Silvain, mais dans le rôle du père Lebonnard, dont le célèbre acteur donna encore quinze représentations à la Scala de Milan en juin 1930, deux mois avant son décès. Le genre du drame historique n'a pas souri à notre écrivain... peut-être aussi parce que la Pitié, dont il fut le chancre inspiré dans

toute son œuvre, n'y trouvait qu'une place anecdotique, et seulement dans la personne de la bonne Lorraine « dont la pitié seule armait l'âme et le bras ».

La pièce que Jean Aicard venait d'achever avant que la mort ne le surprenne, *Le Pèlerin*, avec ses personnages emblématiques de l'affrontement desquels découle une douce philosophie de la Pitié, eût apporté à notre écrivain le digne couronnement que méritait son œuvre littéraire, tout orientée vers le triomphe du pauvre et de la Bonté.

BIBLIOGRAPHIE

Seule la bibliographie générale est ici signalée. Les articles tirés de revues ou de périodiques sont mentionnés dans le texte.

Dictionnaires

DU CANGE (Charles du Fresne, sieur, 1610-1688), *Glossarium mediae et infimae latinitatis conditum a C. Du Fresne, domino Du Cange, auctum a monachis ordinis sancti Benedicti [DD. Toustain, Le Pelletier, Dantine et Carpentier] ; cum supplementis integris D. P. Carpenterii, Adelungii, aliorum suisque digessit G. A. Louis Henschel*, editio nova aucta pluribus verbis aliorum scriptorum a Leopold Favre, Niort, Léopold Favre, 1883-1887, in-4°, dix volumes.

MISTRAL (Frédéric), *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Aix-en-Provence, veuve Remondet-Aubin libraire-éditeur, sd [1878-1886], deux volumes in-folio ; volume I, A-F, VIII-1196 pages ; volume II, G-Z, IV-1166 pages.

PARISSE (Michel, sous la direction de), *Lexique latin-français, Antiquité et Moyen Âge*, Paris, éditions A. et J. Picard, 2006, in-8°, 734 pages ; publication du laboratoire de médiévistique occidentale de l'université Paris I.

PELLAS (Sauveur-André), *Dictionnaire provençal et français*, Avignon, François-Sébastien Offray, imprimeur et libraire, 1723, in-8°, 326 pages.

Ouvrages

a) Jean Aicard

AICARD (Jean), *Forbin de Solliès ou le Testament du roi René*, pièce en deux actes, un épilogue et en vers, Paris, Ernest Flammarion, septembre 1920, in-16, 190 pages.

AICARD (Jean), *Le Dieu dans l'homme*, Paris, Paul Ollendorff éditeur, début 1885, in-12, 299 pages ; 2/ Paris, Paul Ollendorff, juin 1885, in-18, 305 pages, enrichie d'une « Invocation à Victor Hugo » datée du 28 mai 1885.

b) Antonius Arena

ARENA (Antonius), *Ad suos compagnones*. Antonius Arena a publié à Lyon, chez Claude Nourry, un texte progressivement enrichi d'événements nouveaux ; la troisième édition est la plus achevée. 1/ *Antonius Arena Solerensis ad suos compagnones studentes qui sunt de persona friantes bassas dansas in galanti stilo compositas. Cum guerra Romana causa solatii mandat*, Lyon, Claude Nourrit, sd [1528], petit in-octavo, 16 feuillets non paginés, caractères gothiques. On ne connaît plus qu'un seul exemplaire de cette édition, en trois cent douze distiques ; les deux autres exemplaires signalés sont des contrefaçons émaillées de nombreuses altérations. — 2/ *Antonius Arena provincialis de bragardissima villa de Soleris ad suos compagnones studentes qui sunt de persona friantes bassas dansas de novo bragarditer augmentatas in gallanti stillo bisognatas cum guerra Romana totum ad longum sine require et cum guerra Napolitana et cum revolta Genuensi et guerra Avenionensi et Epistola ad falotissimam garsam et de novo*

aiustatis pro passando lo tempus alagramentum mandat, Lyon, Claude Nourrit, 8 février 1529, 40 feuillets non paginés, caractères gothiques ; avec une introduction en prose. — 3/ *Anthonium Arena provincialis de bragardissima villa de Solerijs ad suos compagnones studentes qui sunt de persona friantes bassas dansas in gallanti stillo bisognatas : et de novo per ipsum correctas et ioliter augmentatas cum guerra Romana totum ad longum sine require : et cum guerra Napolitana : et cum revolta Genuensi : et guerra Avenionensi : et Epistola ad falotissimam garsam pro passando lo tempus alagramentum mandat*, Lyon, Claude Nourry, 1531, 40 feuillets non paginés, caractères gothiques. — Quant à la quatrième édition, de 1533, la dernière qui ait été publiée par Claude Nourry, elle est absolument identique à la troisième. — L'édition la plus critique, et la plus récente, est : ARENA (Antonius), *Ad suos compagnones... 1531*, Paris, Honoré Champion éditeur, collection « Textes littéraires de la Renaissance » n° 9, 2012, petit in-8°, 224 pages, édition bilingue, texte critique établi, traduit, annoté et commenté par Marie-Joëlle Louison-Lassablière.

ARENA (Antonius), *Meygra Entrepriza catoliqui imperatoris quando de anno Domini mille ccccc, xxxvj veniebat per provensam bene corrossatus impostam prendere fransam cum villis de provensa, propter grossas et menutas gentes reiohire per A. Arenam bastifausata*, Avinione, 1537, petit in-8°, 76 feuillets non paginés, caractères gothiques. Cet opuscule contient : une épître en prose à Guillaume Garsonnet avec un envoi en vers au même ; trois pièces de vers de Michel d'Amirat, Jean Alby et Bellaud de Grasse ; puis le texte d'Arena *Sotam entreprizam...* ; et, aux treize derniers feuillets, une liste des villes et bourgs de Provence que l'empereur voulait prendre, suivie d'une macaronée de cinquante-

quatre vers à l'adresse des plaideurs. Dollieule signale cinq réimpressions, plus ou moins réussies, de l'édition de 1537, les meilleures étant : Lyon, imprimé par Aimé de la Roche, 1760, in-12, xvi-106 pages ; et Aix-en-Provence, Makaïre, collection « Bibliothèque provençale, 1860, in-8°, xxviii-127 pages. — La *Meygra Entrepriza* a été traduite du latin en provençal moderne par Frédéric Mistral et publiée en seize épisodes dans le feuilleton de *L'Aiòli*, 4^e année, du n° 113 (samedi 17 février 1894) au n° 128 (mardi 17 juillet 1894).

c) Autres auteurs

ARDOUIN-DUMAZET, *La Provence maritime*, Paris, Berger-Levrault, collection « Voyage en France » n° 13, 1898, in-8°, 409 pages.

ARNAUD D'AGNEL (Gustave), *La politique des rois de France en Provence*, Paris, A. Picard, 1914, in-8°, deux volumes viii-440-195 pages.

ASTRUC (Jean), *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, Paris, Guillaume Cavelier, 1740, in-4°, xxviii-632 pages.

BURY (Emmanuel), *Tous vos gens a latin*, Genève, librairie Droz, 2005.

CALVET (Jean), *Visages d'un demi-siècle*, Paris, Bernard Grasset éditeur, 1959, in-16, 256 pages.

DELPLACE (Maurice), CHABOT-DELPLACE (Yvonne), *La Garde, ma ville... Confidences*, sl, les éditions du Fil rouge, janvier 2007, petit in-8°, 192 pages.

DOLLIEULE (Frédéric), *Antoine Arène, poète macaronique et jurisconsulte : sa vie et ses œuvres*, Paris, A. Detaille, 1886, in-8°, 79 pages.

DU MONIN (Jean-Édouard), *Nouvelle œuvres...*, Paris, J. Parant,

1582, in-12, pièces liminaires et 278 pages.

FABRE (Augustin), *Antonius Arena, notice historique et littéraire*, Marseille, librairie provençale de Victor Boy, 1860, in-16, 56 pages.

GERMAIN (Jean), *Historia bravissima Caroli quinti imperatoris a provincialibus paysanis triumphanter fugati et desbifati*, Lugdunum, apud Franciscum Justum, 1536, 36 pages non numérotées ; nouvelle édition conforme à celle de 1536, Marseille, Victor Boy, 1866.

JOANNE (Adolphe), *Géographie du département du Var*, Paris, librairie Hachette et C^{ie}, 1880, in-16, 64 pages, carte coloriée, douze gravures.

LAPRADE (Victor de), *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, Paris, Alphonse Lemerre éditeur, 1878-1882, in-12, cinq volumes.

LE ROY (Pierre), *Palamède de Forbin*, Nice, France Europe éditions, 2003, in-16, 146 pages, illustrations.

MAUREL (Paul), *Histoire de Solliès. La vie tourmentée d'une commune à travers les âges*, slnd [1936], in-16, 264 pages ; d'après les documents recueillis par Frédéric Dollieule ; bois originaux d'André Filippi.

MISTRAL (Frédéric), *Œuvres de Frédéric Mistral, Les Îles d'or*, texte et traduction, Paris, librairie Alphonse Lemerre, 1943, in-8°, 542 pages.

RIPERT (Émile) et NORMAND (Jacques), *Le Roi René, drame en quatre actes et en vers*, Marseille, les éditions Phébus, sd, in-4°, 65 pages, figures, portrait.

SULLY PRUDHOMME, *Œuvres de Sully Prudhomme, poésies 1865-1866, Stances et Poèmes*, Paris, Alphonse Lemerre éditeur, in-16, 323 pages.

TEULE (Alexandre-Edilbert de), *Chronologie des docteurs en droit civil de l'université d'Avignon 1303-1791*, Paris Émile

Lechevalier, 1887, in-8°, 171 pages.

ANONYME, *Jean Aicard und die Provence*, document dactylographié, format A4, sans date, 91 pages (archives municipales de Toulon, Fonds Jean Aicard, carton 1 S 61, pièce n° 127).

COLLECTIF, *Événement, identité et histoire*, Sillery (Québec), éditions du Septentrion, 1991, in-8°, 277 pages, carte.

ANNEXE 1

Le combat de Solliès, texte arénaïque

[ARENA (Antoine), *Meygra Entrepriza*, non paginé, du bas de la 67^e page au bas de la 70^e page.]

*Que fecit referam solleris villa valenta
Que tenet ad guerras fort populare bonum
Ung iornus villam subito trompeta somauit
Rendere se vellet presto leraudus^a ait
Respondit populus quod non se renderet illi
Atque malet potius patria^b tota mori
Post modicum bofans^c iterum trompeta reuenit
Sollicitans populum dulcia verba loquens
O quam finus erat pro contornare^d la gentem
Sermones blandos lingua frianda dabat
Spagna magagnoza^e fransam trumpare trabalhat
Hispani flattant quando trahire volunt
In sermone suo semper latet anguis in herba
Linguam formauit qualche foletus^f eis
Quando petunt aliquid per dulcia verba babilhant
Flatterias iazant corde venena tenent
Demandant treuas quando non vincere possunt
Et machinare volunt seu fabricare malum
Tunc se fortificant secrete siue reforsant
Post sua multotiens fallere lingua solet*

Omnis homo mendax sic euangelia quantant^g
 Spagna bonas gentes semper habere solet
 Promisit populo grandus segnorius esset
 Omnis se rendens corde volente lubens^h
 Sed nos cum furia subito respondimus illi
 Espazasⁱ manibus quisque tenendo suas
 Sis^j modo quod sercas mallanu^k seu mala pasca^l
 Et nisi tu cesses crede frotatus^m eris
 Postea tornauit multum trompare la villam
 Nosque menassando quisque crematus erat
 Dicite vos populi nunc nunc hispania viuat
 Aut focus et sanguis patria tota manet
 Dicim' at nos tunc trompa nunc francia viuat
 Viuere non debet spagnia ribalda tua
 Consilium tenuit cregnendo patria rursum
 Qui facerent gentes se retirando cito
 Lansaquenorum grossus tam camp' abundat
 Gentes et villam saquegiare volens
 Interea magnus fit terignonus ab alto
 Culmineⁿ pulsatus scadrula^o quando venit
 Cum rabido sonitu dindon campana sonabat
 Et lou toccacenum maxima clocha sonat
 Pro tali sonitu cunctorum corda tremescunt
 Currere non cessant perdubitando malum
 Tunc ad martellum campane turba caminat
 In terram tombant precipitando nimis
 Lou focus ad villam dixisses tunc erat omnis
 Et quod iam posset stinguere nullus eum
 Vel semblabat aquas quod non trobbare potessent
 Sic campana sonat forte clochando copos
 Sed terignonos^p aliquos non branlat alegros
 Le campagnerius quippe dolentus erat

Omnes clocherios audisses tunc resonare
 Clocha sonat subito quando retrecta venit
 Plures gendarmas de spagna villa frotauit
 Se defendendo sepe necauit eos
 Non potuit tandem tunc conquistare batalham
 Prisa fuit per vim rursus ad arma mala
 Omnia raubarunt villam post abotinando^q
 Et sacram gleysam respiciente Deo
 Et mihi maysonem furnarunt omne levando
 Mobile : demonium colla retrenchet eis

^a *Leraudus* : transcription arénaïque du substantif de la basse latinité *heraldus* ou *heraudus* « héraut ».

^b *Patria* : le dictionnaire de Du Cange atteste *patria* au sens de « patrie » mais aussi au sens de « famille » ; ici, surtout accompagné de *tota*, « tout le pays, tous les gens » ; en revanche, la leçon mistralienne *mouri pèr la patrio* me paraît fautive.

^c *Bofans* : du verbe provençal *boufa* – variantes dialectales : *bufa*, *bofa* – « souffler ».

^d *Contornare* : verbe du bas latin au sens de *ambire*, *circumdare*, « placer autour » ; ici, par extension « embobiner, tromper par des paroles captieuses ».

^e *Magagnoza* : du provençal *magagnous*, *ouso*, « fourbe ».

^f *Foletus* : « esprit follet » ; Sauveur Pellas atteste *fouletoun*, « esprit follet, lutin », et Astruc parle « des esprits follets, capricieux, inquiets, ordinairement malfaisants » (troisième partie, « Mémoires de littérature », chapitre VIII, page 512) ; ici, je l'entends au sens « esprit pervers ».

^g *Quantant* : pour *cantant*.

^h *Lubens* : autre forme de *libens*, attestée dans le latin classique.

ⁱ *Espazas* : Du Cange atteste *spada* ou *spatha*, au sens de *major gladius* ; italien *spada*, espagnol *espaza*, français *espée*.

^j *Sis* : pour *scis*.

^k *Mallanu* : « vocatif » pour l'arénaïque *mallanus*, du provençal *malan* ou *mallan*, « méchant ».

^l *Pasca* : du provençal *Pascal*, prénom masculin ; je le comprends ici au sens de « qui a fait ses Pâques », c'est-à-dire de « chrétien ».

^m *Frotatus* : du bas latin *frotare*, « frotter » ; ici au sens de « rosser ».

ⁿ *Ab alto culmine* : le latin ne connaissant pas l'article, l'expression peut être traduite « du lieu élevé » (article défini) ou « d'un lieu élevé » (article indéfini) ; mais comme la seigneurie de Solliès est essentiellement établie dans une plaine et ne possède qu'un seul escarpement, *ab alto culmine* ne peut désigner que l'actuel Solliès-Ville.

^o *Scadrula* : de l'italien *squadra* ; ici diminutif au sens de « petite troupe ».

^p *Terignonus* : du provençal *trignoun*, *terignoun*, *tirignoun* « sonnerie à trois cloches », et, par extension, tout carillonnage.

^q *Abotinando* : du bas latin *abotinare*, « prendre en butin ».

ANNEXE 2

Le combat de Solliès, texte provençal

[Traduction provençale de Frédéric Mistral, *L'Aiòli*, 4^e année, n^o 120, vendredi 27 avril 1894, feuilleton, page 3, colonnes 1-3 ; et n^o 121, lundi 7 mai 1894, page 2, colonne 1.]

*Dirai ço que faguè Souliés, vilo valènto,
Qu'a 'no pouplacioun bounico pèr la guerro.
Un jour, uno troumpeto subran soumè la vilo
De se rëndre au pulèu, coume disié l'eraut.
Respoundeguè lou pople que noun se rendrié
E qu'èu amavo miés mouri pèr la patrio.
Pau après, en sounant revèn lou troumpetaire,
Soulicitant lou pople em' un dous paraulis.
Oh ! que finocho qu'èro pèr countourna li gent !
Sa lenguetto friando fasié de bèu discours ;
L'Espagno magagnouso voulié troumpa la Franço.
Lis Espagnòu flatejon, quand volon vous trahi,
Et quand parlon, toujours la serp s'escound dins l'erbo.
Quauque foulet i'a fa sa lengo.
Per avé ço que volon, prenon lou teta-dous ;
Dison si flatarié 'mé lou verin au cor.
Demandon la trèvo, quand podon pas vincre,
Que volon machina vo fabrica lou mau.
Alor se fourtificon d'escoundoun, se reforçon,*

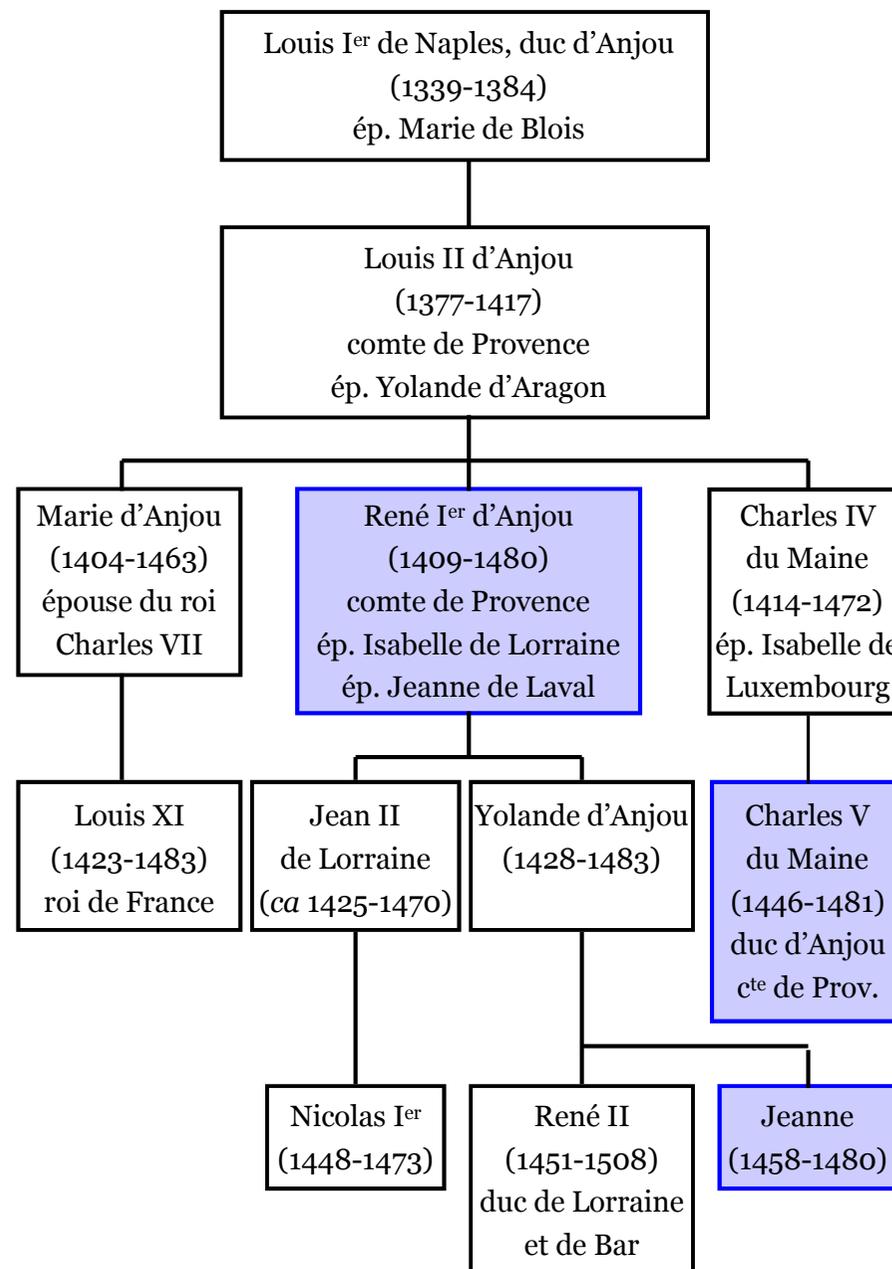
*Et pièi après – sa lengo vous engano tant-que.
Tout ome es messourguié, canton lis Evangèli.
L'Espagno est un pais, acò, de bràvi gènt ;
Ié proumeteguè au pople « que sarié grand segnour
Quau que se rendeguèsse de bono voulounta ».
Mais nous-àutri, cadun tenènt en man l'espasso,
Subran emé furio ié respoundeguerian :
« Sabes-ti ço que cerques ? malan o malo Pasco...
E, ve, se noun finisses, crèi-lou, saras freta. »
Pièi, pèr troumpa la vilo, l'eraut countournejavo,
En nous menaçant que sarian brula :
« Cridas à l'instant meme, pople, vivo l'Espagno,
O sara voste endré tout mes à fioc et sang. »
« Vivo la Franço ! avèn respoundu au troumpetaire,
Ta ribaudo d'Espagno, elo, devrié pas viéure ! »
En cregnènço pamens se tenguè mai counsèu
Per que li gènt se retirèsson.
Arribo un gros rai de Lansaquenet,
Voulènt saqueja li gènt et la vilo.
Entre vèire veni l'escarrado, amoundaut
Un grand trignoun vaqui que pico
Em' enràbi : din ! don ! sounavon li campano,
E la plus grosso clocho batié lou toco-san.
D'ausi talo sounado tóuti li cor fernisson,
Tout acò cour, doutant quauco malemparado.
Au martèu di campano tout lou mounde s'eigrejo ;
Bèn tant se precipiton que toumbon pèr lou sòu.
Aurias di qu'à la vilo i'avié deja lou fiò
E que de l'amoussa noun èro plus poussible
O que se poudié pas, semblavo, trouva d'aigo.
E la campano sono en couchant cop sus cop,
Mai li trignoun, se manco que fuguèsson alègre,*

*Doulènt coume èro alor lou campanié.
Ausias resouna tóuti li clouchié,
Coume quand sonon, subran, la retirado.
La vilo fretè bèn quàuqui gendarmo
E n'en tuè, 'n se defendènt, bèn quàuquis-un.
Mai fuguè pas poussible de gagna la bataio :
E malhurousamen fuguè presso pèr forço la vilo de Souliés.
Aqui se raubè tout, se saquejè la vilo,
Emai la santo glèiso, à la fàci de Diéu.
Furnèron ma meisoun, e me pihèron tóuti
Mi moble : lou Demòni ié trenquèsse lou còu !*

ANNEXE 3

La succession de Provence (arbre généalogique très simplifié)

Par son testament du 22 juillet 1474, René 1^{er} d'Anjou légua à son neveu, Charles V du Maine le duché d'Anjou et le comté de Provence. Charles épousa, la même année, sa petite-cousine Jeanne, petite-fille du roi René.



Jacques PAPIN
Directeur de la revue *Aicardiana*

Jacques PAPIN, professeur de lettres, spécialiste de la littérature française du XIX^e siècle, est l'auteur d'une trentaine d'articles d'histoire littéraire sur Honoré de Balzac, Gustave Flaubert, Alfred de Vigny, le roman-feuilleton, la presse, les éditeurs, le théâtre, et des romanciers populaires comme Eugène Sue, Pons du Terrail, Georges Ohnet, etc. Il collabore ponctuellement aux correspondances d'écrivains.

Depuis une quinzaine d'années, il s'est attaché à inventorier les collections publiques et privées susceptibles de receler lettres et manuscrits. Plus particulièrement, ses investigations systématiques dans la presse (locale, régionale, nationale), les correspondances, l'important Fonds Jean Aicard des archives municipales de Toulon, et les fonds d'archives régionaux ou nationaux, ont renouvelé la connaissance de la vie et de l'œuvre de Jean Aicard.

Très actif chercheur aicardien, il a publié, avec Dominique Amann, *Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873*.

Dominique AMANN
Secrétaire de la rédaction d'*Aicardiana*

Docteur en psychologie, Dominique AMANN a dirigé pendant une vingtaine d'années le service de recherches en psychologie de la Marine nationale, au sein duquel, outre les travaux habituels relevant de la recherche appliquée, il s'est attaché à développer une métrologie spécifique pour la mesure dans les sciences humaines. Organiste et claveciniste, il s'est ensuite

tourné vers la psychoacoustique musicale et se consacre à des études fondamentales sur la structure de la gamme.

Il est l'auteur de livres et d'articles sur l'ancien théâtre de Toulon (1765-1862), la vie musicale à Toulon au XIX^e siècle, et les croyances populaires aux êtres fantastiques.

Enfin, il anime depuis plusieurs années le site Internet **jean-aicard.com** qu'il a créé pour diffuser les travaux des chercheurs aicardiens ; il a publié en 2011, avec Jacques Papin, *Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873*.

Il est membre résidant de l'Académie du Var (30^e fauteuil).

Crédit photographique :

Les dessins de Marcel Lainé-Lamford (pages 15, 16, 27, 46, 64 et 86) sont repris de son article publié dans *La Provence illustrée*, 3^e année, n^o 4, avril 1923, pages 135-137 ; scannés sur un exemplaire défraîchi, ils ont été restaurés avec le logiciel *Photoshop*®.

Les documents issus du Fonds Jean Aicard (pages 108, 112, 114, et 154) ont été publiés avec l'autorisation des archives municipales de Toulon. Nous remercions M^{mes} MONGE, directrice des archives, et BÉRENGER, responsable du Fonds Jean Aicard, pour le soutien apporté à notre entreprise.

L'illustration de la page 28 est tirée d'une carte postale ancienne fort défraîchie et restaurée avec le logiciel *Photoshop*®.

Les autres clichés ont été réalisés par Dominique Amann.